



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE du territoire Centre Sud Ardèche

ENTRE

Le territoire Centre Sud Ardèche

Représenté par les président(e)s des communautés de communes suivantes :

Madame Brigitte BAULAND, Présidente de la communauté de communes du Val de Ligne, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 9 décembre 2021

Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président de la communauté de communes d'Ardèche des Sources et Volcans, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 14 décembre 2021

Monsieur Jacques GENEST, Président de la communauté de communes Montagne d'Ardèche, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 16 décembre 2021

Monsieur Jean-Paul ROUX, Président de la communauté de communes de Berg et Coiron, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 16 décembre 2021

Monsieur Max TOURVIEILHE, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 7 décembre 2021

Ci-après désigné par « le territoire Centre Sud Ardèche »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par, Thierry DEVIMEUX, Préfet de l'Ardèche,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Article 1 - Objet du contrat.....	3
1.1. Evolution du CTE vers un CRTE.....	4
1.2. Présentation du territoire signataire.....	4
1.3. Présentation des dispositifs en cours.....	9
Article 2 – Ambition du territoire Centre Sud Ardèche.....	13
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	15
Article 4 – Le Plan d’actions.....	16
4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat.....	16
4.2. Validation des actions.....	16
4.3. Projets et actions en maturation.....	17
4.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	17
Article 5 : Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	18
Article 6 - Engagements des partenaires.....	19
6.1. Dispositions générales concernant les financements.....	19
6.2. Le territoire signataire.....	20
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics.....	20
6.4. Engagements des opérateurs publics.....	21
6.5. Engagements des autres signataires.....	21
Article 7 – Gouvernance du CRTE.....	22
7.1. Le comité de pilotage (COPIL).....	22
7.2. Le comité technique (COTECH).....	23
7.3. Le comité des partenaires.....	23
7.4. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....	24
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....	25
Article 9 - Résultats attendus du CRTE.....	25
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	26
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	26
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	26
Article 13 – Traitement des litiges.....	26

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Centre Sud Ardèche autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

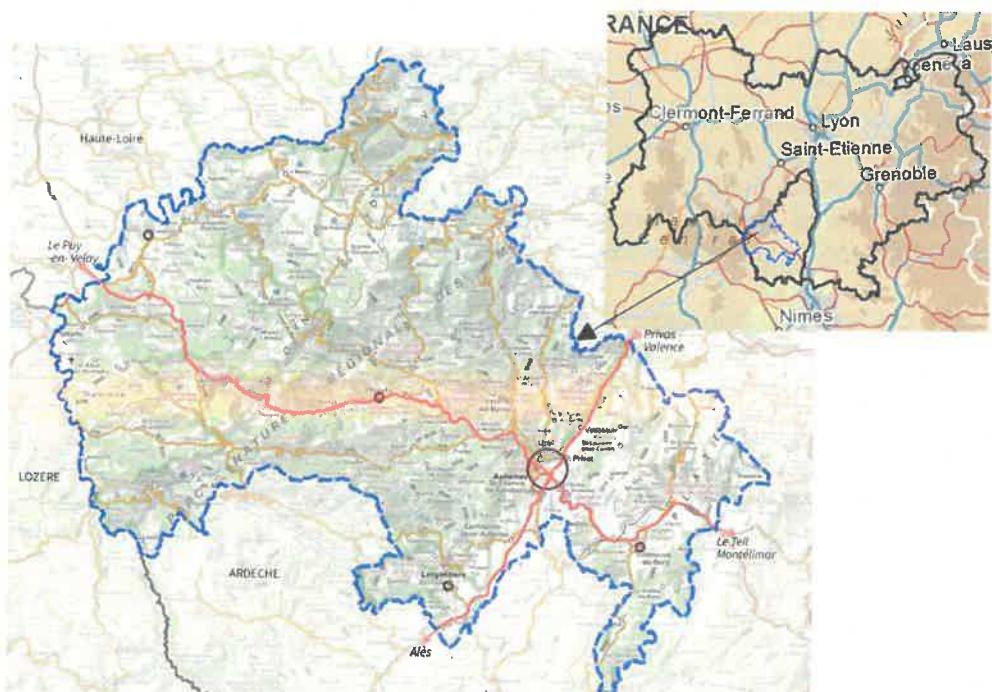
1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le périmètre du CTE Ardèche Sud ne correspond pas à la maille territoriale du CRTE. Ses actions pourront être intégrées progressivement dans le CRTE Centre Sud Ardèche, si cela est jugé opportun par le comité de pilotage.

1.2. Présentation du territoire signataire

Le territoire Centre Sud Ardèche et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) « CENTRE SUD ARDECHE » se situe au sud de la région Auvergne Rhône Alpes, à l'ouest de la vallée du Rhône.



Le territoire des 5 communautés de communes a une superficie de 1 610 km², pour une population de 70 371 habitants (INSEE 2021). Ce territoire, à dominante rurale, a une densité de population de 43,7 habitants/km².

Ce territoire CRTE regroupe 5 communautés de communes :

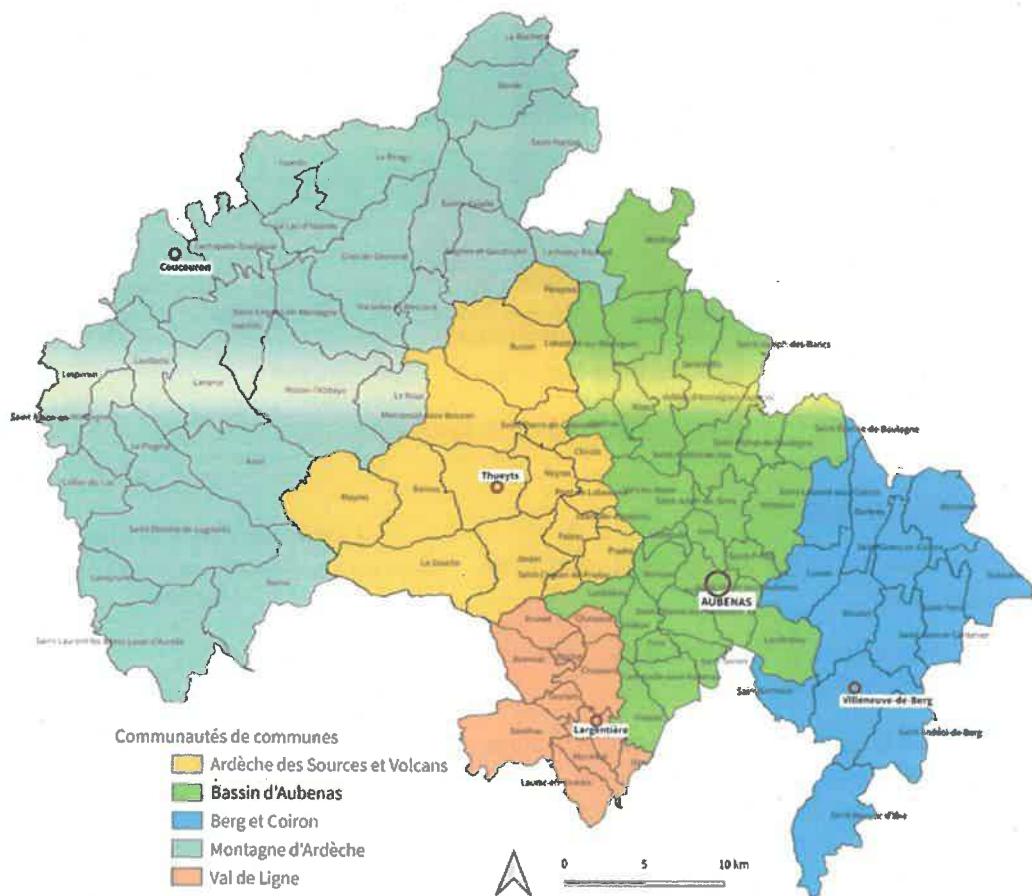
- La communauté de communes « Montagne d'Ardèche » : 700 km², 28 communes pour une population de 5 013 habitants.
- La communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » : 268 km², 16 communes pour une population de 9 798 habitants.
- La communauté de communes « Bassin d'Aubenas » : 330 km², 28 communes pour une population de 41 392 habitants.
- La communauté de communes « Val de Ligne » : 93 km², 11 communes pour une population de 6 284 habitants.
- La communauté de communes « Berg et Coiron » : 220 km², 13 communes pour une population de 7 987 habitants.

Ces communautés de communes sont incluses dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ardèche Méridionale en cours de finalisation (arrêté le 17/02/2020) ; dans ce cadre elles ont déjà pu partager un diagnostic, des enjeux et un projet de territoire plus élargi.

Il ressort de ce grand bassin de vie une structuration autour du pôle urbain d'Aubenas et des polarités périphériques assurant des fonctions urbaines complémentaires (Largentière, Villeneuve de Berg, Coucouron, Thueyts).

A noter que 3 de ces communautés de communes, « Ardèche des sources et volcans », « Bassin d'Aubenas » et « Val de ligne », ont travaillé ensemble en 2017 lors de la signature d'un contrat de ruralité.

Une majorité de communes du territoire CRTE est adhérente à la charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.



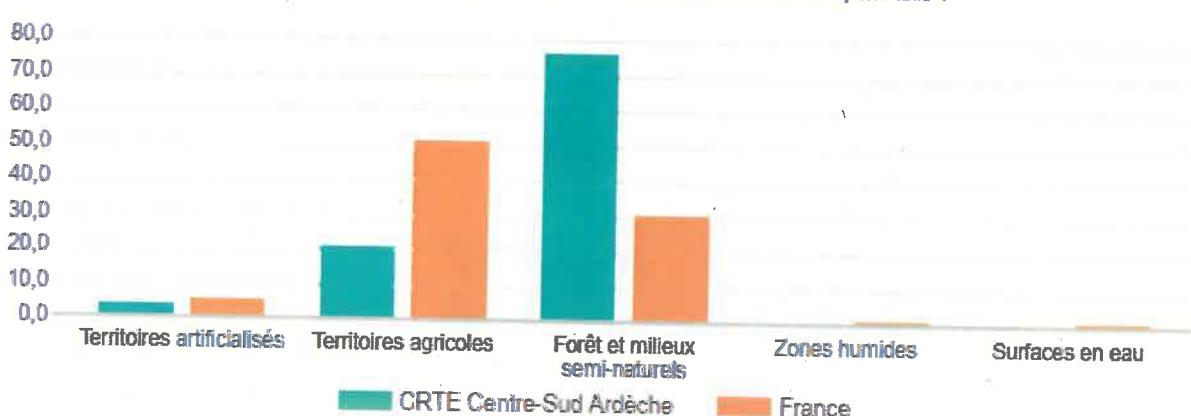
Caractéristiques géographiques

Ce territoire présente une géographie contrastée et contrainte, principalement marquée par :

- La différence d'altitude (entre 154 mètres et 1 754 mètres) et le relief (plateaux, pentes, piémonts, plaines et fonds de vallées).
- Une géologie variée et un passé volcanique important.
- La différence de climats (sous influence montagnarde ou méditerranéenne) qui conditionnent la végétation et l'occupation de l'espace.
- Une vulnérabilité aux risques naturels accentuée par le changement climatique en cours.
- Une répartition démographique disparate : 92.7% du territoire est constitué d'espaces à faible voire très faible densité.
- Deux axes routiers principaux structurant le territoire (la Route Nationale 102 -liaison vallée du Rhône, massif central- et la Route Départementale N° 104 -liaison Privas, Alès). Ce sont les secteurs privilégiés d'implantation résidentielle et des activités.
- Une situation hydrologique singulière : en tête de bassin versant de l'Ardèche et de la Loire.

Le territoire est occupé par 76.2 % de forêts et milieux semi-naturels, 20.5% de territoires agricoles, 3.2% de surfaces artificialisées (évolution de 0.2% de ces surfaces entre 2009 et 2018).

Part des surfaces selon l'occupation du sol (en %)
Quelle proportion de mon territoire les zones artificialisées occupent-elles ?



Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Démographie, un territoire attractif

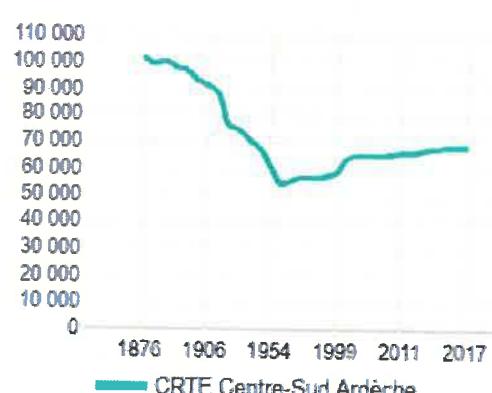
La croissance démographique se poursuit, due à un solde migratoire positif.

La structure démographique se caractérise par une population relativement âgée.

Le vieillissement de la population reste prégnant avec un peu plus de 13% de la population âgée de 75 ans et plus (contre 11.5% en Ardèche et 9.3% en France métropolitaine) même si le % d'évolution tend à diminuer.

La population de 1876 à nos jours

Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?

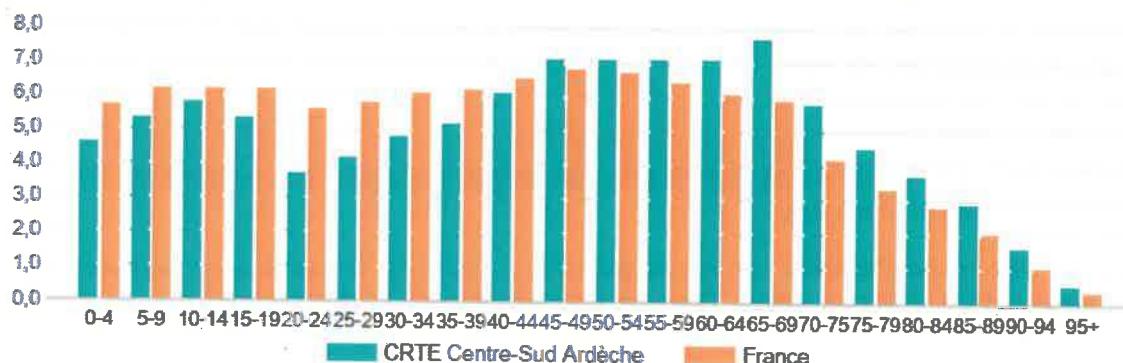


Source : Insee, RP 1876-2017

Emplois – activités, une économie présentielle

Age des populations

Une lecture fine de la répartition de la population par tranches d'âges quinquennales



Source : Insee, RP - 2017

L'économie du territoire est marquée par une part très importante liée au résidentiel, favorisée par un cadre de vie agréable, un patrimoine riche et préservé, et une qualité paysagère. Elle se caractérise par une activité majoritairement destinée à satisfaire les besoins des populations résidentes sur le territoire, ainsi que celles présentes provisoirement. En effet, le territoire profite d'une attractivité touristique forte, importante pour le tissu économique local. Toutefois, l'activité est limitée par sa saisonnalité.

L'économie se caractérise également par la place de l'agriculture (4.8% des emplois locaux à comparer aux 2.6% au niveau national), dont la production est diversifiée, tournée vers des démarches qualité et qui offre des possibilités de développement des circuits courts. L'activité agricole contribue à l'attractivité du territoire et à sa notoriété. Elle occupe un rôle important pour l'entretien de l'espace et la qualité des paysages.

Le taux de chômage est important (16.6% des 15-64 ans en 2017 contre 14% au niveau national) et le niveau de vie moyen des ménages est relativement bas.

Au-delà d'une précarité salariale globale (19% des salariés en emploi précaire en 2017), les jeunes sont particulièrement confrontés à une difficulté d'insertion (21% des 15-24 ans sont sans emploi ni formation en 2017). On observe un départ des jeunes, confrontés d'une part à l'absence de formation supérieure sur le territoire et d'autre part à un marché d'emplois qualifiés peu dynamique.

Energie – climat – économie circulaire

Le territoire est tributaire des énergies fossiles, en raison d'une mobilité largement dépendante à la voiture individuelle et d'un parc bâti ancien particulièrement énergivore.

Les solutions de mobilité tendent à se diversifier et, ainsi, depuis quelques années se développent les voies douces pour un usage du vélo au quotidien et loisir s'appuyant sur le riche patrimoine des anciennes voies ferrées.

Le territoire présente une situation favorable pour la production d'énergies renouvelables, que ce soit au niveau du photovoltaïque, du solaire thermique, de l'éolien et de l'hydroélectricité. L'exploitation de ces potentiels est déjà importante (cf. bilan écologique), essentiellement sur la partie « ouest » du territoire. Toutefois, si les conditions météorologiques offrent un contexte a priori propice au développement des EnR électriques,

les enjeux environnementaux et l'impératif de préservation du foncier naturel et agricole restreignent considérablement le potentiel d'accueil du territoire.

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont organisés par les collectivités publiques sur l'ensemble du territoire. Des réflexions sont en cours pour optimiser ces services et gérer les bio déchets. Plus largement le territoire cherche à structurer d'autres pans de l'économie circulaire.

Equipements – services

L'offre de santé et de soins est répartie de manière inégale sur le territoire avec des situations tendues et fragiles.

Ce territoire recherche dans son action publique à équilibrer le maillage en équipements et services publics à la population. Dans ce contexte se développent notamment les maisons France Services.

Le déploiement de la fibre optique est en cours et prévoit une couverture de l'ensemble du territoire d'ici 2025.

Logements

Le parc de logement n'est pas suffisamment diversifié pour répondre à l'ensemble du parcours résidentiel des ménages. Il existe un besoin de reconquête des logements vacants (9.3% du parc) pour rendre plus attractifs les centre-bourgs.

A noter que la part de résidences secondaires est élevée (24.4% par rapport à 9.7% au niveau national).

1.3. Présentation des dispositifs en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

L'ensemble du territoire Centre-Sud Ardèche est couvert par le SCOT de l'Ardèche méridionale arrêté le 17/02/2020. Les EPCI et ou communes du périmètre du CRTE sont par ailleurs couverts par des procédures, dispositifs contractuels en cours ou à venir, dont certains* d'ores et déjà partagés entre plusieurs EPCI.

Sont notamment recensés par les signataires :

- **Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans : 16 communes pour 9 798 habitants (INSEE 2021)**
 - Urbanisme :
 - PLUi : élaboration prescrite le 15/12/2015 – stade de procédure : projet arrêté le 30/03/2021, approbation prévue 1^{er} trimestre 2022.
 - Habitat :

- SPPEH (service public de la performance énergique de l'habitat) : adhésion décembre 2020
- Transition écologique et énergétique :
 - Contrat de Transition Ecologique avec le Département - territoire Ardèche sud
 - Schéma directeur cyclable à l'échelle de 6 communautés de communes en sud Ardèche (AAP ADEME Vélo et Territoires (2019-2021))
- Cohésion du territoire :
 - Contrat de ruralité : 2017/2020 : contrat commun avec les communautés de communes du Bassin d'Aubenas et Val de Ligne
 - Contrat Ambition Région
 - Convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la région (2018/2021).
 - Contrat enfance jeunesse avec la CAF en cours jusqu'en 2022.
 - Convention Territoriale Globale avec la CAF : élaboration en cours et signature prévue en décembre 2021.
 - Convention 2017/2021 dans le cadre du programme AJIR (Ardèche Jeunesse Innovation et ruralité) piloté par le département.
 - Charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (2013/2029) – Plan de coopération en cours de rédaction
 - Programme LEADER Ardèche3 (2014-2022).
 - Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région (signature prévue 2021 pour 6 ans).
 - Contrat Territorial de transition agricole et alimentaire avec le Département (signature 2021)
 - Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle avec le Département et la DRAC 3 ans 2021-2024.

➤ **Communauté de communes du Bassin d'Aubenas : 28 communes pour 41 392 habitants (INSEE 2021)**

- Urbanisme :
 - PLUi (2020/fin 2024): élaboration prescrite le 7/03/2019 – stade de procédure : diagnostic en cours dont état initial de l'environnement réalisé, stratégie paysagère en cours
 - PLU des communes
- Habitat :
 - PLH : PLH1 (2014/2020) – PLH2 (2022/2027): projet arrêté le 23/03/2021, adoption prévue fin 2021
 - OPAH-RU1 (2016/2022) – OPAH-RU2 : étude pré opérationnelle lancée le 01/06/2021
 - SPPEH (service public de la performance énergique de l'habitat) : adhésion décembre 2020
- Transition écologique et énergétique :
 - TEPOS 2 : convention avec l'ADEME (novembre 2020-avril 2024)
 - Contrat de Transition Ecologique de l'Ardèche
 - PCAET : projet arrêté le 10/12/2020 – soumis à avis de l'autorité environnementale (10/05 au 10/08/2021) – adoption prévue fin 2021
 - PAT* : candidature commune avec la communauté de communes Val de Ligne agréée le 25/05/21 (niveau 1)

- Contrat Territorial de transition agricole et alimentaire avec le Département (signature prévue 2021)
- *Schéma directeur cyclable à l'échelle de 6 communautés de communes en sud Ardèche (AAP ADEME Vélo et Territoires (2019-2021))
- Cohésion du territoire :
 - Contrat de ruralité* 2017/2020 : contrat commun avec les communautés de communes Ardèche des Sources et Volcans et Val de Ligne
 - Contrat Ambition Région
 - Politique de la Ville : quartiers QPV les Oliviers et Pont d'Aubenas (ville centre d'Aubenas)
 - Convention Action Cœur de Ville (ville centre d'Aubenas -2019/2024) / ORT
 - Opération urbaine collective Aubenas (2017-2021)
 - Convention Territoriale Globale avec la CAF (2021-2025) : approuvée le 27/05/2021- signature juin 2021
 - Programme Leader3 Ardèche (2014-2020) : *animation agricole et sylvicole partagée avec la communauté de communes Val de Ligne – animation et développement des initiatives en tourisme expérientiel
 - Convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la région (2018/2021).
 - Convention de délégation de la compétence d'octroi de l'aide en matière d'immobilier d'entreprise au Département de l'Ardèche (2019-2022)
 - Plan de coopération PNR des Monts d'Ardèche 2021-2026 (signature prévue juillet ou septembre 2021)

➤ **Communauté de communes de Berg Coiron : 13 communes pour 7 987 habitants (INSEE 2021)**

- Urbanisme et planification territoriale :
 - SCoT de l'Ardèche méridionale : projet arrêté le 17/02/2020
 - 5 PLU, 5 cartes communales et 3 RNU
 - Secteurs Patrimoniaux Remarquables (ex AVAP) de St-Laurent-sous-Coiron et Villeneuve-de-Berg
 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche
 - Second plan de gestion « UNESCO » (2018-2022) de la Grotte Ornée du Pont d'Arc (située sur une communauté de communes limitrophe)
 - Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional
 - Démarche « Atelier des territoires locaux » lancée en juin 2020 par l'Etat sur Villeneuve-de-Berg
- Habitat :
 - PLH « 2012 - 2018 » prolongé de 2 ans
 - OPAH « 2017 - 2022 »
 - SPPEH déployé en janvier 2021
- Transition écologique et énergétique :
 - Contrat de Transition Ecologique avec le Département (territoire « Sud Ardèche »)
- Cohésion du territoire :
 - Contrat Ambition Région « 2017- 2020 »
 - Convention « 2018 - 2021 » avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques
 - Contrat Enfance Jeunesse « 2019 - 2022 » avec la CAF et la MSA
 - Convention Territoriale Globale « 2019 - 2022 » avec la CAF

- Convention « 2017 - 2021 » dans le cadre du programme AJIR (Ardèche Jeunesse Innovation et ruralité) piloté par le département
- Programme LEADER « Ardèche3 » (2014 - 2022)
- Programme « Petites Villes de Demain » de Villeneuve-de-Berg (convention d'adhésion signée le 28/04/21)
- Convention de coopération « mobilités » validée par la Région le 04/06/21

➤ **Communauté de communes Montagne d'Ardèche : 28 communes pour 5 013 habitants (INSEE 2021)**

- Urbanisme :
 - SCoT de l'Ardèche méridionale
- Habitat :
 - SPPEH (service public de la performance énergique de l'habitat)
- Transition écologique et énergétique :
 - Contrat de Transition Ecologique avec le Département - territoire Ardèche sud
- Cohésion du territoire :
 - Contrat Ambition Région
 - Dispositif d'aides aux entreprises avec la Région AURA
 - Convention Territoriale Globale avec la CAF – 2019 à 2023
 - Plan de coopération avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche depuis 2017 et programme LEADER Ardèche3 (2014-2022)
 - Contrat Territorial de transition agricole et alimentaire avec le Département délibéré en mars 2021
 - Convention Territoriale pour l'Education Artistique et Culturelle avec le Département et la DRAC - 2018-2021
 - Accompagnement de l'ANCT par le biais du CEREMA pour un diagnostic du territoire (réunion de lancement le 27 mai 2021)
- Autres
 - Animation de deux sites Natura 2000 (FR8201665 Allier et FR8201666 Loire) et un Espace Naturel Sensible

➤ **Communauté de communes de Val de Ligne : 11 communes pour 6 284 habitants (INSEE 2021)**

- Urbanisme :
 - PLU et cartes communales des communes
- Habitat :
 - PLH (2015-2021) validé en conseil communautaire le 29 janvier 2015
 - OPAH Centre-Bourg (2017-2023)
 - SPPEH (service public de la performance énergique de l'habitat) : adhésion en décembre 2020
- Transition écologique et énergétique :
 - Contrat de Transition Ecologique de l'Ardèche
 - PAT* : candidature commune labellisée avec la communauté de communes Bassin d'Aubenas
 - *Schéma directeur cyclable à l'échelle de 6 communautés de communes en sud Ardèche (AAP ADEME Vélo et Territoires (2019-2021))
- Cohésion du territoire :
 - Contrat de ruralité 2017/2020 *: contrat commun avec les communautés de communes Ardèche des Sources et Volcans et du Bassin d'Aubenas
 - Contrat Ambition Région

- Co-lauréate de l'AMI Centre-bourg avec la commune de Largentière : signature d'une convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant convention d'OPAH le 15 septembre 2017 valable pour 6 ans (2017-2026)
- Labellisée avec la commune de Largentière territoire « Petites Villes de Demain » (2020-2026) : signature de la convention d'adhésion au programme prévue le 1^{er} juillet 2021 puis signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) courant 2022
- Programme Leader3 Ardèche (2014-2020) : *animation agricole et sylvicole partagée avec la communauté de communes Bassin d'Aubenas
- Contrat enfance jeunesse avec la CAF (2019-2022)

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire Centre Sud Ardèche

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Cette année, le jour du dépassement mondial, date à laquelle l'humanité a dépensé l'ensemble des ressources que la terre peut générer en un an, est tombé le 29 juillet alors que dans les années 1970, il était fin décembre. L'humanité vit donc à crédit depuis le mois de juillet 2021.

Alors que les énergies fossiles représentent encore près des 2/3 des énergies consommées en France, atteindre la neutralité carbone implique une transformation de notre économie mais aussi de nos modes de vie.

Le territoire Centre Sud Ardèche a bien compris qu'il convient de repenser tout à la fois nos manières de consommer, de produire ou encore de cohabiter dans une démarche de développement durable de manière à apporter une réponse efficace et pérenne aux grands enjeux environnementaux et sociétaux de notre siècle.

Fort de ses cinq EPCI, le CRTE Centre Sud Ardèche offre l'opportunité de travailler de concert et en harmonie à l'échelle d'un territoire d'une superficie de 1 610 km² représentant 70 371 habitants.

Le territoire est conscient qu'il doit à son échelle s'approprier les enjeux de la transition énergétique et écologique, poser les bases d'un modèle économique et social différent propre à répondre aux attentes d'une population majoritairement rurale et éloignée des standards urbains, mais également capitaliser sur ses atouts pour apporter une réponse adaptée à ces différents enjeux.

Le changement climatique est l'un des enjeux majeurs de la politique de l'eau. Les phénomènes de sécheresse et d'étiage de nos cours d'eau rendent nécessaires une attention accrue à la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et au bon fonctionnement de nos systèmes d'assainissement pour éviter les pollutions des milieux naturels.

Pour cette raison, il s'agit de sécuriser nos infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Cela passe aussi par un renforcement des équipements DECI et une meilleure prise en compte des changements climatiques dans les projets d'aménagement et de développement.

En raison de sa configuration géographique, le territoire Centre Sud Ardèche subit d'importantes migrations pendulaires par jour. De ce fait, les déplacements sont le premier poste d'émission de gaz à effet de serre. Dans le prolongement de la loi LOM, la loi « climat et résilience » promulguée en août dernier encourage la transition vers un parc de véhicules moins carbonés. Ainsi, les pouvoirs publics et les agents économiques sont incités à se tourner vers la mobilité décarbonée dans les années à venir : obligation faite aux entreprises de verdier leur flotte de 70% d'ici à 2030, nouveau jalon en 2030 pour l'élimination des véhicules thermiques les plus émetteurs de CO₂.

Le territoire CRTE Centre Sud Ardèche a donc décidé de miser sur le développement des infrastructures et des équipements favorisant les mobilités actives ainsi que les services de mobilité partagée.

La neutralité carbone passe aussi par le développement des énergies renouvelables. Selon le ministère du Développement durable, en 2020, les énergies renouvelables représentaient 19.1% dans la consommation finale brute d'énergie en France. Pour améliorer cela, le territoire a pour ambition d'engager la rénovation énergétique du bâti public mais aussi privé, d'encourager la production d'énergies renouvelables (photovoltaïques, solaire thermique, éolien, etc...) et de promouvoir la filière bois énergie.

Le territoire CRTE possède une agriculture à fort potentiel et souhaite qu'elle soit davantage en capacité de pouvoir répondre aux besoins locaux tout en préservant l'environnement. Il s'agit de renforcer notre souveraineté alimentaire en axant sur une alimentation saine, sûre, durable, ancrée dans les territoires et de qualité pour tous.

Les statistiques nationales estiment qu'en moyenne, ce que l'on met dans notre assiette, représente 24% de notre empreinte carbone. Pour contribuer à améliorer cela, le territoire CRTE va mettre en place des stratégies alimentaires territoriales, développer les circuits courts et la vente directe. Mais cela passe aussi par un accroissement de la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques.

La loi sur le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon de 2023. Le territoire CRTE va donc organiser le traitement et la valorisation des biodéchets, développer des services de réduction, de collecte et de valorisation des déchets mais aussi déployer l'économie circulaire (matériaux biosourcés dans les bâtiments, matériauthèque).

Au niveau économique, le territoire CRTE se caractérise par l'importance de son économie résidentielle, le poids de son tourisme et de son agriculture, ce qui génère une importante saisonnalité et une précarité importante.

Il est donc essentiel de permettre le développement des activités endogènes pourvoyeuses des emplois dont il faut favoriser la montée en compétence.

Concernant l'éducation, la formation, beaucoup de jeunes doivent partir pour se former, les cinq EPCI veulent croire dans la capacité de ce territoire à développer des structures de formation de haut niveau (CERMOSEM à Mirabel, projet de pôle de formation/recherche/ingénierie sur les patrimoines naturels à Villeneuve de Berg, campus-de formation hôtellerie restauration à Largentière, EEP à Thueys, Ecole du Documentaire à Lussas, ...) notamment.

Le territoire CRTE doit veiller à rester une destination de pleine nature et thermale pourvoyeuse de développement touristique tout en étant respectueuse d'un milieu rural à préserver. Il s'agit aussi de construire un urbanisme maîtrisé et partagé, encore plus respectueux de notre environnement naturel.

Enfin, le territoire est touché comme beaucoup d'autres en France par la problématique du désert médical, qui s'accentue. Aussi les cinq EPCI souhaitent profiter de ce contrat pour rechercher les leviers potentiels afin de promouvoir et soutenir l'installation de professionnels de santé.

L'attention du projet se porte également en parallèle sur le maintien, la modernisation des services hospitaliers de proximité.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Souhaitant favoriser la relance et poursuivre la transition écologique, le territoire développera dans le cadre du CRTE Centre Sud Ardèche les grandes orientations suivantes :

- **Axe 1 - Relance économique**
 - 1-1 Qualifier l'offre d'accueil d'entreprises et faciliter le développement des activités économiques
 - 1- 2 Orienter le développement touristique dans un sens plus durable
 - 1-3 Préserver et conforter les activités agricoles
 - 1-4 Favoriser la montée en compétence et l'employabilité des ressources humaines du territoire
- **Axe 2 - Transition énergétique**
 - 2-1 Massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés
 - 2-2 Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local
 - 2-3 Promouvoir la filière « bois énergie »
- **Axe 3 - Economie circulaire**
 - 3-1 Organiser le traitement et la valorisation des biodéchets
 - 3-2 Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
 - 3-3 Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

- **Axe 4 - Transition agricole et circuits courts**
 - 4-1 Définir et mettre en place des stratégies alimentaires territoriales
 - 4-2 Développer les circuits courts et la vente directe
 - 4-3 Accroître la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques
- **Axe 5 - Mobilité durable**
 - 5-1 Doter le territoire d'infrastructures et d'équipements dédiés
 - 5-2 Mettre en place des services de mobilité partagée
- **Axe 6 - Cohésion territoriale**
 - 6-1 Améliorer l'offre de services au quotidien des populations
 - 6-2 Equiper le territoire en structures de santé de proximité
 - 6-3 Faire monter en puissance le réseau « France Services »
 - 6-4 Valoriser les espaces publics de rencontre
 - 6-5 Préserver le patrimoine vernaculaire et/ou remarquable du territoire
 - 6-6 Diversifier l'offre de logements à l'année
- **Axe 7 - Transition hydrique et adaptation aux changements climatiques**
 - 7-1 Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
 - 7-2 Renforcer les équipements de DECI
 - 7-3 Mieux prendre en compte les changements climatiques dans les projets d'aménagement et de développement

Les orientations stratégiques sont détaillées, par axe, en annexe 1.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

- **Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME**

Ce contrat a pour vocation d'accompagner le territoire CRTE Centre Sud Ardèche dans sa transition écologique et plus particulièrement en matière d'économie circulaire et de « climat – énergie » : cf. article 5 et annexe 5.

4.2. Validation des actions

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment matures pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, les opérations envisagées sont traduites en « fiches-actions CRTE ». Une fois validées par le Comité de pilotage, elles sont annexées à la convention financière annuelle du CRTE.

Les fiches-actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (cf. annexe 2).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat (cf. annexe 3). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement chacun des territoires concernés.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

A ce stade, les actions de coopération interterritoriale listées au démarrage du contrat sont à la fois :

- Internes au territoire CRTE
- Projet Alimentaire Territorial conduit conjointement par la CC du Bassin d'Aubenas et la CC de Val de Ligne
- Voie douce de liaison entre la CC du Bassin d'Aubenas et la CC Ardèche des Sources et Volcans portée en co-maitrise d'ouvrage
- Voie douce de liaison entre la CC de Berg Coiron et la CC du Bassin d'Aubenas portée en maitrise d'ouvrage déléguee

- interterritoriales
- Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
- Schéma directeur cyclable (dit schéma Vélo) : associant à 3 communautés de communes du territoire CRTE (Ardèche des Sources et Volcans - Bassin d'Aubenas - Val de Ligne) à 3 autres communautés de communes du sud Ardèche (Gorges de l'Ardèche – Beaume Drobie – Pays des Vans en Cévennes)
- Comité d'itinéraire ViArdèche: travail en concertation sur le réseau structurant des voies douces associant au surplus des communautés de communes du schéma vélo celles de Berg Coiron (territoire CRTE) – Ardèche Rhône Coiron - Cèze en Cévennes
- Plan Pastoral Territorial du Coiron entre la CC Berg Coiron, la CAPCA et la CC Ardèche Rhône Coiron ,
- Connexion voie douce « ViArdèche / Via Rhôna » entre la CC Berg Coiron et la CC Ardèche Rhône Coiron ,
- Connexion douce « ViArdèche / Via Rhôna » entre la CC Bassin d'Aubenas et la CAPCA
- Valorisation de la Vallée de l'Ibie entre la CC Berg Coiron et la CC des Gorges de l'Ardèche

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dans le cadre du COT, 2 audits vont être diligentés par l'ADEME (un audit climat / air / énergie et un audit sur l'économie circulaire). Un référent sera nommé par l'ADEME pour accompagner le territoire CRTE Centre Sud Ardèche dans ses démarches.

Le COT se décompose en 2 phases (cf. annexe 5) :

➤ Phase I (75 000 €) :

Cette phase se déroule sur une période d'un an à 18 mois maximum. Au cours de cette phase 2 audits par EPCI seront diligentés par l'ADEME : un audit climat / air / énergie et un audit sur l'économie circulaire.

A l'issue, un nombre de points sera attribué par EPCI et des objectifs seront définis. Des actions conjointes et individuelles seront également déterminées. De même qu'une gouvernance sera mise en place. Les premiers plans d'actions seront établis.

C'est l'atteinte de ces objectifs qui conditionnera le montant des aides perçues lors de la seconde phase.

➤ Phase II (275 000 €) :

Cette deuxième phase constitue la phase d'actions et se déroule sur 3 années.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Centre Sud Ardèche assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Les 5 EPCI composant le CRTE Centre Sud Ardèche assurent le rôle de chef de file CRTE sur leur périmètre respectif et sont les représentants des communes les composant. Il est précisé que chaque maître d'ouvrage est responsable des actions qu'il inscrit dans le contrat.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apporte un appui à travers le COT en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. A ce titre, l'Agence de la transition écologique (ADEME) désignera le représentant de son choix pour siéger au COPIL avec voix délibérative.

Cet opérateur public s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5. Engagements des autres signataires

A ce stade de la convention, il n'a pas été possible d'intégrer d'autres signataires (autres collectivités, opérateurs publics, etc.). Ils seront intégrés dans un prochain avenant.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

7.1. Le comité de pilotage (COPIL)

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de Département, délégué territorial de l'ANCT (ou de son représentant) et du territoire Centre-Sud Ardèche. Les 5 EPCI s'accorderont, dans le cadre du CRTE, sur le format de cette co-présidence territoriale.

Instance de validation stratégique, pour la phase d'initialisation comme pour la mise en œuvre du contrat, le Comité de pilotage du CRTE « Centre-Sud Ardèche » associera :

Avec voix délibérative :

- Les 5 EPCI, représentés chacun par deux élus, dont le Président ou la Présidente (ou son représentant) ;
- Le ou les représentants de l'Etat ;
- Le représentant de l'ADEME au titre du COT ;

Avec voix consultative et à raison d'un représentant par structure :

- Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ;
- Le Département de l'Ardèche ;
- Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ;
- Le SCoT de l'Ardèche méridionale ;
- Le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche ;
- L'Agence Locale de l'Energie et du Climat en Ardèche
- La Banque des territoires ;
- Les représentants des chambres consulaires.

Les membres disposant d'une voix consultative pourront, à partir du moment où ils s'engagent financièrement dans le CRTE, obtenir le statut de membre délibératif. D'autres membres consultatifs pourront, le cas échéant, se rajouter à la liste susmentionnée.

Le Comité de pilotage se réunit de façon formelle a minima sur une base trimestrielle en phase d'élaboration et semestrielle en phase de mise en œuvre. Ses membres restent en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet de territoire. Les DGS (et / ou leurs représentants) participent également à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Les missions du COPIL :

Le comité de pilotage supervise l'élaboration et le suivi du CRTE. Il procède aux arbitrages stratégiques, opérationnels et financiers correspondants. Il identifie les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance et au plus tard à la date de signature du contrat.

Chemin faisant, le comité de pilotage valide les fiche-actions dès lors que les financements associés sont connus et que les projets sont considérés prêts à démarrer et pouvant être inscrits à l'annexe financière annuelle du contrat. Les autres projets figurent sous la forme de fiche-projets amenées à évoluer en fiche-actions tout au long de la vie du contrat. Le comité évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Un état d'avancement annuel du CRTE sera effectué en Comité de pilotage.

7.2. Le comité technique (COTECH)

Valorisant les compétences techniques existantes dans les 5 EPCI cosignataires, une équipe-projet est mise en place. Elle se compose à minima des directeurs(trices) et / ou directeurs(trices) adjoints(es) de chaque intercommunalité ainsi que des référents techniques de l'Etat. Elle pourra également associer, en tant que de besoin, les chargés de mission thématiques concernés par les sujets à traiter.

L'équipe-projet pourra également associer, en tant que de besoin, les chargés de mission thématiques des 5 EPCI ainsi que les techniciens des autres collectivités et organismes concernés par les sujets à traiter, que ce soit en phase d'élaboration du CRTE ou de conception / suivi des fiches action.

Cette équipe-projet se réunit à minima une fois tous les deux mois en phase d'élaboration du CRTE et une fois par trimestre en phase suivi. Elle est notamment chargée de préparer les décisions du Comité de pilotage, de collecter les données nécessaires à l'élaboration et au suivi du CRTE et de faire le lien avec les autres dynamiques territoriales. La CCBA en assure le secrétariat technique.

7.3. Le comité des partenaires

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

Les signataires s'accordent sur l'importante de la concertation avec les acteurs du territoire. Aussi, dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des acteurs publics ou privés qui concourent au développement du territoire au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE.

Ces acteurs composeront le comité des partenaires, lequel pourra être composé à raison d'un représentant des structures, organismes ou institutions suivantes :

- La Chambre des Métiers de l'Ardèche ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche ;
- La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche ;
- La SAFER ;
- Les CRTE voisins ;
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche ;
- L'EPTB du bassin versant de l'Ardèche ;

- L'EPAGE Loire Lignon ;
- Le syndicat Eyrieux Clair ;
- L'Etablissement Public Loire (bassin versant Allier) ;
- Le SAGE Loire Amont
- L'ARS ;
- L'ADT et principales structures intervenantes en matière de développement touristique ;
 - Les principaux syndicats de traitement des ordures ménagères territorialement compétents ;
 - Les principaux syndicats de distribution d'eau potable et d'assainissement territorialement compétents
 - Le SDEA
 - Le CAUE de l'Ardèche
 - Le CRPF
 - EPORA...

Le comité des partenaires est une instance évolutive qui vit au rythme du CRTE. La liste ci-dessus est donc indicative et non limitative. Elle évoluera chaque année selon la nature et l'objet des actions qui seront conduites par le territoire CRTE.

Les membres du comité des partenaires seront associés à l'élaboration et au suivi du CRTE. Leurs techniciens référents pourront en tant que de besoin participer à l'équipe projet.

Un bilan annuel de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté et débattu au sein du comité des partenaires préalablement à la réunion du COPIL.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.4. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'integrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (annexe 4).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat avec une antériorité sur l'année 2021 couverte par une convention d'initialisation signée le 18 août 2021.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Privas le 14 février 2022

Le Préfet de l'Ardèche

M. Thierry DEVIMEUX



Les Président(e)s des communautés de communes membres du territoire CRTE

Madame Brigitte BAULAND, Présidente
de la CDC Val de Ligne,

Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président de
la CDC Ardèche des Sources et Volcans,

Monsieur Jacques GENEST, Président de
la CDC Montagne d'Ardèche,

Monsieur Jean-Paul ROUX, Président de
la CDC Berg et Coiron,

*Pour le président, décédé, la 1^{ère} vice-
présidente, Madame Sylvie DUBOIS,*

Monsieur Max TOURVIEILHE, Président
de la CDC du Bassin d'Aubenas,

Sommaire des annexes	page 28
Annexe 1 – Orientations stratégiques	page 29
Annexe 2 – Convention financière annuelle	page 55
Annexe 3 – Tableau indicatif des projets recensés	page 62
Annexe 4 – Socle d'indicateurs de suivi de la transition écologique	page 75
Annexe 5 – Contrat d'objectif territorial signé avec l'ADEME	page 81
Annexe 6 – Bilan écologique	page 87

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

du territoire Centre Sud Ardèche

ANNEXE 1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

AXE N°1 : RELANCE ECONOMIQUE

CONTEXTE TERRITORIAL : UNE ECONOMIE RELATIVEMENT DIVERSIFIEE MAIS A DOMINANTE RESIDENTIELLE

Maillé par un tissu d'entreprises relativement dense, notamment autour des principales polarités, le territoire du CRTE « Centre - Sud Ardèche » totalisait 7 448 établissements en 2017, dont seulement 364 (4,8%) employaient plus de 10 salariés. Même si elle concerne majoritairement des entreprises individuelles, voire des micro-entreprises, la dynamique entrepreneuriale y est relativement forte, avec 731 créations enregistrées en 2019, dont le tiers dans le commerce et l'hôtellerie / restauration. Pour autant, les secteurs de l'industrie et de l'information – communication sont ceux où le taux de création est supérieur à la moyenne nationale.

A dominante résidentielle, l'économie du Centre - Sud Ardèche dépend principalement de la consommation locale (permanente ou touristique). Logiquement, les secteurs du commerce, de la construction et des services à la personne en constituent les principaux moteurs. A l'inverse, la sphère compétitive (production de biens et services destinée à l'exportation en dehors du territoire) reste sous-représentée. Seule la filière agro-alimentaire, bénéficiant également de l'attractivité touristique, affiche un réel dynamisme, y compris à l'international.

Sur le territoire du CRTE, le nombre d'emplois est quasiment équivalent à celui des actifs occupés, démontrant un équilibre entre les fonctions économiques et résidentielles. Marqué par le poids du tourisme et de l'agriculture, le bassin d'emplois auquel appartient le CRTE se distingue par une forte saisonnalité et un précarité importante. Son marché du travail est même l'un des plus dégradés d'Auvergne Rhône-Alpes. Le taux de chômage atteignait ainsi 16,6% des 15-64 ans en 2017 contre 14% au niveau national. Pour la classe d'âge des 15-24 ans, il avoisine même 34%, contre 28% à l'échelle nationale. La part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés n'excède pas 24%, contre près de 30% au niveau national. Les difficultés d'insertion sont particulièrement aigües pour la classe d'âge des 15-24 ans, dont 21% n'étaient ni en emploi, ni en formation en 2017. La conséquence en est un départ massif des jeunes, confrontés d'une part à la quasi absence de formations supérieures sur le territoire et d'autre part à la rareté des emplois qualifiés.

STRATEGIE ENVISAGEE : REEQUILIBRER LES MOTEURS DE DEVELOPPEMENT

La stratégie de développement économique du CRTE doit répondre aux besoins de création de richesses et d'emplois, tout en restant cohérente avec son identité territoriale. Aussi, pour ne pas dépendre du seul moteur résidentiel et gagner en robustesse, il convient tout à la fois de consolider la base productive du territoire, de qualifier son offre touristique et de valoriser son capital humain. Quatre orientations complémentaires sont ainsi visées :

- Qualifier l'offre d'accueil d'entreprises et faciliter le développement des activités économiques ;
- Orienter le développement touristique dans un sens plus durable ;
- Préserver et conforter les activités agricoles ;
- Favoriser la montée en compétence et l'employabilité des ressources humaines locales.

ORIENTATION N°1 : Qualifier l'offre d'accueil d'entreprises et faciliter le développement des activités économiques

Pour solidifier le modèle de développement du territoire « Centre - Sud Ardèche », tout en accroissant sa base exportatrice et son potentiel de création d'emplois, il convient de mettre en place les conditions d'un renforcement et d'une diversification des filières industrielles, agro-alimentaires et artisanales. A cet égard, la disponibilité d'une offre foncière / immobilière attractive et fonctionnelle constitue un préalable. Elle vise aussi bien l'installation des nouveaux entrepreneurs, que le développement du tissu existant ou les implantations exogènes. Pour ce faire, le portefeuille de sites proposé doit couvrir toutes les étapes du parcours résidentiel d'une entreprise.

S'agissant de foncier nu et en lien avec l'objectif de modération de la consommation d'espace, la densification, l'extension ou la requalification des zones existantes seront privilégiées. La création d'un nouveau parc d'activités est néanmoins projetée à Thueyts, mais sur un délaissé de carrière ainsi que l'extension du parc d'activités du Vinobre à Lachapelle sous Aubenas. Déjà doté d'une pépinière d'entreprises et d'une dizaine de tiers-lieux, le territoire du Centre-Sud Ardèche ambitionne également de créer des espaces de coworking dans les secteurs non équipés (Villeneuve-de-Berg, Coucouron, ...) ainsi que de nouveaux produits immobiliers « phare », tels qu'un hôtel d'entreprises ou un village d'artisans (selon recommandation de l'étude en cours sur le Bassin d'Aubenas) et une cour artisanale (Berg-et-Coiron). Le recyclage de friches industrielles, agricoles, tertiaires ou résidentielles (moulinage de Chirols, ancien poulailler de Thueyts, cave coopérative de Lussas, ancien hôpital de Villeneuve, château de St-Jean-le-Centenier, ...) en espaces d'accueil d'activités économiques constitue une autre priorité.

Pour mailler l'ensemble du territoire en commerces ou services de proximité, la création de plusieurs multiservices ruraux et le maintien des activités de type « dernier commerce » sont parallèlement envisagée, notamment sur les secteurs à faible densité. De la même façon, la restructuration de cellules commerciales vacantes s'avère nécessaire pour redynamiser les centres-bourgs délaissés, notamment en lien le programme « Petites Villes de Demain » (Villeneuve-de-Berg et Largentière).

Pour relever ces différents défis et à titre d'exemples non limitatifs, les projets les plus structurants envisagés à ce jour sur chacun des EPCI sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Ardèche des Sources et Volcans	Création d'une zone d'activité en reconversion de la carrière en fin de gisement	à définir	2022 / 2026
CC Bassin d'Aubenas	Extension du Parc d'activités du Vinobre à Lachapelle sous Aubenas	2 000 000 €	2022 / 2024
CC Bassin d'Aubenas	Création d'un hôtel d'entreprises et/ou d'un village d'artisans	2 080 000 €	2023 / 2026
CC Berg Coiron / ANCT	Construction d'une cour artisanale d'environ 2 500 m ² pouvant accueillir une quinzaine d'ateliers modulables	3 000 000 €	2022 / 2024
Commune de Chassiers	Rénovation globale bâtiment pour accueillir commerce de proximité	400 000 €	2024-2026

	favorisant les circuits-courts et un espace de coworking à l'étage		
--	--	--	--

ORIENTATION N°2 : Orienter le développement touristique dans un sens plus durable

Destination historiquement reconnue pour les activités de pleine nature, le Centre - Sud Ardèche entend conforter son offre de découverte culturelle, patrimoniale et environnementale. Ce positionnement complémentaire n'a pas vocation à accroître la fréquentation globale mais à la rendre plus qualitative, notamment dans une logique de diversification des clientèles, d'allongement de la saison et de rééquilibrage territorial. Il s'agit de « mettre en tourisme » les atouts naturels et patrimoniaux du territoire.

L'étalement dans le temps et dans l'espace des flux touristiques nécessite ainsi la mise en place d'une offre de découverte à l'année et maillant l'ensemble du territoire. Dans cet objectif, il s'agit de favoriser l'itinérance, que ce soit via le renforcement du produit « randonnée non motorisée » (sentiers et aménagements connexes) ou la mise en valeur des grands circuits de découverte patrimoniale (réseau des Villages de Caractère), culturelle (Le Partage des Eaux) ou environnementale (Géoparc) du territoire.

En lien avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, certains sites inscrits dans le parcours artistique « Le Partage des Eaux » (Chartreuse de Bonnefoy et l'Abbaye de Mazan) ou relevant du label « Géoparc mondial UNESCO » (géosite « Cascade de Pourcheyrolles ») doivent ainsi améliorer leurs conditions d'accueil du public.

Le développement du tourisme de santé et de bien-être, notamment au travers de la montée en gamme des stations thermales de St-Laurent-les-Bains et Neyrac-les-Bains, est aussi de nature à irriguer l'ensemble du territoire.

La qualification de l'hôtellerie plein air, notamment pour les petits campings municipaux (Burzet, Barnas, ...), ainsi que la création de nouvelles aires d'accueil des camping-cars (St-Sernin, ...) vont également dans le sens d'un tourisme diffus.

En accueillant un centre d'art contemporain, le Château des Montlaur a vocation à positionner Aubenas comme pôle culturel et patrimonial d'envergure, entre la Grotte Chauvet 2 Ardèche et les Monts d'Ardèche.

L'attractivité touristique croissante des lacs d'altitude, en particulier ceux d'Issarlès, de Coucouron, de St-Martial et de Lapalisse, appelle la construction d'une stratégie de développement intégrée, notamment en lien avec l'appel à candidatures « Territoires de Lacs du Massif Central ».

Avec la structuration de la ViArdèche et sa connexion avec la ViaRhôna, le CRTE ambitionne enfin de positionner le Centre – Sud Ardèche comme une destination « vélo » de premier choix (en lien avec l'axe n°5).

Pour accompagner un tourisme plus durable, les projets retenus à ce stade et à titre d'exemples non limitatifs sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Jaujac	Valorisation du centre bourg village de caractère, aménagements touristiques	535 000 €	2022 / 2023
Commune d'Aubenas	Création d'un centre d'art contemporain dans le château des Montlaur afin de constituer un pôle culturel et patrimonial d'envergure et ainsi contribuer à	2 413 831 €	2021 / 2022

	élargir la saison touristique au-delà des 2 mois d'été.		
CC Montagne d'Ardèche	Mise en place de l'EPIC en charge de l'office de tourisme et appel à projets Lacs	400 000 €	2021 / 2022

ORIENTATION N°3 : Préserver et conforter les activités agricoles

Le développement d'une agriculture qualitative, viable et respectueuse de ses terroirs est une orientation centrale de la stratégie du CRTE. En lien avec la dynamique démographique du territoire, il contribue d'abord à accroître son autonomie alimentaire. Par son impact sur l'emploi, sa capacité exportatrice et son image de marque, l'activité agricole constitue également un moteur économique indéniable. De par ses amérités, elle répond également à d'autres objectifs du projet de territoire (qualité des paysages, maintien de la biodiversité, gestion des risques naturels, ...). Or, la pérennité de l'agriculture locale dépend en premier lieu de la disponibilité en terres bénéficiant de modalités d'exploitation favorables, condition à la fois du maintien des exploitants actuels et de l'installation de jeunes agriculteurs. La protection et la reconquête du foncier agricole à potentiel, notamment dans les ceintures agricoles péri-urbaines, constitue ainsi une priorité du CRTE. L'acquisition de terrains ainsi que la création d'ateliers ou fermes-relais ont parallèlement vocation à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

En parallèle à la sécurisation du foncier à enjeu, il convient d'élargir la chaîne de valeur de l'agriculture locale. Dans une logique de circuits-courts, le CRTE prévoit ainsi de faciliter la création et le développement d'outils collectifs de vente / transformation / conditionnement / approvisionnement (en lien avec l'axe n°4). Il entend également encourager la distinction des productions agricoles locales par des signes officiels de qualité ou d'origine et favoriser leur mise en tourisme au travers de circuits de découverte.

La résilience de l'agriculture locale passe aussi par l'adaptation des systèmes de production à des cultures ou pratiques mieux adaptées aux terroirs locaux, moins consommatrices d'eau et minimisant l'usage d'intrants. Toujours dans une logique d'adaptation au changement climatique, des solutions de stockage de l'eau superficielle doivent parallèlement être recherchées (en lien avec l'axe n°4).

En lien avec le nouveau Plan Pastoral Territorial du Coiron, il s'agit également de soutenir les pratiques pastorales qui contribuent à l'autonomie alimentaire du bétail ainsi qu'à la gestion des milieux naturels.

Marqueur économique, paysager et environnemental du territoire, la forêt est une ressource conquérante mais sous-valorisée. Face à cette capitalisation sur pied, l'orientation retenue consiste à faire cohabiter les filières « bois d'œuvre » et « bois énergie », tout en veillant à la durabilité de la ressource. Pour augmenter leur valeur ajoutée au bénéfice du territoire tout en anticipant les effets du changement climatique, il importe à la fois d'apporter les réponses foncières adéquates, notamment via des opérations de remembrement, et de mettre en place des plans de gestion durable.

Au vu de ces différents objectifs, les projets envisagés à ce stade à titre illustratif et non limitatif sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Bassin d'Aubenas et CC Val de Ligne	Protéger et reconquérir le foncier agricole à potentiel	55 140 €	2021 - 2023
CC Berg et Coiron	Mise en œuvre du second Plan Pastoral Territorial du Coiron	1 500 000 €	2022 / 2026

CC Val de Ligne et CC Bassin d'Aubenas	Encourager le remembrement du foncier forestier et proposer des aménagements pour faciliter l'exploitation durable	102 311 €	2021
--	--	-----------	------

ORIENTATION N°4 : Favoriser la montée en compétence et l'employabilité des ressources humaines locales

Compte-tenu des dysfonctionnements du marché du travail, l'appareil de formation du territoire nécessite d'être renforcé et adapté. Partant des principaux pôles existants, il s'agit de créer de nouveaux partenariats pédagogiques avec l'enseignement supérieur et la recherche, en connexion avec le tissu socioéconomique local. L'antenne universitaire du Pradel à Mirabel constitue, en écho à l'identité agricole pionnière du lieu et à sa spécialisation en développement rural, un pôle-ressource à valoriser. En lien avec la restauration et l'alimentation de demain, le Lycée hôtelier de Largentière est un autre point d'appui académique à conforter. Dans le secteur des industries créatives, l'Ecole du Documentaire de Lussas est aussi de nature à accroître le positionnement universitaire du territoire. Plus largement et pour favoriser l'innovation pédagogique, l'inscription de l'offre de formation dans des réseaux de type « pôle de compétitivité » ou « cluster » est à encourager. Autant d'initiatives qui préfigurent la création de campus ruraux innovants, adossés aux ressources matérielles et immatérielles du territoire.

En lien avec l'objectif de massification de la rénovation énergétique des logements privés comme des bâtiments publics et pour stimuler l'économie locale, la qualification ainsi la certification / labellisation des artisans locaux constituent également une priorité du CRTE.

Pour développer les compétences au service du tissu socioéconomique local et à titre d'exemples illustratifs et non limitatifs, les projets structurants positionnés à ce jour sur chacun des EPCI sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Villeneuve de Berg	Création d'un pôle de "formation-recherche-ingénierie" autour de la valorisation des patrimoines naturels / agricultuels, en écho à l'œuvre d'Olivier de Serres et en lien avec le recyclage de la friche de l'ancien hôpital	A définir	2022- 2025
Commune de Largentière / Région AURA	Création d'un campus de formation « hôtellerie / restauration » dans l'enceinte du château de Largentière	8 500 000 €	2020 - 2025

AXE N°2 : TRANSITION ENERGETIQUE

La transition énergétique est un des piliers de la transition écologique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'actualité nous le rappelle. En effet, le nouveau rapport de RTE et ses différents scénarios impliquent un déploiement important des énergies renouvelables, principalement photovoltaïque et éolien, et une augmentation de la production d'électricité dans le mix global énergétique de la France. Dès lors, c'est un enjeu prioritaire pour le territoire du CRTE centre sud Ardèche qui présente une dépendance importante aux énergies fossiles dans de nombreux secteurs (bâtiment, mobilité, industrie). D'autant plus que le territoire présente une situation favorable pour la production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, l'éolien, hydroélectricité, bois énergie.

Toutefois, l'exploitation de ces potentiels déjà importante dans certaines parties du territoire se heurte dans d'autres aux enjeux environnementaux et à l'impératif de préservation du foncier naturel et agricole. A ces contraintes, s'ajoute l'évolution récente sur les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques en toiture d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 Kwc (arrêté tarifaire du 6 octobre 2021) et qui interdit le cumul des aides publiques avec le tarif de revente.

C'est pourquoi l'objectif de neutralité carbone doit également passer par une plus grande sobriété énergétique et donc une diminution des consommations d'énergie.

Un des leviers d'action est d'agir sur l'habitat résidentiel source parmi la plus importante sur le territoire de consommation énergétique et de rejet de gaz à effet de serre.

A titre d'illustration, le diagnostic du PCAET de la CC du Bassin d'Aubenas met en évidence que ce secteur représente 34% de la consommation d'énergie finale et émet 49 578 tCO₂ sur cette communauté de communes.

Il est donc essentiel qu'une politique publique ambitieuse soit mise en place sur tout le territoire afin de remplacer un maximum d'anciens systèmes de chauffage alimentés par des énergies fossiles. L'inflation des prix actuels du gaz et de mazout ainsi que l'interdiction à partir du premier janvier 2022 d'installer un système de chauffage dit « polluant » sont des raisons supplémentaires pour massifier la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Dans le même ordre d'idée, les collectivités locales sont propriétaires de nombreux bâtiments relativement anciens et énergivores pour des usages variés, y compris le logement. Leur rénovation permettra d'améliorer la qualité des services et le confort des usagers, outre un allègement significatif des factures d'énergie. Le service public se doit d'être exemplaire et réduire son impact sur le réchauffement climatique.

Les 5 EPCI constituant le territoire CRTE se sont tous engagés dans cette démarche en signant un contrat de partenariat à la transition écologique avec le département de l'Ardèche.

Ils pilotent à différents stades des actions participant tant à la transition énergétique qu'écologique. Ainsi, chaque EPCI porte un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) dont l'opérateur unique est l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ardèche (ALEC 07). De plus, La CC du Bassin d'Aubenas, après avoir signé un contrat TEPCV avec l'Etat, vient d'obtenir pour la deuxième fois le label TEPOS et la validation de son Plan Climat Air Energie Territoire.

En conclusion, les 5 communautés de communes s'engagent donc à accentuer leur engagement dans la transition énergétique, tout se fixant comme garde-fous le maintien de la qualité du cadre de vie et la préservation de la biodiversité.

Objectifs :

- Décarboner le mix énergétique
- Réduire la dépendance énergétique du territoire

- Valoriser le potentiel énergétique renouvelable
- Diminuer la facture énergétique et la consommation d'énergie
- Maintenir un cadre de vie agréable et ne pas augmenter l'artificialisation des terres naturelles et agricoles
- Préserver la biodiversité

STRATEGIE ENVISAGEE :

ORIENTATION N°1 : Promouvoir la filière bois énergie

La filière bois-énergie est identifiée comme un pilier de la croissance verte dans la transition climatique écologique et énergétique, sous réserve de s'inscrire dans un cadre de gestion durable locale et multifonctionnelle de la forêt

Le taux de boisement du territoire du CRTE est en progression constante, cependant la valorisation de la forêt et de ses ressources est sous valorisée. Le développement d'une filière bois-énergie en employant les ressources locales permettrait de créer de l'emploi, de l'activité économique ainsi que de réduire la consommation d'énergies fossiles et la pollution afférente, ainsi que la dépendance énergétique du territoire.

Par ailleurs, est également disponible sur le territoire le dispositif « CoT ENR MDE » qui est une déclinaison du fond chaleur de l'Ademe. Celui-ci offre des moyens techniques et financiers pour encourager les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics en les soutenant financièrement et techniquement. Ce dispositif est porté dans notre territoire par le SDE 07, L'Alec 07 et le département de l'Ardèche. Il soutient la mise en place de petit réseau de chaleur ou chaufferies bois dans les communes rurales de notre territoire.

Dans le cadre de ce CRTE, il donc semble judicieux de se saisir de cette opportunité pour développer des chaudières bois pour les bâtiments publics des communes rurales dépendantes d'énergies fossiles pour se chauffer. Par ailleurs, ce changement est d'autant plus pertinent et urgent qu'un décret gouvernemental interdit l'installation de nouvelles chaudière polluantes dans les bâtiments anciens à partir de janvier 2022.

Pour se faire et en collaboration avec le SDE07 et l'ALEC, le territoire du CRTE projette :

- Analyser les retours d'expérience à l'échelle locale et nationale
- Etudier l'opportunité de développement de réseaux de chaleur/ Chaufferie à l'échelle centre bourg pour les bâtiments publics
- Etudier la possibilité de raccorder des bâtiments privés
- Engager les travaux d'installation des réseaux de chaleur
- Etudier les différentes possibilités de portages de ces projets et réfléchir à une approche globale à l'échelle de la CCBA voir à l'échelle du CRTE.

A titre d'exemples, les projets structurants positionnés à ce jour à titre illustratif et non limitatif sur chacun des EPCI sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Communes avec SDE07	Créations de chaufferies bois ou petit réseaux de chaleurs dans les communes rurales en remplacement de système de chauffages polluants	330 000 € pour un petit réseau de chaleur (4 à 6 bâtiments)	2022 -2024
Commune de Chirols	Rénovation énergétique des logements communaux	154 000 €	2023 / 2024
CC Bassin d'Aubenas	Création d'un pôle intergénérationnel Phase 2. Tranche 1 et 1bis.	2 557 493 €	2022 / 2023

	Rénovation thermique et énergétique importante		
Commune de Villeneuve de Berg	Lancement d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine communal de VdB (réalisation du schéma directeur ainsi que des premiers travaux de rénovation : école élémentaire, école maternelle, bâtiment de service) en lien avec le label "Petites Villes de Demain"	A définir	2022
Commune d'Uzer	Réfection de la toiture et du chauffage dans la salle polyvalente	30 475 €	2022

ORIENTATION N°2 : Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique locale

La transition énergétique suppose des changements profonds et structurels tant sur le plan des modes de consommation que des modes de production de l'énergie. Dans ce dernier champ, les changements doivent s'opérer notamment via une production plus décentralisée. La production d'énergie locale et renouvelable est une des réponses face aux nouveaux enjeux de ce siècle qui constituent le réchauffement climatique, la relocalisation de la production de richesse, la montée en puissance des nouvelles mobilités électriques ou encore l'autonomie énergétique et la résilience des territoires.

Dans le cadre du CRTE, le territoire va bénéficier d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME, nommé Contrat d'Objectif Territorial (COT), afin de l'aider à établir précisément les différents gisements pour chaque EnR et réaliser un état des lieux des projets et acteurs déjà investis sur le territoire sur cette thématique.

La CCBA est actuellement en train de réaliser un diagnostic photovoltaïque de l'entièreté des toitures et parkings lui appartenant ainsi qu'à ses communs membres. L'objectif étant de produire un maximum d'énergie renouvelable sans artificialisé de nouvelles terres ni impacter la biodiversité.

La prochaine action envisagée pour l'année 2022 par la CCBA sera de réaliser une étude de faisabilité afin d'envisager la création d'une structure ad hoc pour porter ce projet d'EnR.

De nombreux projets sont positionnés à ce jour sur cette orientation. A titre d'exemple :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Lalevade	Photovoltaïque en toitures de bâtiments techniques	200 000 €	2022
Commune de Saint Privat	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	280 000 €	2022
CC Berg et Coiron	Elaboration d'un schéma territorial de développement des énergies renouvelables	40 000 €	2022
Commune de Chazeaux	Installation d'une centrale photovoltaïque de 23 200 WC en injection réseau sur bâtiment communal	39 900 €	2022 / 2023

ORIENTATION N°3 : Massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés

La rénovation énergétique des bâtiments est une priorité pour faire baisser la facture d'énergie et réduire les consommations d'énergie des bâtiments. Comme expliquée précédemment, cette orientation est essentielle tant à titre d'exemplarité pour la puissance publique, que pour limitation de l'impact de nos modes de vie sur le réchauffement climatique dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels.

Par ailleurs, au vu des récentes augmentations du prix des énergies fossiles (gaz et fioul), diminuer la consommation d'énergie devient plus que jamais un enjeu économique nombreux des habitants du territoire du CRTE.

Pour relever ces défis, différentes actions sont envisagées dont les suivantes, à titre d'exemple :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Montpezat sous Bauzon	Installation chaufferie collective bois pour les bâtiments publics place de la mairie	142 614 €	2022
Commune de Mercuer	Rénovation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de MERCUER	30 712 €	2021
Commune de Saint Andéol de Berg	Installation d'une chaufferie-bois à plaquettes déchiquetées de 30 Kw alimentant la mairie et plusieurs logements	120 000 €	2022
CC Montagne d'Ardèche Commune de Coucouron	Construction d'une chaufferie bois mutualisée (siège CCMA et maison de santé communale)	256 673 €	2021 / 2022

AXE 3 : GESTION TERRITORIALE DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Le territoire CRTE CSA s'étend de la montagne au plateau du Coiron en passant par le piémont cévenol et la plaine albenassienne.

La compétence de gestion et prévention est répartie entre des Syndicats et les Communautés de Communes.

Le SIDOMSA (Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas) couvre la plupart des communes du CRTE. Il assure la collecte sélective en apport volontaire du verre et du papier, la gestion des déchetteries pour les particuliers, celle des 6 plateformes d'accueil des déchets verts ainsi que le tri des emballages ménagers et leur recyclage.

Le SIDOMSA assure à titre principal le traitement des déchets ménagers (OMR) et encombrants.

Tous les déchets sont centralisés sur la Zone Industrielle de Lavilledieu par l'usine L'Optimale (nouvelle usine SIDOMSA-SICTOBA exploitée par SUEZ) pour les ordures ménagères résiduelles et les encombrants. Les déchets sont « triés » (préparation matière) avant évacuation vers les filières de recyclage, de valorisation (production d'énergie, de chauffage ou d'électricité) ou de stockage de la partie ultime des déchets. La plateforme de compostage du SIDOMSA valorise les déchets verts ; l'usine MALTHA recycle le verre...etc. Les emballages ménagers recyclables (poubelles jaunes) sont quant à eux centralisés à Lavilledieu avant d'être évacués vers un centre de tri de la Région AURA dans le cadre du dispositif national CITEO.

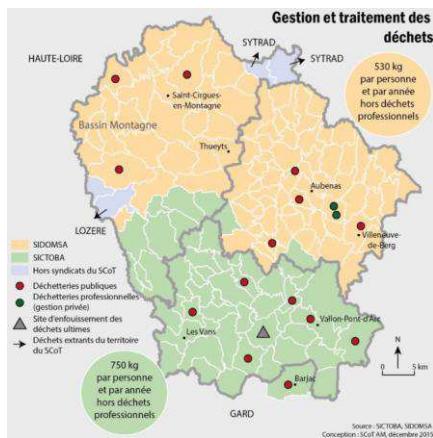
Sur le périmètre du SIDOMSA, les communautés de communes assurent quant à elles la prévention et la collecte : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages ménagers recyclables, le cas échéant déchets encombrants des ménages. Actuellement, cette collecte a lieu majoritairement en porte à porte au moyen de bacs roulant individuels ou collectifs de 120 à 800 litres. Les communautés de communes (par exemple CCBA) peuvent également assurer la collecte et le traitement via le SIDOMSA des déchets (si assimilables aux déchets ménagers) issus d'une activité professionnelle, ce service étant financé par une redevance spéciale.

Sur 5 communes en partie nord du CRTE représentant 616 habitants, la collecte est assurée par le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) et le traitement des déchets est assuré par le SYTRAD (Drôme).

La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a fixé de nouveaux objectifs et un nouveau cadre en matière de recyclage, réemploi et valorisation des déchets.

Dans le cadre du présent CRTE, un Contrat d'objectif territorial (COT) a été signé avec l'ADEME. Celui-ci prévoit des audits « économie circulaire » qui seront conduits en 2022 à l'échelle de chaque EPCI. Cela permettra de construire, en partenariat étroit avec les syndicats compétents, une stratégie territoriale de gestion et de valorisation des déchets produits sur le territoire.

Dans l'attente, plusieurs axes de travail ont déjà été identifiés – à confirmer par les audits à intervenir :



3.1 Organiser le traitement et la valorisation des biodéchets

Faciliter la gestion des bio déchets et des invendus des transformateurs et entreprises agro-alimentaires.

Depuis le 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de trier ces biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées (telles que le compostage ou la méthanisation).

Sont concernées principalement les entreprises d'espaces verts, de la grande distribution, des industries agroalimentaires, des cantines et restaurants, des marchés. Les seuils ont progressivement été abaissés : en 2012, l'obligation concernait les professionnels qui produisent plus de 120 tonnes par an de biodéchets ou plus de 1500 litres par an d'huiles alimentaires usagées.

Depuis le 1er janvier 2016, ce sont les professionnels produisant plus de 10 tonnes par an de biodéchets, et de 60 litres par an pour les huiles, qui sont concernés. Cela correspond par exemple aux marchés de gros ou forains, à certains restaurateurs, aux petites surfaces de distribution alimentaire.

Ainsi, cette obligation touche d'ores et déjà un grand nombre d'acteurs économiques qui se sont organisés en conséquence. En revanche, nous n'avons pas d'unité de traitement à proximité, ces acteurs sont donc contraints quand ils le peuvent d'acheminer leur biodéchets dans la Drome. Une revalorisation locale serait plus adaptée et permettrait à un plus grands nombres d'acteurs de valoriser leur bio-déchets comme le prévoit la loi.

On peut ainsi envisager à titre illustratif :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Bassin d'Aubenas	Faciliter la gestion des bio déchets et des invendus des transformateurs et entreprises agro-alimentaires	6 700 €	2021
CC Val de Ligne	Faciliter la gestion des bio-déchets et des invendus des restaurants collectifs	5 000 €	2021

3.2 Optimiser la collecte des ordures ménagères – Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets

- Développer la collecte en point de regroupement (bacs) ou en point d'apport volontaire (colonnes semi enterrées, enterrées ou aériennes) notamment dans les communes rurales ou les zones très urbanisées.

La transition d'une collecte en porte à porte vers une collecte en points de regroupement ou en point d'apport volontaire se traduit en terme environnemental par une diminution des émissions de GES :

- Optimisation les circuits de collecte (accroissement du volume collecté en point unique) et réduction du nombre de rotation des camions ;
- Diminution de la consommation de conteneurs en plastique.

- Etude de préfaisabilité sur la production d'énergie par méthanisation à partir des biodéchets actuellement jetés dans les OMR sur le territoire de la CCBA. L'objectif serait de produire une énergie qui pourrait-être par la suite réutilisée (économique circulaire) par les véhicules de la collecte des déchets de la CCBA.

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Le tri à la source généralisé pourra donc s'articuler autour de plusieurs solutions avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque citoyen de France d'ici 2025. Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Afin de mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires des ménages, il revient à chaque collectivité d'étudier et d'identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge. La collecte séparée des déchets alimentaires par la collectivité intervient en complémentarité du compostage de proximité.

Le compostage individuel et promu sur le territoire depuis maintenant plusieurs années par le SIDOMSA. Le compostage partagé a également pu être testé. Les résultats attendus n'ont pas été atteints. De nombreux biodéchets sont encore évacués dans les OMR. Dans le respect des principes de l'économie circulaire, plusieurs opportunités de valorisation de ces biodéchets doivent être étudiées. Parmi ces dernières, les usages énergétiques comme la méthanisation sont une solution pertinente. Cette valorisation par la production de biogaz pourrait permettre aux collectivités de rouler proprement.

On peut ainsi envisager à titre illustratif :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Bassin d'Aubenas	Faciliter la gestion des bio déchets et des invendus des transformateurs et entreprises agro-alimentaires	313 800 €	2021
CC Berg et Coiron	Mise en place de 20 points d'apport volontaires enterrés ou semi-enterrés	300 000 €	2022
CC Montagne d'Ardèche	Mise en place des semi-enterrés et assimilés	2 000 000 €	2021 / 2022

3.3 Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

- Etude et aide à l'installation d'une matériauthèque / déchetterie professionnels

- Développer le recyclage des déchets du BTP : nous constatons de nombreux dépôts sauvages d'artisans. La déchetterie réservée pour les professionnels est située sur Lavilledieu ce qui ne facilite pas son accès. La création d'un déchetterie plus proche des artisans serait donc un outil indispensable au recyclage des déchets du BTP.

- Développer le réemploi des déchets : afin d'accentuer la démarche de réemploi dans les déchets du BTP, la volonté de créer une matériauthèque serait une solution écologique afin que les objets abandonnés y trouvent une seconde vie. Leur remise sur le marché ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets. La matériauthèque a un rôle social parce qu'elle crée des emplois en insertion. La matériauthèque développe son activité selon le concept des 3 R (réduire, réemployer et réutiliser). Cette ambition ouvre un nouveau champ de partenariat entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les collectivités territoriales. Ce lieu permettra également de faire la promotion des gestes éco-citoyens, des échanges de bonnes pratiques, d'ateliers créatifs à partir de récupération. C'est un acteur de terrain proche des citoyens qui donne une légitimité aux messages et aux conseils de réduction des déchets diffusés. Ce sera un relais d'information mais aussi une structure d'accompagnement, un véritable vecteur d'éco-citoyenneté.

Sous réserve de validation en COT, les actions identifiées à ce jour sont :

- Etude sur le gisement des biodéchets et choix du modèle de valorisation
- Etude d'opportunité de création d'une déchetterie professionnelle couplée à une matériauthèque

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Bassin d'Aubenas	Etude et aide à l'installation d'une matériauthèque/déchetterie pour professionnels	100 000 €	2022- 2023

AXE N°4 : TRANSITION AGRICOLE ET CIRCUITS COURTS

CONTEXTE TERRITORIAL : UNE IDENTITE ALIMENTAIRE ET UNE AGRICULTURE A FORT POTENTIEL MENACEES PAR LES MUTATIONS DU TERRITOIRE

Ce territoire de moyenne montagne, contrasté et enclavé, dispose d'une grande richesse et s'étend de la vallée aux plateaux, en passant par les pentes de piémonts. C'est un périmètre à cheval entre des communes majoritairement rurales et quelques communes urbaines, avec un pôle économique porté par Aubenas (12500 habitants).

a. Préservation du foncier agricole, face aux dynamiques conjuguées de déprise et d'artificialisation

Les reliefs contrastés ont induit une **mosaïque agricole** composée de **petites exploitations qualitatives, diversifiées** (par exemple 16 indications géographiques sur les territoires du Bassin d'Aubenas et du Val Ligne) et **respectueuses de l'environnement**. Pour autant, elle est **fortement menacée par l'urbanisation croissante et déstructurée** (mitage et rétention foncière), et l'apparition de nouveaux enjeux (énergies renouvelables, changement climatique, ...). **Les installations** des porteurs de projets, pourtant attirés par le territoire **sont difficiles et nécessaires**, au vu du peu de renouvellement de la population agricole (2/3 des exploitants ont plus de 50 ans). **Cette diversité de production est propice à l'alimentation locale, mais n'est pas suffisante au niveau des volumes**; des problèmes d'approvisionnement de certains secteurs (restauration collective) apparaissent, accrus par les contraintes logistiques importantes. Par ailleurs, **la sur-représentativité de la viticulture en plaine limite le développement de productions alimentaires « vivrières »**; la remobilisation du foncier agricole disponible vers ces productions est fondamentale, au travers un portage collégial (multi partenarial) des actions.

Commenté [LD1]: En rouge, chiffres CCBA et CCVL et pas sur tout le territoire du CRTE ; à supprimer ou modifier ?

b. Des produits identitaires plébiscités par les Ardéchois et les visiteurs : une identité à consolider

Le territoire bénéficie d'une **culture citoyenne alimentaire forte**, liée à un patrimoine agricole historique, des pratiques ancrées du « consommer local » avec un attachement fort à la production biologique, de jardins potagers et des circuits courts. **Le tissu associatif est très dense et actif** ; il existe un foisonnement d'initiatives et de projets autour des produits alimentaires locaux. La demande des consommateurs pour mieux connaître leur alimentation est de plus en plus prégnante. **La consommation alimentaire explose l'été**, avec de nombreuses offres de services dans l'hôtellerie de plein air et la restauration traditionnelle (+48% de population à CCBA, + 140% de population à CCVL).

c. Un besoin marqué de justice alimentaire pour une population aux revenus modestes

La **pauvreté et le taux de chômage sont très élevés**, illustrant une **fracture sociale et alimentaire importante creusée par ses caractéristiques géographiques et démographiques**. Le pouvoir d'achat est faible et les offres d'emploi pérennes difficiles à trouver du fait de la saisonnalité de l'économie. Pour autant, **de nombreuses initiatives locales existent** (associations et habitants), mais manquent souvent de coordination entre elles. La **restauration collective apparaît comme un levier d'équité et de justice alimentaire sociale**, en particulier depuis l'introduction de la loi EGALim. Or, celle-ci se répartit sur le territoire en de nombreuses petites structures (en particulier des écoles) **manquant d'informations et de moyens, rendant difficile toute tentative de changement organisationnel pour une mise en conformité avec la loi**. Bien que répandue, la pratique des **jardins familiaux ou partagés** et de l'autoproduction a connu un regain d'intérêt depuis la crise sanitaire, que de nombreuses structures souhaitent mettre en place.

STRATEGIE ENVISAGEE : REPLACER L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION AU CŒUR DES PRIORITES

L'alimentation occupe une place centrale dans notre vie quotidienne. Aujourd'hui, la demande citoyenne pour une consommation plus saine et respectueuse de l'environnement est chaque jour plus importante : dans un contexte politique des plus favorables, la relocalisation d'une alimentation de qualité et l'accroissement des productions locales apparaissent comme des enjeux majeurs des territoires, en permettant le développement d'une agriculture plus durable, à forte valeur ajoutée et une meilleure reconnaissance des productions locales de qualité (SIQO). Les mutations du territoire ont fait oublier sa vocation passée fortement agricole. La stratégie agricole et alimentaire du CRTE doit répondre à ces enjeux de préservation de potentiel agricole, des savoir-faire et des habitudes alimentaires de proximité, en réaffirmant l'importance de ces thématiques sur le territoire. Trois orientations complémentaires sont ainsi visées :

- Définir et mettre en place des stratégies alimentaires territoriales ;
- Développer les circuits courts et la vente directe ;
- Accroître la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques.

ORIENTATION N°1 : Définir et mettre en place des stratégies alimentaires territoriales

Le déploiement des « Projets Alimentaires Territoriaux » (PAT) est une opportunité d'action pour le territoire du CRTE. Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, ils sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire et ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux.

Ainsi, l'engouement pour les PAT lors de l'appel à projets du Plan de relance de 2021 a permis de créer une dynamique en ce sens en Ardèche, qu'il convient d'entretenir et d'essaimer sur le territoire « Centre - Sud Ardèche » et d'articuler avec les autres territoires.

Parmi les actions possibles, celles portant sur l'alimentation locale et de qualité pour les publics en situation de précarité sont particulièrement pertinentes, en permettant de :

- retrouver une autonomie alimentaire au travers des jardins familiaux, permettant d'accentuer la consommation de produits frais en maîtrisant son budget ;
- Travailler à l'augmentation du volume de produits frais dans les paniers des associations d'aide alimentaire ;
- Eduquer à la cuisine des produits frais permettra de mettre en place et pérenniser les bons réflexes.

Pour relever ces différents défis, les projets envisagés sont à titre d'exemple :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Bassin d'Aubenas et CC Val de Ligne	Mieux connaître, développer et promouvoir l'offre alimentaire locale et ses acteurs	107 000 €	2022 / 2026
CC Berg Coiron et partenaires	Réalisation d'une cuisine centrale territoriale (hôpital / crèche / collège / écoles / EHPAD / ...)	A définir	2023 / 2024
CC Montagne d'Ardèche	Sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement	A définir	2022
CC Val de Ligne et CC Bassin d'Aubenas	Création d'un réseau pour faciliter l'émergence et la mise en place de jardins familiaux ou partagés	24 400 €	2022

ORIENTATION N°2 : Développer les circuits courts et la vente directe

Historiquement, l'agriculture du territoire était structurée pour les filières longues (principalement vouée à l'exportation). La crise arboricole des années 1990 a provoqué un abandon des terres agricoles et la mise en difficulté des structures de collecte, transformation et export du territoire. Aujourd'hui, la tendance est à la consommation locale et de qualité en produits frais. A ce titre, il convient d'accompagner la mutation des structures vers les circuits de proximité en lien avec les professionnels, notamment en favorisant la création de magasins de producteurs ou l'accompagnement de la transformation de produits locaux et de faire connaître le foisonnement d'initiatives existantes sur le territoire (cuisine centrale sur circuits courts Berg et Coiron).

Au vu de ces objectifs, les projets envisagés sont à titre d'exemple :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Ardèche des Sources et Volcans	Atelier de transformation mutualisé	A définir	2023 - 2024
Commune de Lentillères	Equiper la placette du chef-lieu par une borne électrique dédiée aux producteurs locaux	18 000 €	2022
CC Berg Coiron et partenaires	Atelier collectif de découpe et transformation	A définir	2023 - 2024
Commune de Prunet	Achat de terrain pour développer la possibilité de marché pour artisans et producteurs locaux et afin de permettre de créer des parkings pour l'attractivité du lieu et développer des jardins partagés	10 000 €	2022

ORIENTATION N°3 : Accroître la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques

Le changement climatique, déjà à l'œuvre sur notre territoire, appelle des adaptations dans la gestion des systèmes d'exploitations agricoles. Les aléas climatiques précarisent bon nombre de productions, et remettent en question la pérennité de certaines filières telles que connues aujourd'hui.

A ce titre, un accompagnement des exploitations est nécessaire, afin d'adapter les systèmes au changement climatique et ainsi préserver l'autonomie alimentaire du territoire.

Pour accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, les projets identifiés à ce stade sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Bassin d'Aubenas et CC Val de Ligne	Créer un espace test agricole	100 000 €	2022 / 2026
ASA de Lussas	Dragage du barrage de Darbres - Lussas	900 000 €	2022
CC Val de Ligne et CCBA	Encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	23 050 €	2022 - 2026

AXE N°5 : MOBILITÉ DURABLE

CONTEXTE TERRITORIAL :

Le territoire CRTE CSA s'étend de la montagne au plateau du Coiron en passant par le piémont cévenol et la plaine albenassienne. L'hétérogénéité de ce territoire et les géomorphologies locales ont un fort impact sur les manières d'appréhender le déplacement. Le territoire CRTE CSA regroupe quatre « bassins de vie autonomes » autour de pôles secondaires, attirés par l'agglomération d'Aubenas qui concentre les emplois, commerces et services. Ces bassins présentent principalement des secteurs disséminés et peu denses en population impliquant une importante migration pendulaire journalière, majoritairement externe au bassin, par véhicules particuliers.

Cela a un triple impact :

- social avec la dépendance aux produits pétroliers et une forte vulnérabilité vis à vis du prix de l'énergie ;
- climat-énergie avec une forte consommation d'énergie liée aux transports et un fort impact des transports sur les émissions de GES du territoire ; à titre d'illustration, sur le seul territoire de la CC du Bassin d'Aubenas, le secteur des déplacements de personnes est le 1^{er} poste d'émission GES avec près de 69 000 tonnes équivalents CO₂ ;
- urbanistique avec une surconsommation de foncier en plaine et un déséquilibre territorial.

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite loi « LOM » répond à plusieurs objectifs :

- ✓ Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité;
- ✓ Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- ✓ Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- ✓ Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Sur le périmètre du CRTE CSA, c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est compétente en matière de mobilité. Afin de travailler en intelligence avec et sur le territoire, la Région et chacun des 5 EPCI sont liés par une *Convention de coopération en matière de mobilité*. Ces conventions permettent aux intercommunalités de faire remonter les spécificités et enjeux de leurs territoires et ainsi orienter, voire compléter, l'action régionale. A ce jour, la Région doit encore définir les bassins de mobilité prévus par la LOM et donc définir une coordination avec l'ensemble des partenaires intéressés pour répondre aux enjeux locaux et apporter des solutions adaptées.

Un schéma directeur cyclable est à l'étude en sud Ardèche, à l'échelle de 6 EPCI dont 3 concernés par le CRTE CSA : Bassin d'Aubenas, Ardèche des Sources et Volcans et Val de Ligne.

Les EPCI participent au déploiement de la fibre sur le territoire, ce qui permettra de développer le recours au télétravail, de faire émerger de nouveaux espaces de coworking avec pour finalité de limiter les déplacements pendulaires sur le territoire CRTE Centre Sud Ardèche.

Focus sur la CCBA :

Jusqu'au 31 décembre 2021, la compétence mobilité est exercée par le syndicat de transport urbain Tout'enbus qui regroupe 11 communes urbaines et périurbaines de la CCBA sur les 28 qu'elle comporte. Par délibération en date du 23 mars 2021, la CCBA s'est prononcée en faveur d'une subdélégation des services suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Le transport urbain
- Le service régulier de transport public de personnes
- L'organisation et le développement des mobilités actives : piste cyclables, vélos à assistance électrique (VAE)
- Le développement des services relatifs aux mobilités partagées : parkings de covoiturage, autopartage

La convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de mobilités sur le territoire de la CCBA sera soumise au conseil communautaire du 7 décembre 2021.

STRATÉGIE :

La stratégie doit répondre aux enjeux de réduction de l'impact social, écologique et environnemental des mobilités en agissant notamment efficacement dans le développement des mobilités alternatives à l'autosolisme.

Deux orientations complémentaires sont ainsi visées :

- Doter le territoire d'infrastructures et d'équipements dédiés
- Mettre en place des services de mobilité partagée

ORIENTATION N°1 : Doter le territoire d'infrastructures et d'équipements dédiés

- Développer la cyclabilité du territoire, assurer une continuité cyclable sécurisée (réseau ossature Via Ardèche, maillage du territoire en mobilité douce, raccordement et desserte des centres-bourgs, etc.) ;
- Favoriser et encourager la pratique du covoiturage (aménagement d'aires de covoiturage, installation de bornes de recharge électrique, etc.) ;
- Développer l'intermodalité (développement de pôles multimodaux, développement et amélioration du stationnement, etc.) ;
- Développement et adaptation de l'offre de transport en commun existante (acquisition de minibus électriques).

A ce stade, parmi les projets identifiés :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Ardèche des Sources et Volcans	Voies douces / voies partagées liaisons territoire CdC	400 000 €	2022 / 2024
CC Berg et Coiron	Création et mise en tourisme d'une voie verte sur les 14,6 km du linéaire "St-Germain - St-Pons" (connexion "ViArdèche - Via Rhôna")	3 500 000 €	2021 à 2022 pour les études préalables puis 2023 à 2025 pour la phase "travaux"
CC Montagne d'Ardèche	Aires de covoiturage	100 000 €	2022
CC Bassin d'Aubenas / CAPCA	Voie douce dite de l'Escrinet (connexion "ViArdèche - Via Rhôna")	A définir	2022 – 2024 Etudes 2022 Travaux 2023
CC Bassin d'Aubenas	Voie douce liaison St Sernin/ St Etienne de Fontbellon/ Aubenas	A définir	2021 - 2024 Etudes 2021 Travaux 2022
CC Val de Ligne	Aménagement de la via Ardèche Liaison cyclable Uzer - Largentière	1 550 000 €	2022-2024

ORIENTATION N°2 : mettre en place des services de mobilité partagée

- Impulser et promouvoir l'autopartage (acquisition de véhicules, etc.) ;
- Encourager la pratique du vélo quotidien (création d'une Maison du vélo, acquisition de flottes de VAE, etc.)

A ce stade, parmi les projets identifiés :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Ardèche des Sources et Volcans	Création de la Maison du Vélo au départ de la ViaArdèche	A définir	2023
CC Bassin d'Aubenas	Acquisition d'une flotte de VAE pour les communes hors périmètre Tout'enbus	48 176 €	2022 - 2023
CC Berg et Coiron	Acquisition d'une flotte de vélos / VAE en lien avec la convention de coopération "mobilité" conclue avec la Région	50 000 €	2024

Cette liste d'actions sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale est non exhaustive. En lien avec la Région, elle sera enrichie au fil de l'eau durant toute la durée du contrat de relance et de transition écologique.

AXE N°6 : COHESION TERRITORIALE

CONTEXTE TERRITORIAL : UN TERRITOIRE VASTE ET DIVERSE

La cohésion territoriale étant un pilier du CRTE, au même titre que la transition écologique, il apparaît indispensable de créer un sentiment d'appartenance auprès des citoyens du territoire Centre Sud Ardèche.

Or, ces 70 371 citoyens sont répartis sur 96 communes (5 EPCI) et sur 1 610 km², il est donc nécessaire de renforcer l'accès à l'information et la participation du public au quotidien et à l'échelon local afin de créer une mobilisation sur l'ensemble du territoire CRTE Centre Sud Ardèche.

Pour ce faire, il est proposé de renforcer le maillage des services publics du territoire, notamment et pas seulement en matière de santé, mais également de créer des leviers pouvant permettre de réduire les disparités territoriales.

Il est rappelé le chapitre 1 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT de l'Ardèche méridionale intitulé « Construire une armature territoriale solidaire et fonctionnelle ».

STRATEGIE ENVISAGEE : UN MAILLAGE TERRITORIAL COMPLEMENTAIRE

La cohésion sociale découlera de l'amélioration des conditions de vie des habitants dans leur quotidien, que ce soit en matière de services, de santé, de sport/culture..., et, à tous les âges de la vie.

La cohésion territoriale a donc pour objectif de veiller à un bon équilibre des services en milieu rural et urbain afin de permettre le maintien des populations dans les villages dans une logique de préservation des atouts du monde rural.

La centralité et les bourgs-centres doivent proposer des services de haute qualité (commerce, santé, éducation, enfance, jeunesse...) accentuant un rayonnement sur les communes rurales alentours, tout en évitant d'aggraver les problématiques liées à la mobilité et de générer des charges de centralité.

ORIENTATION N°6-1 : Améliorer l'offre de services au quotidien des populations

Les services quotidiens ne pouvant pas être rendus dans chacune des 96 communes du territoire CRTE Centre Sud Ardèche, il est proposé de pérenniser l'offre de services existante, par la rénovation ou la réhabilitation d'infrastructures : extension de la Crèche à Saint-Privat, la réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Roqua (Aubenas) et la reconstruction de vestiaires sur le stade de Villeneuve-de-Berg, et, par la transformation (le ré-emploi) de l'existant : création de jardins partagés.

Nonobstant, il est nécessaire de répondre à des besoins locaux spécifiques en créant des services ou lieux inexistants : la création d'une micro-crèche à Jaujac et au Béage, la construction du siège de la Cdc Montagne d'Ardèche et du centre technique intercommunal de la Cdc du Bassin d'Aubenas, et, de permettre une certaine uniformisation des services, par exemple, la mise en place des PLUi pour les Cdc Val de Ligne et Montagne d'Ardèche.

Pour relever ces différents défis, les projets cités à titre d'exemples sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Ardèche des Sources et Volcans	Tiers-lieu pour les jeunes	A définir	2023
CC Bassin d'Aubenas	Rénovation de la crèche à Saint-Privat Etude (en cours- 59 778€) Travaux (estimation)	567 425 €	2021-2024
Commune de Saint Etienne de Fontbellon	Réhabilitation du presbytère en maison des associations avec une attention particulière apportée sur les performances énergétiques	230 000 €	2022
EPTB	Mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence des Activités de Loisirs liées à l'eau (baignade et Canyoning)	485 000 €	A définir
Commune de Darbres	Restructuration du bâtiment communal en vue d'accueillir un commerce multi-services, la cantine scolaire et un logement à l'étage.	A définir	2022- 2025
CC Montagne d'Ardèche	Elaboration et suivi du PLUi	500 000 €	2021 / 2024
Commune de Joannas	Aménagement d'un local communal en vue de le transformer en épicerie multi services-fournir des produits locaux- et être un lieu de rencontre	490 000 €	2023 - 2024
CC Val de Ligne	Mise en place d'un PLUi à l'échelle du territoire Val de Ligne	250 000 €	2022-2026

ORIENTATION N°6-2 : Equiper le territoire des structures de santé de proximité

L'offre de santé et de soins est répartie de manière inégale sur le territoire avec des situations tendues et fragiles. Ainsi, le maintien ou la création de maisons de santé apparaissent prioritaires (relocalisation et extension de la maison de santé de Villeneuve-de-Berg et la construction de celle de Coucouron), cependant, l'élaboration d'un contrat local de santé semble nécessaire.

Au vu de ces différents objectifs, et à titre illustratif, les projets envisagés sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Vals les Bains	Maison de santé pluridisciplinaire	1 530 000 €	2021/2022 (lancement des travaux)
CC Berg et Coiron	Relocalisation / extension de la maison de santé de VdB	1 400 000 €	2022 pour les études préalables et 2023 à 2024 pour la phase "travaux"

ORIENTATION N°6-3 : Faire monter en puissance le réseau « France Services »

Le territoire est pourvu à ce jour de 8 structures appartenant au réseau France services :

- Villeneuve-de-Berg
- Thueyts
- Vallées d'Antraigues-Asperjoc

- Saint-Etienne-de-Lugdarès
- Lachamp-Raphaël
- Coucouron (gestion par La Poste)
- Largentière (gestion par La Poste labellisation en cours)

Le maillage territorial est à renforcer par des créations, notamment sur la Cdc du Bassin d'Aubenas, et l'itinérance est à accompagner sur les 5 EPCI (permanences hors les murs et/ou acquisition d'équipements mobiles).

Il est précisé la création de postes conseiller numérique par la Cdc Ardèche Sources et Volcans et la Cdc Montagne d'Ardèche.

Pour renforcer l'offre « France services », les projets retenus à ce stade sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
CC Bassin d'Aubenas	EFS multisites pour mailler le territoire au Sud et à l'Est	64 000 €	2022
Aubenas (convention de gestion avec la CCBA)	EFS en QPV au pôle de services des Oliviers	A définir	2021 - 2022
CC Berg et Coiron	Montée en puissance de la Maison France Service de Villeneuve-de-Berg sur site et en mode "itinérance"	A définir	2024

ORIENTATION N°6-4 : Valoriser les espaces publics de rencontre et favoriser la vie des villages

Afin de créer du lien social et renforcer les solidarités territoriales, les citoyens doivent disposer de lieux d'échange et de rencontre.

Or, les communes du territoire Centre Sud Ardèche sont nombreuses à présenter un besoin de réhabilitation et/ou d'aménagement de leur centre bourg et de leurs espaces publics (salles polyvalentes, jardins, aires de jeux...).

Pour développer les espaces de rencontre, parmi les projets positionnés, on peut citer à titre illustratif :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Montpezat sous Bauzon	Aménagement place de la poste	1 300 000 €	2021 / 2023
Commune de Vesseaux	Valorisation des espaces publics du centre bourg	1 400 000 €	2022
Commune de Saint Pons	Création d'un espace multigénérationnel combinant city parc, parcours ludique "enfant", circuit "vélo", toilettes publiques, jeux de boules, théâtre de verdure et jardin pédagogique	230 000 €	2023 / 2024
Commune de Largentière	Aménagement d'un jardin public avec des aires des jeux et circuit de pumptrack à proximité de la cité scolaire – proximité du centre ville	376 752 €	2022-2023

ORIENTATION N°6-5 : Préserver le patrimoine vernaculaire et/ou remarquable du territoire

Autres lieux de rencontre des citoyens, les sites emblématiques du territoire tels que les lieux de culte et ceux historiques (châteaux, moulins, fours à pain...) nécessitent des travaux de réhabilitation ou assimilée, afin de maintenir/rétablissement leur accès au public.

De plus, des sites remarquables existants doivent être valorisés afin de se démocratiser, par exemple ; site patrimonial remarquable de Largentière et les tourbières sur le plateau.

Au vu de ces différents objectifs, les projets envisagés à ce jour et à titre illustratif sont :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Fabras	Valorisation de l'église Romane	100 000 €	2022 / 2023
Commune d'Aubenas	Château des Montlaur - Restauration complète	1 336 595 €	2021 / 2022
Commune de Genestelle	Rénovation du château de Craux.	300 000 €	2022
Commune de Saint Germain	Aménagement de l'église	600 000 €	2022 / 2023

ORIENTATION N°6-6 : Diversifier l'offre de logement à l'année

Le parc de logement n'est pas suffisamment diversifié pour répondre à l'ensemble du parcours résidentiel des ménages. Il y a donc une nécessité de reconquête des logements vacants (9.3 % du parc), ainsi qu'un besoin de recréer de l'offre publique, par de la création de logements dont la réaffectation de locaux (anciennes écoles et gares, anciens presbytères...).

Il est précisé que les Cdc Val de Ligne, Berg et Coiron et du Bassin d'Aubenas conduisent des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

La part de résidences secondaires très élevée, influe sur l'offre existante, il convient de travailler à ce qu'elle puisse constituer un levier structurant du territoire.

Pour renforcer l'offre de logements à l'année, parmi les projets envisagés, on peut citer :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Pont de Labeaume	Création de 3 logements en rénovant un bâtiment vacant de centre-bourg	561 100 €	2023
CCBA /SPPEH/Bricobus	Rénovation énergétique des logements publics et privés	2 157 500 €	2022/2027
Commune de Villeneuve de Berg	Réalisation d'un écoquartier sur l'espace des Combettes en lien avec le programme "Petites Villes de Demain"	A définir	2022 - 2023 études de programmation 2024 - 2026 phase "travaux"
CC Val de Ligne	OPAH	3 344 367 €	2017-2023

AXE 7 – TRANSITION HYDRIQUE ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le territoire du CRTE Centre Sud Ardèche se situe sur deux grands bassins hydrographiques : Loire Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse, en tête des bassins versants de la Loire et de l'Ardèche. Des ouvrages EDF font même le lien entre ces deux têtes de bassin.

La présence de l'eau sur ce territoire est importante mais non homogène, c'est à la fois un château d'eau mais qui peut néanmoins manquer d'eau à certaines périodes. La ressource est fragile en période d'étiage sur les bassins versants.

Historiquement l'eau a permis un développement du territoire que ce soit au niveau de l'habitat, de l'industrie, de l'hydroélectricité, de l'agriculture, du tourisme et des loisirs. Mais avec le changement climatique, les climats de la montagne à la plaine se trouvent modifiés et évoluent, parmi les conséquences on notera : la hausse des températures, des périodes de sécheresse, pluies violentes et crues éclairés, inondations notamment.

Le développement de ce territoire se trouve bouleversé et contraint à des adaptations, à ce changement climatique.

Concernant la ressource en eau, la quasi-totalité du territoire est en équilibre quantitatif fragile voire ponctuellement en déséquilibre. La vulnérabilité s'accentue progressivement avec le changement climatique qui s'opère.

L'urbanisme au niveau intercommunal est un outil pour prendre en compte ces problématiques et répondre à ces enjeux afin de permettre des aménagements cohérents et respectueux de l'environnement.

Des actions sont prévues pour accompagner une transition hydrique et une adaptation aux changements climatiques :

- Protéger les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions,
- Favoriser une agriculture et une sylviculture plus résilientes,
- Lutter contre les pollutions,
- Gérer les eaux pluviales,
- Sécuriser la ressource, faire des économies d'eau et gérer son usage,
- s'engager pour un urbanisme économique et respectueux de l'environnement.
- Prendre en compte la vulnérabilité croissante du territoire aux risques (incendies, inondations).

7.1 Sécuriser les infrastructures de distribution de l'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales :

La loi Notre a prévu le transfert de la compétence eau, assainissement aux intercommunalités. A ce jour suite aux évolutions législatives c'est la date du 1^{er} janvier 2026 qui est en point de mire. Sur le CRTE, la compétence eau et assainissement est exercée majoritairement par les communes en régie et par deux syndicats des eaux (SEBA et Olivier de Serres).

Concernant l'alimentation en eau potable et l'assainissement, les projets programmés concernent plus particulièrement :

- La réalisation ou la mise à jour de schémas directeurs d'AEP et schémas généraux d'assainissement.
- La protection des milieux aquatiques, captages, forages, puits et globalement la ressource et la production en eau.

- La sécurisation et le maillage des réseaux, le remplacement des réseaux de distribution anciens fuyards.
- La réfection de réseaux d'assainissement anciens.
- La construction et/ou la modernisation des stations d'épuration qui doivent répondre aux normes en vigueur pour garantir des rejets non polluants pour l'environnement.

En matière d'eaux pluviales, sur cette compétence où les collectivités ont une faible connaissance de leur patrimoine, les projets programmés concernent :

- La réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.
- la création de nouveaux réseaux d'eaux pluviales.
- la création de solutions alternatives au réseau (infiltrations, stockage provisoire).
- Améliorer la qualité des rejets au milieu naturel.

A ce stade, et parmi les projets envisagés, on peut citer à titre illustratif, :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Communes Ardèche des Sources et Volcans	Travaux d'amélioration et de sécurisation de la ressource en eau potable	6 000 000 €	2022 /-2026
Commune de Mézilhac	Rénovation réseau eaux potables et pluviales	400 000 €	2022
Syndicat Olivier de Serres	Interconnexion des réseaux "AEP" entre le syndicat "Olivier de Serres", le syndicat du Fay et la CC DRAGA	A définir	2022 - 2024
CC Montagne d'Ardèche	Etude sur la gestion de la ressource en eau	50 000 €	2022 - 2023
Commune de Chassiers	Création d'un réseau d'eau pluviale	149 048 €	2022

7.2 Renforcer les équipements de DECI :

Le changement climatique, le réchauffement, le risque de grands incendies de forêts et de végétations tels qu'observés dans des départements plus au sud, imposent de réfléchir aux aménagements dans les documents de planification urbaine et de prévoir les équipements adéquats pour assurer une protection efficace des populations et des biens.

Cette réflexion est motivée par plusieurs enjeux :

- règlementaire : le règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de 2017 précise : « *La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Les points d'eau incendie sont constitués d'ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours. Il peut s'agir de points d'eau naturels, de réserves incendie ou d'hydrants alimentés à partir d'un réseau sous pression* ».

- Au niveau de l'Urbanisme : les plans locaux d'urbanisme doivent intégrer les moyens existants, tenir compte de cette problématique afin de permettre de nouvelles constructions ou de rénovations dans les hameaux en évitant les contacts avec les massifs boisés.

La plupart des communes sont concernées par la mise en place de bâches de stockage, de réserves d'eau, de création de Points d'Eau Incendie supplémentaires et de mise aux normes des PEI existants.

A ce stade, et parmi les projets envisagés, on peut citer à titre illustratif, :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
--------------------	------------------	---------------------	-------------------------

Communes Ardèche des Sources et Volcans	Equipement DECI	A définir	2022 - 2026
Commune de Saint Michel de Boulogne	Création de réserves d'eau pour les cultures, l'élevage et les équipements DFCI	A définir	2022 - 2025
Commune de Berzème	Renforcement et mise en conformité des équipements de DECI	180 000 €	2024

7.3 Mieux prendre en compte les changements climatiques et préserver l'environnement dans les projets d'aménagement et de développement :

Afin de permettre des aménagements cohérents et respectueux de l'environnement tenant compte des évolutions climatiques en cours, les collectivités souhaitent s'engager sur des projets de développement du territoire exemplaires :

- Urbanisme économique et durable,
- lutte contre l'artificialisation des sols,
- restauration des continuités écologiques,
- favoriser une gestion durable des forêts,
- adapter les équipements à la fragilité de la ressource en eau.

Ainsi il est prévu des actions telles que :

- la création d'un écoquartier,
- des aménagements paysagers et de désartificialisation des sols en milieu urbain.
- La réalisation de pelouses synthétiques sur des terrains de football existants.
- l'achat de matériel pour aller au zéro phytosanitaire
- Le développement d'un réseau de capteur de pollen
- la restauration de la continuité écologique sur les barrages.
- La restructuration des Parcs comprenant adaptation des végétaux et mise en place d'un arrosage raisonné

A ce stade, et parmi les projets envisagés, on peut citer à titre illustratif, :

Maîtrise d'ouvrage	Nature du projet	Coût estimé en € HT	Calendrier prévisionnel
Commune de Lalevade	Aménagements paysagers / désartificialisation autour salle polyvalente, pumptrack, supermarché...	540 370 €	2023 - 2024
Commune d'Ailhon	FORET COMMUNALE Plantation expérimentale	25 730 €	2022
CC Berg et Coiron	Reconversion "pelouse synthétique" du terrain de football de Villeneuve-de-Berg et reconstruction du bâtiment de services attenant	1 120 000 €	2022 études préalables 2022 - 2023 travaux
CC Bassin d'Aubenas	Construction du Centre Technique Intercommunal (CTI) Etudes 2021-2022 Travaux 2023-2024	1 035 600 € (estimation)	2021- 2024
CC Val de Ligne	Installation d'une ombrrière-pergola sur les terrasses du bâtiment Pôle enfance jeunesse et végétalisation de l'ensemble du site	40 000 €	2022
Commune de Vals les Bains	Restructuration des Parcs comprenant adaptation des végétaux et mise en place d'un arrosage raisonné	1 592 810 €	2021 - 2022

CRTE CENTRE SUD ARDECHE

Convention financière 2021

AXE 1 RELANCE ECONOMIQUE

N°Axe stratégique / orientation	n° dossier démarches simplifiées	Collectivité		Intitulé du projet	Coût prévisionnel HT	Taux	DETR	DSIL Classique	DSIL Exceptionnelle	DSIL Rénovation Thermique
1-1	2878457	CHIROLS	SOURCES & VOLCANS	Travaux pour renforcer le bâtiment « écomusée » (dalle)	85 000,00 €	38,00 %	32 300,00 €	arrêté préparé avec notif		
1-1	3461455	BOREE	MONTAGNE ARDECHE	Réhabilitation et rénovation du dernier commerce de la commune	780 000,00 €	41,00 %		319 800,00 €		
1-1	3344616	CROS-DE-GEORAND	MONTAGNE ARDECHE	Création d'un multi-commerces Bar, Restaurant, Epicerie, Chambre d'hôtes	908 500,00 €	40,00 %		363 400,00 €		
1-1	3413304	SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	MONTAGNE ARDECHE	Création d'une station service 24h/24h	394 415,00 €	30,00 %	118 325,00 €			
1-2	3558966	BARNAS	SOURCES & VOLCANS	Rénovation d'un gîte meublé communal	28 133,00 €	30,00 %				8 440,00 €
1-2	3407230	SITHERE	BASSIN D'AUBENAS	Rénovation des thermes et sécurisation de la ressource en eau thermale de Saint Laurent les bains	277 600,00 €	35,00 %	97 160,00 €			
1-2	3394490	BEAGE (LE)	MONTAGNE ARDECHE	Rénovation de la Chartreuse de Bonnefoy - Tranche 2	33 440,00 €	29,90 %			10 032,00 €	
1-2	3510638	CROS-DE-GEORAND	MONTAGNE ARDECHE	Création d'une halle abri randonneurs et d'un espace de vie au village de La Palisse	239 529,00 €	10,00 %	23 953,00 €			

AXE 2 TRANSITION ENERGETIQUE

2-1	2463612	JAUJAC	SOURCES & VOLCANS	Remplacement des radiateurs électriques dans les bâtiments de la mairie, le bâtiment de Castrevieille et le presbytère	29 547,00 €	37,00 %				10 932,00 €
2-1	2463612	JAUJAC	SOURCES & VOLCANS	Remplacement des radiateurs électriques dans les bâtiments de la mairie, le bâtiment de Castrevieille et le presbytère	29 547,00 €	37,00 %				10 932,00 €
2-1	3528425	MONTPEZAT SOUS BAUZON	SOURCES & VOLCANS	Travaux de rénovation et d'amélioration sur l'école communale	49 555,00 €	35,00 %		17 344,00 €		
2-1	3540914	SAINT PIERRE DE COLOMBIER	SOURCES & VOLCANS	Travaux de désamiantage et pose de panneaux photovoltaïques aux entrepôts communaux	96 149,00 €	40,00 %			38 460,00 €	

2-1	3492852	THUEYTS	SOURCES & VOLCANS	Logements maison Coutil : travaux de rénovation thermique	58 926,00 €	40,00 %				23 570,00 €
2-1	3416625	AILHON	BASSIN D'AUBENAS	Logements locatifs La Lieure	737 600,00 €	22,00 %				162 272,00 €
2-1	2510539	AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Isolation thermique par l'extérieur des façades multisports de Montargues	205 125,00 €	32,00 %				65 640,00 €
2-1	3592203	AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	travaux de rénovation thermique (ouvrants, cloisons, plafonds) du centre culturel le Bournot	83 333,00 €	36,00 %				30 000,00 €
2-1	2302721	LABASTIDE-SUR-BESORGUES	BASSIN D'AUBENAS	travaux d'aménagement du jardin de l'ancienne cure pour y créer un espace de rencontre convivial	16 642,00 €	39,00 %	6 490,00 €	arrêté préparé avec notif		
2-1	3532499	LACHAPELLE SOUS AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Réhabilitation thermique de l'école et sécurisation des abords	824 740,00 €	40,00 %				329 896,00 €
2-1	2481655	LAVILLEDIEU	BASSIN D'AUBENAS	Changement de la toiture de la poste	23 567,00 €	30,00 %		7 070,00 €		
2-1	35300018	MERCUEY	BASSIN D'AUBENAS	Travaux d'isolation sur le bâtiment de l'ancienne école	77 803,00 €	40,00 %			31 121,00 €	
2-1	3504307	BERZEME	BERG & COIRON	Travaux de réfection des logements communaux de l'ancienne cure	70 800,00 €	30,00 %		21 240,00 €		
2-1	3537872	BERZEME	BERG & COIRON	Travaux de rénovation, de mise aux normes de sécurité et thermique du logement communal école.	54 300,00 €	30,00 %			16 290,00 €	
2-1	3398675	BEAGE (LE)	MONTAGNE ARDECHE	travaux de rénovation thermique de 5 logements communaux situés dans l'ancienne mairie	400 000,00 €	40,00 %				160 000,00 €
2-1	2521076	BOREE	MONTAGNE ARDECHE	Rénovation et isolation appartements communaux	22 710,00 €	30,00 %				6 813,00 €
2-1	3542344	COUCOURON	MONTAGNE ARDECHE	Rénovation thermique de la maison Laurent	188 666,00 €	35,00 %				66 033,00 €
2-1	2297886	LACHAMP RAPHAEL	MONTAGNE ARDECHE	Travaux de rénovation thermique pour 2 appartements communaux	13 907,00 €	50,00 %				6 954,00 €
2-1	3559728	LESPERON	MONTAGNE ARDECHE	Travaux d'isolation thermique de l'ancienne cure	42 514,00 €	22,00 %				9 353,00 €
2-1	3524554	MAZAN L'ABBAYE	MONTAGNE ARDECHE	Réhabilitation et rénovation énergétique logement communal dans l'ancienne école de Vernazon	193 900,00 €	30,00 %				58 170,00 €

2-1	2464716	SAGNES ET GOUDOULET	MONTAGNE ARDECHE	Changement des menuiseries et des sources lumineuses des bâtiments publics	34 157,00 €	30,00 %	10 247,00 €				
2-1	3555920	SAINT ETIENNE DE LUGDARES	MONTAGNE ARDECHE	Rénovation de l'école	374 924,00 €	25,00 %					93 731,00 €
2-1	2545411	CHASSIERS	VAL DE LIGNE	Réhabilitation des bâtiments communaux	20 277,73 €	35,00 %	7 097,00 €				
2-1	3521005	ROCHER	VAL DE LIGNE	Changement mode chauffage Presbytère de l'église	10 859,00 €	30,00 %					3 258,00 €
2-1	3458589	UZER	VAL DE LIGNE	Réhabilitation du bâtiment des commerces	300 000,00 €	30,00 %					90 000,00 €
2-1	3452396	UZER	VAL DE LIGNE	Changement du système de chauffage du bâtiment de la mairie avec changement de la porte d'entrée et réfection du tableau électrique	36 788,00 €	60,00 %				22 073,00 €	
2-2	3399102	CC ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS	SOURCES & VOLCANS	Photovoltaïque en toiture 3ème tranche	213 851,00 €	35,00 %					74 848,00 €
2-2	3398040	CC BERG ET COIRON	BERG & COIRON	Opération de production d'énergie photovoltaïque sur toitures de bâtiments publics	939 739,00 €	40,00 %					375 896,00 €
2-2	1433947	ROUX (le)	MONTAGNE ARDECHE	Mise en place centrale photovoltaïques	28 360,00 €	35,00 %	9 926,00 €				
2-3	33536529	MERCUEY	BASSIN D'AUBENAS	Remplacement de la chaudière bois du réseau de chaleur des bâtiment communaux	80 822,00 €	38,00 %					30 712,00 €

AXE 3 ECONOMIE CIRCULAIRE

3-2	3534695	CC BASSIN D'AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Installation de bacs enterrés pour la collecte des déchets	61 303,00 €	32,00 %				19 617,00 €	
3-2	5123009	CC BASSIN D'AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Installation de bacs enterrés pour la collecte des déchets et acquisition de colonnes métalliques pour la collecte des déchets au quartier des Oliviers à Aubenas.	91 150,00 €	30,00 %				27 345,00 €	

AXE 4 TRANSITION AGRICOLE ET CIRCUITS COURTS

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

AXE 5 MOBILITE DURABLE

5-1	1351357	SAINT SERNIN	BASSIN D'AUBENAS	aménagement d'une aire de co-voiturage, aire de repos, parking et arrêt de bus à l'entrée de la voie verte	161 442,00 €	30,00 %			48 433,00 €		
-----	---------	--------------	------------------	--	--------------	---------	--	--	-------------	--	--

5-1	1349644	Syndicat TOUT EN BUS	BASSIN D'AUBENAS	Création d'une aire de covoiturage à Lavilledieu	65 177,85 €	30,00 %	19 553,36 €			
5-1	3520420	CC VAL DE LIGNE	VAL DE LIGNE	Etude de la Via Ardèche en Val de Ligne - tronçon Uzer Largentière	100 000,00 €	30,00 %		30 000,00 €		

AXE 6 COHESION TERRITORIALE

6-1	3445333	FABRAS	SOURCES & VOLCANS	Restauration église de Fabras	81 641,00 €	25,00 %			20 410,00 €	
6-1	3521611	LALEVADE D'ARDECHE	SOURCES & VOLCANS	Création d'un espace Pumprack	103 378,00 €	30,00 %	31 013,00 €			
6-1	3282039	MEYRAS	SOURCES & VOLCANS	Rénovation de l'espace de convivialité avec buvette	48 632,00 €	20,00 %	9 726,00 €			
6-1	3465396	PEREYRES	SOURCES & VOLCANS	mur de soutènement place parking avec agrandissement	31 673,00 €	28,00 %	8 868,00 €			
6-1	3534194	AIZAC	BASSIN D'AUBENAS	Réalisation d'une aire de retournement pour mise en accessibilité et sécurisation d'un parking au hameau de La Veine	42 400,00 €	40,00 %		16 960,00 €		
6-1	3230048	AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Aménagement de la rue Auguste Bouchet	277 706,07 €	33,00 %	91 643,00 €			
6-1	3504229	AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Réhabilitation d'un bâtiment afin de l'affecter à des services publics et privés	92 000,00 €	35,00 %	32 200,00 €			
6-1	3590192	AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Travaux de remplacement terrain synthétique Ripotier	480 355,00 €	30,00 %		144 107,00 €		
6-1	3553333	AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	MOE pour la réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Roqua.	26 500,00 €	30,00 %	7 950,00 €			
6-1	3309435	CC BASSIN D'AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Réhabilitation de la crèche "les Minipouces" et création d'un Relais Assistance Maternelle (RAM) à Aubenas	919 880,00 €	30,00 %			275 964,00 €	
6-1	3458364	CC BASSIN D'AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Réaménagement du siège de la CCBA	326 350,00 €	27,00 %	88 115,00 €			
6-1	3535861	CC BASSIN D'AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Etudes pour la restructuration du centre technique intercommunal	110 300,00 €	30,00 %	33 090,00 €			
6-1	3540748	GENESTELLE	BASSIN D'AUBENAS	Rénovation des lieux de convivialité centre-bourg de Bise. Changement de toiture et isolation thermique de la salle polyvalente et réaménagement de l'espace ludique attenant.	80 003,00 €	20,00 %		16 001,00 €		
6-1	2302721	LABASTIDE-SUR-BESORGUES	BASSIN D'AUBENAS	travaux d'aménagement du jardin de l'ancienne cure pour y créer un espace de rencontre convivial	16 642,00 €	39,00 %	6 490,00 €	arrêté préparé avec notif		
6-1	1382560	LABEGUDE	BASSIN D'AUBENAS	Réhabilitation résidence du val d'Ardèche (foyer logement)	699 100,00 €	30,00 %			209 730,00 €	

6-1	2393701	LAVILLEDIEU	BASSIN D'AUBENAS	Aménagement du jardin public	38 846,00 €	30,00 %	11 054,00 €				
6-1	3620419	LAVIOILLE	BASSIN D'AUBENAS	Réfection et mise en sécurité du pont du Chambon.	11 965,00 €	50,00 %		5 983,00 €			
6-1	2324867	MEZILHAC	MONTAGNE ARDECHE	Rénovation de l'ancien appartement (ancienne cure)	9 162,00 €	30,00 %	2 749,00 €				
6-1	3423218	SAINT DIDIER SOUS AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Salle polyvalente (clôtures, peintures intérieures) et parkings Nord + Sud (goudronnage)	113 033,00 €	32,00 %	36 171,00 €				
6-1	3341872	SAINT DIDIER SOUS AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Ecole publique communale : alarme anti-attentat et climatisation.	22 907,00 €	35,00 %	8 017,00 €				
6-1	3434502	SAINT ETIENNE DE FONTBELLON	BASSIN D'AUBENAS	Travaux de rénovation de 2 cours de tennis	117 400,00 €	30,00 %	35 220,00 €				
6-1	3513249	SAINT JULIEN DU SERRE	BASSIN D'AUBENAS	Aménagement de la Traverse sur la RD 256 et de la place du village	363 000,00 €	40,00 %	145 200,00 €				
6-1	3057010	SAINT PRIVAT	BASSIN D'AUBENAS	WC publics et liaison stationnement / centre de santé	159 100,00 €	31,00 %	49 321,00 €				
6-1	3440400	SAINT PRIVAT	BASSIN D'AUBENAS	Accessibilité PMR salle Lauzière - Mairie	24 020,00 €	30,00 %		7 206,00 €			
6-1	1344779	SAINT SERNIN	BASSIN D'AUBENAS	travaux d'aménagement de l'ancien appartement des instituteurs et réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en salles de classe	83 546,00 €	30,00 %	25 064,00 €	48 433,00 €			
6-1	3500382	VALS LES BAINS	BASSIN D'AUBENAS	Redynamisation centre-bourg	66 000,00 €	33,00 %	21 780,00 €				
6-1	3504217	VALS LES BAINS	BASSIN D'AUBENAS	Aménagements entrées de ville	92 601,00 €	30,00 %	27 780,00 €				
6-1	3501332	VALS LES BAINS	BASSIN D'AUBENAS	Aménagement du secteur Parc Thermal - 2ème tranche	679 693,00 €	40,00 %			271 877,00 €		
6-1	2244775	VESSEAUX	BASSIN D'AUBENAS	Aménagement de la place des Anciens Combattants	91 627,00 €	35,00 %	32 069,00 €				
6-1	3458609	VESSEAUX	BASSIN D'AUBENAS	Aménagement des espaces publics du centre-bourg (étude préalable et esquisse)	100 000,00 €	35,00 %	35 000,00 €				
6-1	3331541	VINEZAC	BASSIN D'AUBENAS	Rénovation du stade municipal	577 600,00 €	29,00 %	167 504,00 €				

6-1	3398396	CC BERG ET COIRON	BERG & COIRON	Aménagement des locaux de la crèche	56 160,00 €	30,00 %		16 848,00 €		
6-1	2576558	ASTET	MONTAGNE ARDECHE	rénovation de la toiture de l'église	28 663,00 €	29,00 %	8 312,00 €			
6-1	3637814	ASTET	MONTAGNE ARDECHE	Réfection de l'intérieur de l'église	62 136,98 €	30,00 %		18 641,00 €		
6-1	3395972	BEAGE (LE)	MONTAGNE ARDECHE	Aménagement partie haute du Bourg - Réseaux secs	137 873,00 €	30,00 %	41 362,00 €			
6-1	3541015	CC MONTAGNE ARDECHE	MONTAGNE ARDECHE	Construction d'un siège et des garages	929 829,00 €	40,00 %	371 932,00 €			
6-1	2329260	CELLIER-DU-LUC	MONTAGNE ARDECHE	Remplacement du joug de la cloche de l'église et réfection charpente	69 451,00 €	40,00 %			27 780,00 €	
6-1	3511429	SAINT MARTIAL	MONTAGNE ARDECHE	Travaux d'aménagement de la traversée du bourg	260 000,00 €	26,00 %	67 600,00 €			
6-1	3491714	CHASSIERS	VAL DE LIGNE	Revitalisation du centre du village - Aménagement place des Magnans.	761 800,00 €	30,00 %	228 540,00 €			
6-1	3581913	LARGENTIERE	VAL DE LIGNE	Création de parkings et cheminement liaison RD5	767 102,00 €	35,00 %	268 486,00 €			
6-1	3498904	LAURAC EN VIVARAIS	VAL DE LIGNE	Création d'une salle de restaurant avec sa cuisine et rénovation partie bar existante	130 090,00 €	30,00 %	39 027,00 €			
6-1	3335679	MONTREAL	VAL DE LIGNE	création d'une salle de restauration attenante au bistrot existant	141 524,00 €	30,00 %	42 457,00 €			
6-1	3520142	ROCHER	VAL DE LIGNE	Construction d'un garage et annexe	151 643,15 €	35,00 %	53 075,10 €			
6-2	3500736	VALS LES BAINS	BASSIN D'AUBENAS	Construction d'une Maison de Santé Pluri-Professionnelle, Tranche 1 : Etudes (ESQ+APS+APD)	42 596,00 €	40,00 %			17 038,00 €	
6-2	3543207	SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	MONTAGNE ARDECHE	Création d'un pôle santé - phase 1 études	73 750,00 €	20,00 %	14 750,00 €			
6-5	3383017	AUBENAS	BASSIN D'AUBENAS	Travaux de réhabilitation du château, phase 3 : Suite création d'un centre d'art contemporain	1 275 672,00 €	35,00 %	446 485,00 €			
6-6	3506696	VALS LES BAINS	BASSIN D'AUBENAS	Requalification de l'ancien hôtel "Touring"	400 000,00 €	40,00 %	160 000,00 €			

6-6	3504307	BERZEME	BERG & COIRON	Travaux de réfection des logements communaux de l'ancienne cure	70 800,00 €	30,00 %		21 240,00 €		
6-6	3593188	SAINT-GINEYS-EN-COIRON	BERG & COIRON	travaux d'aménagement pour la future création d'un éco-lotissement	168 326,00 €	30,00 %	50 498,00 €			

AXE 7 TRANSITION HYDRIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE										
7-1	3558851	BARNAS	SOURCES & VOLCANS	travaux de sécurisation d'eau potable arrivant au quartier du haut Barnas	99 911,00 €	35,00 %	34 969,00 €			
7-1	3509719	JAUJAC	SOURCES & VOLCANS	Travaux sur le réseau eaux usées du centre-bourg de Jaujac, classés en priorité 1 par le diagnostic 2019 : Antenne de la Bastide et Antenne des Sausses	370 000,00 €	35,00 %			129 500,00 €	
7-1	3471224	PRADES	SOURCES & VOLCANS	Complément travaux UDI Laulagner	105 000,00 €	30,00 %	31 500,00 €			
7-1	3335033	AILHON	BASSIN D'AUBENAS	Travaux d'agrandissement STEP	37 056,00 €	51,00 %	18 899,00 €			
7-1	3319605	COUCOURON	MONTAGNE ARDECHE	Système d'épuration utilisant des macrophytes à Montlaur	140 000,00 €	30,00 %			42 000,00 €	
7-1	2286782	LESPERON	MONTAGNE ARDECHE	travaux de renouvellement de l'interconnexion entre l'UDI du chef lieu et Malesveilles	103 162,71 €	20,00 %	20 633,00 €			
7-1	3524436	SAINT MARTIAL	MONTAGNE ARDECHE	Travaux réseaux humide en lien avec l'aménagement de la traversée du bourg	470 000,00 €	20,00 %	94 000,00 €			
7-1	3541652	SIVOM DU CANTON DE ST ETIENNE DE LUGDARES	MONTAGNE ARDECHE	Renforcement et sécurisation du réseau AEP du hameau des Anninas (commune de St-Laurent-les-bains)	147 785,00 €	30,00 %	44 335,50 €			
7-1	3406470	SIVOM HAUTE VALLEE DE LA LOIRE	MONTAGNE ARDECHE	Remplacement des conduites de distribution d'eau potable fuyardes du Bourg du Béage	433 202,00 €	30,00 %	129 961,00 €			
7-1	3530544	PRUNET	VAL DE LIGNE	Travaux aménagement d'un accès indispensable à la future station d'épuration	35 262,00 €	35,00 %	12 342,00 €			
7-2	3500008	PONT DE LABEAUME	SOURCES & VOLCANS	Renforcement du réseau DECI par la création de 3 poteaux incendie	10 144,00 €	50,00 %	5 072,00 €			
7-2	3525523	LUSSAS	BERG & COIRON	Mise en place de réserves DFCI et de poteaux incendie	51 142,00 €	34,00 %	17 388,00 €	arrêté préparé avec notif		
7-2	2561905	ROCHETTE (La)	MONTAGNE ARDECHE	Pose d'une réserve d'eau anti-incendie	36 382,00 €	40,00 %		14 553,00 €		
²	115 Dossiers	7 294 344,96 €		SOUS-TOTAL CRTE CSA	21 853 321,49 €	33 %	3 400 398,96 €	1 117 259,00 €	1 159 237,00 €	1 617 450,00 €

CRTE CENTRE SUD ARDECHE

TABLEAU INDICATIF DES PROJETS RECENSES

Orientation CRTE	Actions	MO	Montant opération	Demande de financement Etat/CRTE	calendrier (démarrage opération)	Types de dépenses	observations
Axe 1 - Relance économique							
	Réhabilitation d'anciennes friches industrielles (ancien poulailler Thueyts, ancienne boulangerie Amarier, ancien moulinage St Pierre, bâtiment de l'ancienne usine de Bobigny à Jaujac, quai Reynaud à Lalevade...)	CCASV	à définir		2023/2026	Travaux de rénovation Travaux de dépollution Acquisition foncière études préalables et AMO Équipement de la zone Aménagements paysagers	
	Création d'une zone d'activité en reconversion de la carrière en fin de gisement	CCASV	à définir		2022/2026		
	Rénovation du bâtiment de l'écomusée	CHIROLS	495 000 €		2022 / 2024		
	Etude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'une offre immo adaptée aux entreprises	CCBA	50 000 €	15 000 €	2021	études	
	Extension ZAE Pradasses 2	CCBA	à définir	à définir	2022/2023	Etudes préalables et travaux	
	Réaménagement ZAE Moulon inférieur - Pialon	CCBA	184 000 €	36 800 €	2022	Aménagement d'une contre allée	
	Extension Parc d'activités du Vinobre	CCBA	2 000 000 €	400 000 €	2021/2024	Etudes, acquisitions et travaux	
	Etude du potentiel foncier et immobilier économique à réinvestir	CCBA	30 000 €	6 000 €	2022		
	Création d'un hôtel d'entreprises et/ou d'un village d'artisans	CCBA	2 080 000 €	624 000 €	2023/2026		
	Requalification ZAE ex RD 104	CCBA	1 100 000 €	220 000 €	2023/2026	Réaménagement des abords de la ZAE	
	Aménagement du Puy de Massiol	ST MICHEL DE BOULOGNE			2022-2026	Aménagement du site pour les sports de pleine nature. Construction d'une centrale réversible solaire / hydraulique. Coût estimé entre 300 à 400 K€	
	Construction, sur le territoire de Berg-et-Corion, d'une cour artisanale d'environ 2 500 m2 pouvant accueillir une quinzaine d'ateliers modulables	ANCT ou CCBC	3 000 000 €	1 500 000 €	2022 pour les études et 2023 à 2024 pour les travaux	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Structuration d'une offre foncière d'accueil d'activités économiques en densification / extension des zones de Plagnes et Sausses à St-Jean-le-Centenier	CCBC	A définir	A définir	2023 - 2024		
	Réhabilitation des anciens locaux d'Ardèche Image ainsi que de l'ancienne cave coopérative, tous deux situés en centre-bourg, pour y accueillir des activités économiques (activités tertiaires dans le premier site et magasin de producteurs et / ou locaux d'artisans dans le second)	LUSSAS ou EPORA	800 000 €	240 000 €	2022 / 2024	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / dépollution / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Aménagement du château de 1240 m2 et de ses abords, récemment acquis par la commune, notamment dans la perspective d'accueillir des activités économiques	ST JEAN LE CENTENIER	994 000 €	298 400 €	2022 pour les études et 2023 pour les travaux	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Développement de la ZA de St-Maurice pour pérenniser la menuiserie existante, accueillir des activités artisanales et construire un atelier communal	ST MAURICE D'IBIE	304 000 €	91 000 €	2022	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Restructuration de plusieurs cellules commerciales vacantes du centre-bourg de VdB via la création d'une foncière de redynamisation (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	VILLENEUVE DE BERG	225 000 €	67 500 €	2022 pour l'étude de faisabilité et la conduite de 2 opérations-pilotes sur deux ténements à enjeu puis 2023 pour la généralisation du dispositif	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Recyclage de la friche de l'ancien hôpital (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	VILLENEUVE DE BERG	A définir	A définir	2022 pour l'étude d'opportunité et de définition puis 2023 pour les études d'aménagement et 2024 - 2025 pour la phase "travaux"	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / dépollution / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Aménagement d'un tiers-lieu d'environ 200 m2 pour les télétravailleurs et entrepreneurs du net dans la chapelle de l'ancien hôpital de Villeneuve-de-Berg (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	VILLENEUVE DE BERG	300 000 €	A définir	2024	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Réhabilitation et rénovation du dernier commerce	BOREE	929 829 €	371 932 €	2021/2022		
	Création d'un Multi-commerces Bar, Restaurant, Epicerie, Chambre d'hôtes	CROS-DE-GEORAND	908 500 €	363 400 €	2021/2022		

	Création d'un commerce épicerie bar	LE PLAGNAL	à définir		2023/2024	Maintien ou création d'une activité économique dans des villages ruraux, isolés des pôles urbains
	Création d'un commerce de village	LE ROUX	à définir		2023/2024	
	Création d'une station service 24h/24h	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE	394 415 €	118 325 €	2021/2022	
	Achat et réhabilitation d'un bar, restaurant, chambres d'hôtes, multiservices au village d'Issarles	ISSARLES	à définir		2022	
	Création d'une épicerie	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE	à définir		2022/2023	
	Maintien de deux commerces de proximité (épicerie et boulangerie)	ST-ETIENNE-DE-LUGDDARES	625 798 €		2021-2022	
	Reprise du dernier commerce	USCLADES-ET-RIEUTORD	à définir		2023/2024	
	aménagement d'un local communal en vue de le transformer en épicerie multi services- fournir des produits locaux - et être un lieu de rencontre	JOANNAS	490 000 €	196 000 €	2023	
	rénovation globale bâtiment pour accueillir commerce de proximité favorisant les circuits-courts et un espace de coworking à l'étage	CHASSIERS	400 000 €	120 000 €	2024	études et travaux
	Valorisation du centre bourg village de caractère, aménagements touristiques	JAUJAC	535 000 €		2022 / 2023	Aménagements paysagers mobiliers extérieurs (tables, signalétiques...) aménagements de parkings création d'une piscine naturelle création d'un plateau multisports Acquisition foncière Etudes préalables et AMO Travaux de rénovation Mobilier Acquisition foncière en lien avec l'action sur les travaux d'assainissement
	Refonte de la signalétique (RIS, patrimoine, circuits...)	JAUJAC	32 150 €		2022	
	Mise en valeur touristique du bourg (création d'une piscine naturelle et d'un parcours de découverte du géosite cascade de Pourcheyrolles)	MONTPEZAT SOUS BAUZON	160 000 €		2022	
	Réfection des sanitaires camping municipal favorisant économies d'eau, eau chaude solaire...	BARNAS	100 000 €		2022	
	Aménagements touristiques place du Temple	BURZET	150 000 €		2022 / 2026	
	Rénovation camping municipal de Burzet	BURZET	100 000 €		2022 / 2023	
	Améliorer l'accueil touristique sur le site de l'échelette	FABRAS	60 000 €		2022	
	Aménagement des thermes de Neyrac (plan thermal / 2ème tranche) : rénovation des plateaux de soins	SITHERE	1 940 813 €	582 244 € (DSIL)	2022	
	Aménagement parc thermal de Neyrac	MEYRAS OU SITHERE	à définir		2022	
	Mission d'accompagnement à la définition de la stratégie de développement touristique du Bassin d'Aubenas	CCBA	30 000 €	9 000 €	2022	Etude (diagnostic, stratégie, statut OT) et accompagnement au changement (cas du changement de statut de l'OTI) Nouvelle action
1.2 Orienter le développement touristique	Réhabilitation d'une friche industrielle en pole touristique et de loisirs	CCBA	1 580 326 €	300 000 €	2022/2025	Etude de définition, MOE et travaux Le Moulinage du Pont de l'Huile (Vallées d'Antraigues-Asperjoux)
	Installation de compteurs piétons sur un axe majeur de la ville pour mieux appréhender l'impact des manifestations culturelles, commerciales et festives.	AUBENAS	5 500 €		2022	Achat et installation de compteurs
	Création d'un centre d'art contemporain dans le château des Montlaur afin de constituer un pôle culturel et patrimonial d'envergure et ainsi contribuer à élargir la saison touristique au-delà des 2 mois d'été.	AUBENAS	2 413 831 €	844 840 €	2021/2022	Maîtrise d'œuvre et travaux Opération d'ensemble avec 6.5
	Aménagement du Puy de Massiol	ST MICHEL DE BOULOGNE			2022-2026	Aménagement du site pour les sports de pleine nature. Construction d'une centrale reversible solaire / hydraulique. Coût estimé entre 300 à 400 K€
	Création d'une aire de camping-car	SAINT SERPIN	142 000 €	49 700 €	2022	Acquisition d'un terrain + aménagement
	Création d'un marché de producteurs locaux,Aire de jeux, toilettes publiques	MEZILHAC	140 000 €	26 400 €	2022/2023	Achat foncier, études et travaux
	Mise en place de l'EPIC en charge de l'office de tourisme et appel à projets Lacs	CCMA	400 000 €		2021/2022	action emblématique
	Renforcement de l'offre de sentiers randonnée et aménagements connexes	CCMA	200 000 €		2022	
	Création d'une halle abri randonneurs et d'un espace de vie au village de La Palisse	CROS-DE-GEORAND	239 529 €	23 953 €	2021/2022	
	Rénovation des thermes et sécurisation de la ressource en eau thermale de Saint Laurent les bains	SITHERE	629 926 €		2021/2022	
	Création d'une salle d'animation pour la station thermale de Saint Laurent les Bains	ST-LAURENT-LES-BAINS	422 500 €		2021/2022	
	Travaux pour le développement touristique aux abords du Lac (toilettes autonettoyantes, rénovation parcours de santé et aire des loisirs nautiques)	LE LAC-D'ISSARLES	181 247 €	45 312 €	2021-2022	En lien avec le projet de Rénovation réseau d'eau potable village de Laval d'Aurel, pompage dans la Borne pour eau potable à St Laurent (en 7.1)

	Consolidation du patrimoine de la Chartreuse de Bonnefoy	LE BEAGE	33 440 €	10 032 €	2021/2022		
1.3 Préserver et conforter les activités agricoles	Protéger et reconquérir le foncier agricole à potentiel	CCBA / CCVDL	55 140 €	20 523 €	2021-2023	Diag foncier agri, animation et acquisition d'équipement	Action commune VDL. Demarrage du diag fin 2021 / Animation en 2022 / achat d'équipements et défrichage en 2020 et 2023
	Encourager le remembrement du foncier forestier et proposer des aménagements pour faciliter l'exploitation durable	CCBA / CCVDL	70 061 €	50 000 €	2022-2023	Diag foncier forestier / animation	Action commune VDL / Lancement du diag foncier forestier fin 2021
	Acquisition de terrains pour installer des agriculteurs ou des activités de plein air	SAINT SERNIN					
	Création d'atelier relais agricoles	CROS-DE-GEORAND	à définir		2023		
	Mise en œuvre du second Plan Pastoral Territorial du Coiron	CCBC	1 500 000 €	A définir	2022 - 2026	Animation (temps agent), actions de communication et de sensibilisation, acquisition de matériels, travaux de construction / aménagement	
1.4 Favoriser la montée en compétence et l'employabilité des ressources humaines du territoire	Encourager une gestion durable des forêts en lien avec le changement climatique	CCVDL	4 000 €			Création de parcelles test	
	THEATRE DE VERDURE en pin maritime issu de la forêt communale	AILHON			2023/2024	Utilisation en circuit court de bois local dont l'usage pour la construction est à démontrer	
	Création d'un pôle de "formation-recherche-ingénierie" autour de la valorisation des patrimoines naturels / agricoles, en écho à l'œuvre d'Olivier de Serres et en lien avec le recyclage de la friche de l'ancien hôpital (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	VILLENEUVE DE BERG	A définir	A définir	2022 pour l'étude d'opportunité et de définition puis 2023 pour les études d'aménagement et 2024 - 2025 pour la phase "travaux"	Etudes pré-opérationnelles, AMO, acquisitions foncières, travaux de construction / rénovation / dépollution, dépenses d'équipement, aménagements paysagers	
	Création d'un espace de coworking	COUCOURON	300 000 €		2023/2024		
	Création d'un campus de formation hôtellerie restauration dans l'enceinte du château de Largentière	LARGENTIERE	8 500 000 €	1 500 000 €	2020-2025	estimatif prévisionnel avant rendus d'études : comprend des études et des travaux - travaux prévus à partir de 2023	
			35 236 004 €				

Axe 2 – Transition énergétique

Rénovation énergétique école	SIVU OU THUEYTS	216 531 €		2022			
Remplacement du mode de chauffage de la salle polyvalente	BARNAS	30 000 €		2023			
Reconversion ancienne maison de retraite	BURZET	450 000 €		2022/2024			
Réhabilitation et isolation espace Astier	BURZET	150 000 €		2022/2023			
Rénovation logement de la Poste	BURZET	50 000 €		2022			
Rénovation énergétique des logements communaux	CHIROLS	154 000 €		2023 / 2024			
Isolation Mairie	PEREYRES	16 831 €		2022			
Rénovation énergétique bâtiment école publique	LALEVADE	200 000 €		2022			
Rénovation énergétique local club de boules	LALEVADE	20 000 €		2022			
Rénovation énergétique bâtiment de la Poste	LALEVADE	200 000 €		2023 / 2025			
rénovation thermique de 5 logements communaux (changement système de chauffage)	FABRAS	20 000 €		2022			
Création d'un pôle intergénérationnel Phase 2, Tranche 1 et 1bis. Rénovation thermique et énergétique importante	CCBA	2 557 493 €	600 000 €	2023/2024	Etude, MOE et travaux, désamiantage et renovation technique et thermique		
Remplacement des menuiseries existantes sur la façade d'un bâtiment public culturel pour améliorer l'isolation d'un bâtiment public culturel	AUBENAS	83 333 €	29 166 €	2022	Menuiseries et travaux divers (raccordement et peinture)		
Rénovation du pôle de services situé en QPV. Améliorer l'isolation thermique et phonique.	AUBENAS	242 000 €	84 700 €	2021	Réfection du bardage suite à incendie et travaux de sécurisation		
Rénovation du logement communal. Hameau de Bise	GENESTELLE	29 444 €	5 889 €	2021	Changement des menuiseries ext, isolation des combles et des murs périphériques, peintures, et carrelage SDB		
LOCAL COMMERCIAL. Extension et travaux de rénovation énergétique	AILHON	80 000 €	7 500 €	2021/2022	Acquisition d'un bâtiment pour améliorer l'offre commerciale existante pour permettre le développement de l'activité économique de l'adulte et le premier commerce de la commune et de l'épicerie point de vente de produits locaux. Travaux de rénovation d'ensemble.		
Rénovation énergétique de la maison locative communale	AILHON	20 700 €	10 142 €	2021	remplacer la chaudière fuel par une chaudière automatique à granulés et à l'installation d'un silo de stockage de granulés de 3000 litres		
Bâtiment communal – Atelier & stockage matériaux	LABASTIDE SUR BESORGUES	210 000 €	63 000 €	2022/2023	Réaliser ce projet en énergie positive et en utilisant la filière de bois local		
Rénovation de logements communaux et accès (parking)	LABASTIDE SUR BESORGUES	120 000 €	48 000 €	2022/2023	travaux et parking + borne électrique		

2.1 Massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements privés

Isolation de la salle polyvalente	LENTILLERES	100 000 €	30 000 €	2022/2023	remplacement des menuiseries / isolation de la toiture / isolation des murs extérieurs et installation du chauffage
Transformation de l'ancienne poste en logement locatif	MEZILHAC	145 000 €	43 500 €	2023/2025	MOE et travaux toiture isolation et second œuvre
Réhabilitation d'un ancien gite communal	ST MICHEL DE BOULOGNE	50 000 €	15 000 €	2022	local d'environ 50m ² : remplacement de toutes les ouvertures, isolation intérieure, chauffe-eau thermodynamique, chauffage poêle bois
Isolation de l'école publique	SAINT SERNIN	95 300 €	38 120 €	2022	Isolation par l'extérieur des murs, isolation intérieure et isolation des combles
Isolation Presbytère	SAINT SERNIN	28 000 €	11 200 €	2023	Isolation intérieure, des combles, volets isolants et menuiseries isolantes
Isolation Logement de l'ancienne poste	SAINT SERNIN	56 500 €	22 600 €	2022	isolation par l'extérieur des façades, isolation des combles et installation de menuiseries (fenêtres et portes) avec des volets isolants
Rénovation de l'école maternelle publique, Amélioration de la performance énergétique et mise en accessibilité	VALS LES BAINS	150 000 €		2022	huisseries
Rénovation de l'école primaire publique. Adaptaion aux conditions climatiques (chaleur) et mise en accessibilité	VALS LES BAINS			2022/2023	Climatisation et ascenseur
Rénovation énergétique de la maison sociale	VALS LES BAINS	200 000 €		2024/2025	
Isolation d'un bâtiment public composé de locaux associatifs et intergénérationnels	VESSEAUX	79 684 €	31 873 €	2021	Etude et travaux
Rénovation énergétique de l'école	VINEZAC	60 000 €		2023	Installation d'une pompe à chaleur, isolation de la toiture, installation de stores électriques
Rénovation Energétique bâtiment communal château Julien	VINEZAC	70 000 €		2023	Installation d'une pompe à chaleur et isolation de la toiture
Rénovation école maternelle	SAINT PRIVAT	140 000 €		2022	remplacement des huisseries, pose de volets et isolation des combles
Lancement d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics en lien avec le déploiement du photovoltaïque sur 2 300 m ² de toitures à traiter	CCBC et communes	106 000 €	42 400 €	2022 - 2024	
Lancement d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine communal de VdB (réalisation du schéma directeur ainsi que des premiers travaux de rénovation : école élémentaire, école maternelle, bâtiment de service) en lien avec le programme "Petites villes de demain"	VILLENEUVE DE BERG	730 000 €	292 000 €	2022	Etudes pré-opérationnelles, AMO, travaux de rénovation / isolation / dépollution
Rénovation énergétique et mise aux normes du logement communal de l'école	BERZEME	54 000 €	21 600 €	2022	
Rénovation énergétique des logements communaux de l'ancien haras	BERZEME	160 000 €	64 000 €	2025	
Rénovation de l'école	ST-ETIENNE-DE-LUGDDARES	374 924 €	93 731 €	2021-2022	
Travaux d'isolation thermique bâtiment communal ancienne cure	LESPERON	42 514 €	9 353 €	2021-2022	
Travaux de rénovation énergétique à la maison de retraite	LE LAC-D'ISSARLES	267 541 €		2022	
Travaux de rénovation énergétique de la Mairie	LE LAC-D'ISSARLES	à définir		2023	
Travaux de rénovation de l'ancienne colonie	LE PLAGNAL	à définir		2023	
Rénovation de bâtiments publics (salle des fêtes et église) - travaux d'isolation et de réfection de toiture principale	LACHAPELLE GRAILHOUSE	à définir		2023	
Travaux d'isolation et installation panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux	LE PLAGNAL	à définir		2023	
Travaux de rénovation énergétique sur l'école	COUCOURON	400 000 €		2023-2024	études et diagnostics éventuels, AMO et travaux
Travaux de rénovation thermique pour 2 appartements communaux	LACHAMP-RAPHAEL	13 907 €	6 954 €	2021-2022	
Rénovation et isolation appartements communaux	BOREE	22 710 €	6 813 €	2021-2022	
Rénovation thermique de la maison Laurent	COUCOURON	188 666 €	66 033 €	2021-2022	
Rénovation logements communaux	LE LAC-D'ISSARLES	à définir		2023	
Réhabilitation et rénovation thermique du logement de l'ancienne école de Vernazon	MAZAN-L'ABBAYE	193 900 €	58 170 €	2021-2022	
Réhabilitation d'un bâtiment communal et abords à Laval d'Aurelle (Mairie, appartement et ancienne auberge)	ST-LAURENT-LES-BAINS	à définir		2023	

	Changement des fenêtres et porte des gîtes communaux et de la salle polyvalente par du double vitrage	SAGNES-ET-GOUDOULET	34 157 €	10 247 €	2021-2022		
	rénovation thermique du siège de la CDC Val de Ligne-isolation des murs	CC VDL	100 000 €	40 000 €	2023	études, MO, travaux	projet inscrit dans l'ORT
	rénovation thermique de l'école	CHASSIERS	350 000 €	105 000 €	2023	études, travaux	
	remplacement de menuiseries anciennes isolantes sur 2 logement communaux	MONTREAL	7 000 €	2 800 €	2022	travaux	
	remplacement des huisseries et du système de chauffage pour bâtiment La cure abritant 2 logements communaux	UZER	20 269 €	6 188 €	2022	travaux, matériel	
	Réfection de la toiture et du chauffage dans la salle polyvalente	UZER	30 475 €	9 142 €	2022	travaux, matériel	
	Isolation par l'extérieur des bâtiments de l'école et pose d'un système de chauffage par des énergies renouvelables	LARGENTIERE	118 000 €	- €	2022	études, MO, travaux	
	renforcement isolation thermique appartements communaux	JOANNAS	7 498 €		2021-2022	MO, travaux	
	rénovation énergétique des bâtiments communaux	PRUNET	40 000 €	24 000 €	2022	travaux	
	Rénovation de la salle des fêtes : isolation mur et toiture et remplacement chauffage	CHASSIERS	168 000 €	50 400 €	2022	études, travaux	
2.2 Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local	photovoltaïque en toitures de bâtiments communaux	MAYRES	53 500 €		2022		
	Photovoltaïque en toitures de bâtiments techniques	LALEVADE	200 000 €		2022		
	Photovoltaïque en toiture espace Astier	BURZET	62 000 €		2022/2023	<i>Fourniture et pose des panneaux photovoltaïques Travaux d'amélioration des toitures (couverture, structure charpente...) y compris dépollution (désamiantage)</i>	
	photovoltaïque sur toitures (ancienne école et église)	ST PIERRE DE COLOMBIER	105 000 €		2022		
	photovoltaïque en toitures de bâtiments communaux	BARNAS	30 000 €		2024		
	photovoltaïque sur toiture de l'extension du bâtiment des services techniques	JAUJAC	à définir		2025		
	Encourager le développement des énergies renouvelables participatives/citoyennes	CCBA	30 000 €	TEPOS obtenu	2022	<i>Etude de faisabilité pour la création d'une structure de portage de projets ENR 25 000€ Communication/ Sensibilisation sur le projet 5000 € Investissement de la future structure de portage de projets dans des projets ENR (impossible à estimer actuellement)</i>	
	Production d'électricité pour consommation dans les bâtiments communaux	ST MICHEL DE BOULOGNE	25 000 €	7 500 €	2022		
	Installation d'une pompe à chaleur pour économie d'énergie et confort, logement communal, ancienne poste	SAINT SERNIN	13 900 €	5 560 €	2022	<i>Supprimer le chauffage électrique vétuste et énergivore et installer une pompe à chaleur</i>	
	Installation d'une pompe à chaleur pour économie d'énergie et confort, Logement instituteur	SAINT SERNIN	10 615 €	4 246 €	2022		
	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	SAINT SERNIN	83 000 €	33 200 €	2022	<i>Espace michel Poudevigne, Centre Culturel et Salle associative</i>	
	Installation d'une pompe à chaleur pour économie d'énergie et confort, au Presbytère, 2 logements et salle de recueil	SAINT SERNIN	20 000 €	8 000 €	2023		
	Création d'une centrale photovoltaïque de 99,9 kWc sur les toitures de l'Espace Deyvier et du Home Vivarois environ 800 m ² de toiture	UCEL	141 001 €	42 300 €	2021	<i>Etudes et travaux</i>	
	Création d'une centrale photovoltaïque, Toits communaux – Mairie Ancienne école nouvelle école	UCEL			2024		
	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	SAINT PRIVAT	280 000 €		2022		
	Mise en place de panneaux photovoltaïques	VINEZAC	100 000 €		2025		
	Elaboration d'un schéma territorial de développement des énergies renouvelables	CCBC	40 000 €	16 000 €	2022	<i>Frais d'études</i>	
	Mise en place d'une centrale photovoltaïques	LE ROUX	28 360 €	9 926 €	2021-2022		
	Installation panneaux photovoltaïques sur le toit des garages communaux	SAGNES-ET-GOUDOULET	à définir		2022		
	Installation panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente	LACHAMP-RAPHAEL	à définir		2023		
	réalisation d'une centrale photovoltaïque villageoise	CHASSIERS	100 000 €	30 000 €	2023	<i>études et travaux</i>	
	installation de panneaux photovoltaïques sur toiture mairie	SANILHAC	40 000 €	24 000 €	2022		
	installation d'une centrale photovoltaïque de 23200wc en injection réseau sur bâtiment communal	CHAZEUX	39 900 €	23 940 €	2022	<i>travaux</i>	
	Construction d'une chaufferie bois mutualisée (siège CCMA et maison de santé communale)	CCMA - Cme Coucouron	256 673 €		2021-2022		<i>action emblématique</i>

2.3 Promouvoir la filière bois énergie	Installation chaufferie collective bois pour les bâtiments publics place de la mairie	MONTPEZAT SOUS BAUZON	142 614 €		2022	
	Développer la filière bois énergie sur le territoire local	CCBA	330 000 € par reseau de chaleur hors couts prévisionnels de gestion de la foret		2022	Analyser les retours d'expérience à l'échelle locale et nationale Etudier l'opportunité de développement d'un réseau de chaleur à l'échelle centre bourg pour les bâtiments publics Etudier la possibilité de raccorder des bâtiments privés Engager les travaux d'installations des réseaux de chaleur Etudier les différentes possibilités de portages de ces projets et réfléchir à une approche globale à l'échelle de la CCBA voir à l'échelle du CRTE. Mettre en lien ces chaufferies avec la volonté de création d'une structure de portage des EnR sur la CCBA.
	Rénovation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de MERCUER	MERCUR	138 403 €	30 712 €	2021	MOE et travaux
	Installation d'une chaudière bois à granulés avec un silot pour le chauffage du groupe scolaire	SAINT SERNIN	28 000 €	11 200 €	2022	Supprimer le chauffage foul vétuste et énergivore et installer une chaudière bois à granulés
	Transformation de la chaufferie bois en école de vacances transformée en logement	JUVINAS	24 600 €		2022/2023	Une étude thermique et énergétique du bâtiment a été réalisée en 2020
	Installation d'une chaufferie-bois à plaquettes déchiquetées de 30 Kw alimentant la mairie et plusieurs logements	ST ANDEOL DE BERG	120 000 €	48 000 €	2022	Dépose des installations existantes, acquisition et mise en place de la chaudière, pose des réseaux primaire et secondaire
		11 566 942 €				
Axe 3 – Economie circulaire						
3.1 Organiser le traitement et la valorisation des biodéchets	Faciliter la gestion des bio déchets et des invendus des transformateurs et entreprises agro-alimentaires	CCBA	6 700 €	?	2021	Enquête
	Faciliter la gestion des bio déchets et des invendus des transformateurs et entreprises agro-alimentaires	CCVDL	5 000 €		2021	Enquête
	Mise en place des semi-enterrés et assimilés	CCMA	2 000 000 €		2021-2022	
	Faciliter la gestion des bio-déchets et des invendus des restaurants collectifs	CCVDL	5 000 €		2021	animation
3.2 Optimiser la collecte des ordures ménagères Développer les services de réduction, collecte et valorisation des déchets	Aménagements de conteneurs à OM enterrés aux abords du Parc thermal de Neyrac	MEYRAS ou Sithere	à définir		2022	Equipement et installation de conteneurs enterrés
	Aménagements de conteneurs à OM enterrés sur la Place et à Castrevieille	JAUJAC	à définir		2025	
	Développer la collecte en point d'apport volontaire notamment dans les communes rurales ou les zones très urbanisées	CCBA	313 800 €	?	2021	Mettre à disposition des usagers des colonnes aériennes pour les emballages recyclables et les ordures ménagères ou acquisition de système enterré pour réduire la fréquence de collecte et les kilomètres parcourus
	étude de préfaisabilité sur la production d'énergie par méthanisation à partir des biodéchets actuellement jetés dans les OMR sur le territoire de la CCBA. L'objectif serait de produire une énergie qui pourrait être par la suite réutilisée (économie circulaire) par les véhicules de la collecte des déchets de la CCBA	CCBA	70 000 €	?	2022	20 K€ pour la faisabilité vers de la flotte de service de collecte vers des véhicules roulant au bioGNV 50 K€ pour l'étude sur la méthanisation
	Mise en place de 20 points d'apport volontaires enterrés ou semi-enterrés	CCBC	300 000 €	120 000 €	2022	Travaux d'aménagement, acquisition et pose des bacs
3.3 Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires	Encourager l'utilisation des matériaux bio sourceds dans le bâtiment	CCBA	36 000 €		2022/2026	Financement de l'étude de faisabilité et d'opportunités (36 000€) : l'étude est financée à 50% par un fond TEPOS
	Etude et aide à l'installation d'une matériauthèque/déchetterie professionnels	CCBA	100 000 €		2022 Etude	1ere phase : étude de marché sur la pertinence de création d'une matériauthèque couplé à une déchetterie professionnelle sur le bassin d'Aubenas 2eme phase : aide à l'installation / mise en route et promouvoir les 2 structures
		2 016 700 €				
Axe 4 – Transition agricole et circuits courts						
	Création d'un réseau pour faciliter l'émergence et la mise en place de jardins familiaux ou partagés	CCBA / CCVDL	24 400 €	7 120 €	2022/2023	Acquisition de matériel et animation
	Mieux connaître, développer et promouvoir l'offre alimentaire locale et ses acteurs	CCBA / CCVDL	107 000 €	47 000 €	2022/2026	Etude, communication et actions de développement
				Action commune avec VDL. Mise en place d'un jardin sur chaque Cdc		
		Actions communes VDL. Mieux connaître les acteurs et le fonctionnement des circuits de proximité				

4.1 Définir et mettre en place des stratégies alimentaires territoriales	Préserver et conforter les activités agricoles et forestières	VINEZAC	100 000 €		2025	Acquisition de terrains dédiés à l'agriculture ou à la mise en place d'activités de plein air	Nombre de repas servis Part d'approvisionnement local	PVD
	Réalisation d'une cuisine centrale territoriale (hôpital / crèche / collège / écoles / EHPAD / ...) en lien avec le programme "Petites villes de demain"	CCBC et partenaires	à définir		2023 / 2024	Etudes préalables, AMO, travaux de construction, acquisition et pose d'équipements		
	Sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement	CCMA	à définir		2022			
4.2 Développer les circuits courts et la vente directe	Création d'un magasin de producteurs	CCASV	à définir		2023/2024	Travaux de rénovation Mobiliers	étude d'opportunité en cours dans le cadre du C2T2A Équiper la placette du chef-lieu par une borne électrique dédiée aux producteurs locaux (marché)	RNU/Loi Montagne
	Atelier de transformation mutualisé	CCASV	à définir		2023/2024	Acquisition foncière		
	Équiper la placette du chef-lieu par une borne électrique dédiée aux producteurs locaux	LENTILLERES	18 000 €		2022	Bornes électriques		
	Acquisition d'une ferme en ruine pour l'installation de jeunes agriculteurs	ST MICHEL DE BOULOGNE			2023-2025	Coût prévisionnel entre 250 et 300 K€. Etude de faisabilité en 2023		
	Création d'un atelier collectif de découpe et de transformation animale / végétale	CCBC et partenaires	A définir	A définir	2023 - 2024	Etudes préalables, AMO, travaux de construction, acquisition et pose d'équipements		
	achat de terrain pour développer la possibilité marché pour artisans et producteurs locaux afin de permettre de créer des parkings pour l'attractivité du lieu et développer des jardins partagés	PRUNET	10 000 €	4 000 €	2022	acquisition de terrain, travaux		
4.3 Accroître la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques	Encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	CCBA / CCVDL	23 050 €	10 000 €	2022-2026	Inciter les agriculteurs à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement	Action commune VL / financement Leader Mettre en place une structure permettant aux porteurs de projets de tester la viabilité de leur exploitation. Actions communes VL	
	Créer un espace test agricole	CCBA	100 000 €		2022-2026	Achat de terrains / matériel / animation		
	Dragage du barrage de Darbres - Lussas	ASA de Lussas	900 000 €	270 000 €	2021 - 2022 pour les relevés bathymétriques et les analyses de sédiments, 2022 pour les demandes d'autorisation et 2023 pour la phase "travaux"	Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, installation de la base de vie, aménagement et repli du matériel, dégagement de la prise d'eau, travaux de dragage, transport et mise en dépôt des sédiments		
				1 282 450 €				

Axe 5 – Mobilité durable

5.1 Doter le territoire d'infrastructures et d'équipements dédiés	Aménagement d'un parking multimodal au départ de la ViaArdèche	CCASV	à définir		2023	aménagements parking installation de borne de recharge véhicules électrique aménagement espace piéton mobilier (tables piéde nique, poubelles...) toilettes publiques Signalétique verticale et horizontale aménagement bande cyclable acquisition terrains/acquisition de VAE et vélos création et aménagement de cheminement doux et parcours VTT Aménagements paysager Mobiliers extérieurs (bancs...)	programme pluri annuel objectif : réduction vitesse et amélioration esthétique entrée de bourg action emblématique	
	ViaArdèche arrivée Lalevade	CCASV	à définir		2023			
	Voies douces / voies partagées liaisons territoire CdC	CCASV	400 000 €		2022/2024			
	Aménagements de parkings à vélos à Pont-de-Veyrières	CHIROLS	4 325 €		2022			
	Aménagement de parkings, création de cheminements doux dans le bourg, et acquisition de mobilier vélo	JAUJAC	1 109 765 €		2022 / 2023			
	Création de cheminements doux alternatifs à la RN102 et parkings	MAYRES	186 100 €		2022 / 2023			
	Création de cheminements doux pour visiter le géosite du volcan du Souilhol	MEYRAS	25 000 €		2022			
	Création de cheminements doux dans le bourg	MONTPEZAT SOUS BAUZON	35 000 €		2022			
	Traversée du village	LA SOUCHE	670 000 €		2022 / 2024			
	Aménagement de parking covoiturage à Barnas	BARNAS	30 000 €		2022			
	Création cheminement doux Barnas entre Pont Vieux et quartier de Lamotte, le long de la RN 102	BARNAS	230 000 €		2023			
	Amélioration des mobilités douces rue des écoles	LALEVADE	1 000 000 €		2022 / 2023			
	Aménagements entrée de bourg sud et nord	LALEVADE	500 000 €		2023/2024			
	Création de cheminements doux le long de la RD5 créant la liaison sur la vallée du Lignon	PONT DE LABEAUME	145 162 €		2021 / 2022			
	Aménagement de l'entrée du territoire au niveau du rond point RN102 à Prades	CCASV	à définir		2023/2024			
	Aires de covoiturage	CCMA	100 000 €		2022			
	Achat d'un minibus électrique	CCBA	240 000 €	120 000 €	2023			
	Achat de vélos pour les enfants de 6 à 11 ans. Acquérir une autonomie avant l'entrée au collège. Équité	AUBENAS	20 834 €	4 167 €	2022/2023	Acquisition		
	Création d'un parking (véhicules légers, cars de voyageurs) pour mettre en place le transport multimodal	SAINT SERNIN	85 000 €	34 000 €	2021	décomposé en : revêtement écologique : 65 000 € et construction d'un local et mobilier urbain : 20 000 €.		

	Création et mise en tourisme d'une voie verte sur les 14,6 km du linéaire "St-Germain - St-Pons" (connexion "ViArdèche - Via Rhôna")	CCBC	3 568 000 €	1 427 000 €	2021 à 2022 pour les études préalables puis 2023 à 2025 pour la phase "travaux"	
	Création d'un itinéraire "vélo-route" le long de la Vallée de l'lbie (RD 558) et en lien avec la CC des Gorges de l'Ardèche	CCBC	A définir	A définir	2025 - 2026	
	Aménagement de cheminement cyclables et piétonniers (voies partagées) d'accès aux centralités urbaines / villageoises (Villeneuve, St-Pons, St-Jean, Mirabel, St-Germain, Lussas) à partir de la voie verte	Communes concernées	A définir	A définir	2023 - 2025	<i>Etudes préalables, AMO, travaux de voirie / d'aménagement paysager, acquisition et pose d'équipements de sécurité / mobiliers urbains / signalétique / sanitaires</i>
	Aménagement d'une liaison douce entre Lansas - Centre-bourg - Petit Tournon (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	VILLENEUVE DE BERG	A définir	A définir	2022 pour la conduite de l'étude d'aménagement et 2023 - 2024 pour la phase "travaux"	
	Aménagement de la via Ardèche - liaison cyclable Uzer-Largentière	CDC Val de Ligne	1 550 000 €	620 000 €	2022-2024	<i>le dossier comporte 2 tranches : tranche 1 Uzer-Le Ginetet et tranche 2 Le Ginetet-Largentière</i>
5.2 Mettre en place des services de mobilité partagée	Développement de l'autopartage	CCASV	100 000 €		2023	
	Création de la Maison du Vélo au départ de la ViaArdèche	CCASV	à définir		2023	<i>acquisition de véhicules</i>
	Acquisition d'une flotte de VAE (Vélo à Assistance Electrique) pour les communes hors périmètre Toutenbus	CCBA	48 176 €	12 044 €	2022	<i>DET obtenu 2020 sur acquisition flotte, Etude de dimensionnement /faisabilité d'implantation en communes rurales : 2ème trimestre 2022</i>
	Achat de 40 VAE (Périmètre Toutenbus)	CCBA	88 000 €	45 400 €	2022	
	Acquisition d'une flotte de vélos / VAE en lien avec la convention de coopération "mobilité" conclue avec la Région	CCBC	50 000 €		2024	<i>Acquisition de matériels roulant</i>
			10 135 362 €			

Axe 6 – Cohésion territoriale

	Développement de la pratique du vélo (pumptrack / base VTT / flotte de vélos)	CCASV	283 982 €		2022	
	Construction d'une micro-crèche à Jaujac	CCASV	450 000 €		2022	
	Tiers-lieu pour les jeunes	CCASV	à définir		2023	
	Mise en place d'un café "associatif" au cœur du village	FABRAS	200 000 €		2022	
	Aménagement café des familles et école de musique	ST PIERRE DE COLOMBIER	250 000 €		2022 / 2023	
	Equipements sportifs (plateau multisports, mur d'escalade extérieur, parcours santé) et d'un théâtre de verdure	JAUJAC	363 240 €		2022	
	Agrandissement cimetière et aménagements paysagers	FABRAS	60 000 €		2022	
	Extension et rénovation de la Crèche « les petits Loups » à St Privat	CCBA	59778,38 <i>Etude MOE</i>		2021/2022 et travaux en 2023	<i>MOE et travaux</i>
	Construction du Centre technique intercommunal	CCBA	100 000 € <i>Etudes</i> 950 000 € <i>Travaux</i>	18 090 € Obtenu 285 000 €	2022 <i>Etudes</i> 2023 <i>Travaux</i>	<i>Le futur bâtiment sera construit selon les concepts de l'architecture bio climatiques, tout en favorisant l'utilisation du bois local et des matériaux bio sourcés. De plus le bâtiment devra viser l'autonomie énergétique. Ce projet fait l'objet d'une fiche action (1.4) du Plan Climat Air énergie territorial de la CCBA - Axe « Se loger et travailler dans des bâtiments sains et économies</i>
	Création d'un pôle intergénérationnel Phase 2 . Tranche 2 . Remise aux normes accessibilité et incendie, aménagements des locaux pour fonctionnalité des services aux publics	CCBA	1 019 100 €	300 000 €	2024	<i>MOE et travaux</i>
	Réaménagement du centre bourg avec mise en place d'un lieu de rencontre, un city park, une buvette...	GENESTELLE	600 000 €		2022	<i>MOE et travaux</i>
	Rénovation et réfection d'un bâtiment remarquable du centre-ville pour installer le police municipale en centre ville et des locaux pour professions libérales	AUBENAS	842 000 €	332 200 €	2021/2023	<i>MOE et travaux</i>
	Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Roqua afin de favoriser une pratique adaptée et sécurisée et répondre au bassin sportif composé de 51 associations	AUBENAS	576 500 €	246 500 €	2021/2022	<i>Travaux d'eaux pluviales et réfection de la piste</i>
	Travaux de rénovation du revêtement synthétique du terrain de football au stade de Ripoter	AUBENAS	505 355 €	144 107 €	2021	<i>Travaux avec solution écologique de remplissage à base de chancire et de craie</i>
	Réhabilitation centre technique Municipal construit en 1970. Opération de démantèlement et réaménagement des locaux pour de meilleures conditions de travail.	AUBENAS	1 360 000 €	500 000 €	2022	<i>MOE et travaux. Désamiantage et démolition de la toiture, nouvelle couverture isolée et aménagement intérieur</i>
	Réhabilitation du presbytère en maison des associations avec une attention particulière apportée sur les performances énergétiques	ST ETIENNE DE FONTBELLON	230 000 €	69 000 €	2022	<i>MOE et travaux</i>

restitution APS le 20/01/2022

Accompagnement "CEREMA" en cours

6.1 Améliorer l'offre de services au quotidien des populations	Construction d'un city stade	ST ETIENNE DE FONTBELLON	72 310 €	21 693 €	2022	travaux plateforme et installation du city stade
	Réhabilitation du stade de football en pelouse synthétique	ST ETIENNE DE FONTBELLON	610 880 €	201 265 €	2022/2023	Passage de pelouse naturelle en pelouse synthétique et réfection de l'éclairage pour les compétitions
	Construction d'un gymnase	ST ETIENNE DE FONTBELLON	2 197 305 €	439 461 €	2023/2024	MOE et travaux. Bâtiments performants sur le plan énergétique, sa conception visera à optimiser l'isolation, les apports de chaleurs et le système de préparation de l'eau chaude sanitaire
	Rénovation de la salle des fêtes	AIZAC			2023	
	Adapter les services à la population en transformant le rez de chaussée de la mairie et en transférant la salle polyvalente	LAVIOILLE	278 000 €		2023	
	Construction du CSP d'Aubenas	SDIS 07	4 850 000 €		2021-2026	maîtrise d'œuvre / Travaux
	Rénovation et mise aux normes des WC publics	MEZILHAC	50 000 €		2022/2023	Accessibilité
	Nettoyage de la façade de l'Eglise et réalisation de toilettes	SAINT DIDIER SOUS AUBENAS	25 000 €	10 000 €	2022	
	Création d'une place de village avec des services à la personnes sur un terrain constructible à l'issu de la révision du PLU	SAINT DIDIER SOUS AUBENAS			2024/2025	Etudes, PC, MOE et Travaux
	Requalification de l'ancien hotel Touring. Transformation en parking, Tranche 2 aménagement du site	VALS LES BAINS	1 000 000 €		2023/2024	Phase 1 achat désamiantage et démolition en cours et subvention Etat obtenue
	Valorisation des espaces publics du centre bourg	VESSEAUX	1 400 000 €	400 000 €	2022	MOE et Travaux
	Rénovation de bâtiment à caractère patrimonial « maison Maysse »	VESSEAUX			2024	
	Construction et rénovation énergétique de vestiaires sur le site du stade de football à l'Hermas	VESSEAUX	112 336 €	31 500 €	2023	Construction d'un vestiaire pour les sportives féminines et Changement du mode de chauffage de tous les vestiaires
	Travaux d'agrandissement de la salle des fêtes	VINEZAC	200 000 €		2024	refection de la toiture avec isolation, travaux d'agrandissement, ajout de sanitaires
	Construction d'un local technique	VINEZAC	200 000 €		2025	
	Rénovation de l'ancienne salle de restauration de l'EHPAD pour y réaliser des activités ergothérapeutiques pour les résidents	SAINT PRIVAT	650 000 €		2022/2023	MOE et travaux
	rénovation du stade en stade synthétique	SAINT PRIVAT	750 000 €		2022/2023	Etude et travaux
	Construction de la nouvelle médiathèque (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	VILLENEUVE DE BERG	1 420 000 €	455 900 €	2022	
	Confortation de l'offre de services du quotidien sur VdB en lien avec le programme "Petites Villes de Demain" (création d'une salle des fêtes, mise en place d'une maison des associations, relocation de la gendarmerie)	VILLENEUVE DE BERG	A définir	A définir	2022 à 2023 pour les études de programmation et 2024 - 2026 pour la phase "travaux"	
	Réalisation du nouveau centre de secours de Villeneuve-de-Berg (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	SDIS 07	1 800 000 €	A définir	2022 - 2023	
	Création d'un multiple rural de type "Bistrot de Pays"	BERZEME	100 000 €	40 000 €	2022	
	Création de sanitaires à proximité du stade	BERZEME	10 000 €	4 000 €	2024	
	Restructuration du bâtiment communal en vue d'accueillir un commerce multi-services, la cantine scolaire et un logement à l'étage.	DARBRES	A définir	A définir	2022 - 2025	
	Création d'un multiple rural de type "Bistrot de Pays"	SCEAUTRES	A définir	A définir	2024	
	Elaboration d'un PLUi à l'échelle du territoire "Berg-et-Coiron"	CCBC	600 000 €	150 000 €	2022 à 2026	
	Elaboration et suivi du PLUi	CCMA	500 000 €		2021-2024	
	Construction siège de la Cdc	CCMA	929 829 €	371 932 €	2021-2022	
	Création d'une micro-crèche	LE BEAGE	606 720 €		2022	
	Maison de santé pluridisciplinaire	COUCOURON		50 000 €	2021-2022	
	Travaux d'aménagement de la traversée du bourg	SAINT MARTIAL	260 000 €	67 600 €	2021-2022	
	Aménagement partie haute du Bourg - Travaux réseaux secs	LE BEAGE	137 873 €	41 362 €	2021-2022	
	Mise en place d'un PLUi à l'échelle du territoire Val de Ligne	CCVLD	250 000 €	150 000 €	2022-2026	études, animation
	Création d'un réseau pour faciliter l'émergence et la mise en place de jardins familiaux ou partagés	CCVLD	7 200 €		2021	animation-investissement matériel
	Signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre de Petites Villes de Demain	CCVLD + Largentière			2022	
	transformation d'une parcelle agricole en jardin partagé	MONTREAL	23 000 €	9 200 €	2022	travaux, plantations

Participation des communes à hauteur de 1 690 500 €

mai 2025 appel d'offres / fin de travaux en décembre 2025

action emblématique

Projet inscrit dans l'ORT financement DGD à 60 %

6.2 Elaborer et mettre en œuvre un ou plusieurs Contrat(s) Local(aux) de Santé	Créer une activité innovante sur la commune en tenant compte de l'opportunité de l'aménagement de la fibre optique et des possibilités immobilières. Création de Futura vallée, centre et pépinières d'entreprises de médecine connectée	LAVIOLE	1 280 000 €		2024	Médecine connectée	
	Offrir à la population un service de santé public de proximité	SAINT SERNIN	18 000 €	7 200 €	2021	Recherche de 2 medecins	
	Maison de santé pluridisciplinaire	VALS LES BAINS	1 530 000 €	612 000 €		Subvention obtenue sur Etudes. Demandé 40% sur 1 487 404 HT. MOE post APD et travaux	
	Elaboration d'un contrat local de santé à l'échelle supra-communautaire	CCBC + autre(s) EPCI(s)	A définir	A définir	2023		
	Amélioration des équipements hôteliers / logistiques et développement des systèmes d'information du Centre Hospitalier "Claude Dejean" (investissements courants)	Hôpital Claude Dejean	A définir	A définir	2022	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation / construction / aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Relocalisation / extension de la maison de santé de Villeneuve-de-Berg (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	CCBC	1 400 000 €	560 000 €	2022 pour les études préalables et 2023 à 2024 pour la phase "travaux"		
	Création d'un pôle de santé - phase 1 études	ST CIRGUES EN MONTAGNE	73 750 €	14 750 €	2021-2022		
	Etude préalable	CCMA	à définir				
	Créations d'Espaces France Service, Besoins nombreux, 1 EFS réparti sur le territoire et 1 en QPV	CCBA	64 000 €	18 000 €	2022	Travaux et acquisitions	Chiffrage à confirmer
		AUBENAS / QPV			2022		
6.3 Faire monter en puissance le réseau « France Services »	Labellisation du Bureau de Poste en Maison France Services	JAUJAC			Fin 2021 - Début 2022		Engagement CDPPT
	Montée en puissance de la Maison France Service sur site et en mode "itinérance" (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	CCBC	A définir	A définir	2023 - 2024	Acquisition d'équipements / mobiliers / matériels bureautiques	
	Itinérance des deux Maisons au public labellisées (dont conseiller numérique)	CCMA	à définir				
	Aménagement place publique et bâtiment services techniques / façade ancienne école	MAYRES	251 000 €		2023 / 2024		
	Aménagement place de la poste	MONTPEZAT SOUS BAUZON	1 300 000 €		2021 / 2023		
6.4 Valoriser les espaces publics de rencontre	Aménagement bâtiment Roux / Espace loisirs La Clape	LALEVADE	700 000 €		2021 / 2025		Dont étude lancée en octobre 40000€
	Aménagement place du village	PEREYRES	67 000 €		2022		
	Valoriser la Place du cimetière des Plots (verdissement, "faire place") et réhabiliter l'extérieur de la friche de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers	JAUJAC	à définir		2025		
	Rénovation des aires de convivialité hameau de Bise	GENESTELLE	80 004 €	16 001 €	2021	Travaux de toiture, démontage et isolation thermique sur bâtiment d'une part, et réaménagement du plan d'eau et de son espace ludique avec mobilier 4-12 ans	
	Acquisition d'une friche industrielle à côté du centre historique et des deux écoles	VESSEAUX			2024		
	Aménagement place du Chalendas	VINEZAC	100 000 €	30 000 €	2022	Travaux de revêtement par des matériaux absorbants, faciliter les emplacements de parking et le passage des piétons	
	Mise en sécurité des déplacements autour de l'école	BERZEME	60 000 €	A définir	2025		
	Création d'un parcours de santé à proximité de l'arboretum de la forêt des pins	BERZEME	10 000 €	A définir	2025		
	Modernisation de la Mairie et de la Bibliothèque municipale	BERZEME	143 000 €	57 200 €	2022		
	Aménagement qualitatif de la traversée du centre-bourg	LUSAS	500 000 €	A définir	2023		
	Aménagement qualitatif de la traversée du centre-bourg	SAINT-GERMAIN	600 000 €	A définir	2022 - 2023	Etudes préalables, AMO, travaux de rénovation, travaux d'aménagement, acquisition et pose d'équipements	
	Aménagement de jardins partagés en lien avec l'éco-lotissement communal	ST-GINEYS-EN-COIRON	20 000 €	A définir	2023		
	Création d'un espace multigénérationnel combinant city parc, parcours ludique "enfant", circuit "vélo", toilettes publiques, jeux de boules, théâtre de verdure et jardin pédagogique	SAINT-PONS	230 000 €	69 000 €	2022 - 2023		
	aménagement du stade communal, création d'un espace ludique et sportif, création d'un espace de jeux d'enfants, aménagement d'un espace de pique-nique	TAURIERS	14 922 €	5 969 €	2021	travaux en régie, aménagements, plantations, jeux	
	aménagement d'un jardin public avec des aires de jeux et circuit de pumptrack à proximité de la cité scolaire - proximité du centre ville	LARGENTIERE	376 752 €	131 863 €	2022		
	Aménagement centre bourg et place	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE	à définir		2023		
	Rénovation salle des fêtes	LE LAC-D'ISSARLES	à définir		2023		

demande de DETR déposé en 2021 sans réponse

	Aménagement du village de Laveyrune	LAVEYRUBE			2023			
	Aménagement rue de l'Église et parking	BORNE	à définir		2023			
	Aménagement village (calades, parkings, place de la fontaine, signalétique)	ST-LAURENT-LES-BAINS	à définir		2023			
	Rénovation salle des fêtes	ST-MARTIAL	à définir		2023			
	Aménagement d'une place de village au chef lieu avec garage communal	ASTET	à définir		2023			
6.5 Préserver le patrimoine vernaculaire et/ou remarquable du territoire	Valorisation de l'église Romane	FABRAS	100 000 €		2022 / 2023	Travaux de rénovation, de sécurisation, d'étanchéité	travaux de sécurisation	
	Préservation et mise en valeur patrimoniale des bâtières	LALEVADE	100 000 €		2022 / 2025			
	Préservation église dont clocher	LALEVADE	200 000 €		2023 / 2026			
	Préservation église du village	ST PIERRE DE COLOMBIER	80 000 €		2022			
	Toiture de l'Eglise Saint-Laurent. Entretien et valorisation d'un bâtiment classé monument historique	AUBENAS	500 100 €	175 000 €	2022	MOE et travaux suite à fuites		
	Rénovation du château de Craux.	GENESTELLE	300 000 €		2022	Travaux d'urgence, étanchéité, drains...		
	Restauration toiture de l'église	VINEZAC	414 300 €	165 720 €	2021-2022	Monument classé patrimoine historique toiture de la nef, toiture du clocher et de la nef sacristie		
	Château des Montlaur - Restauration complète	AUBENAS	1 336 595 €	467 808 €	2021/2022	MOE et travaux		
	Mise en sécurité de l'église et préservation des vitraux ainsi que de la cloche	BERZEME	190 000 €	A définir	2026			
	Restauration de l'église	DARBRES	304 650 €	121 860 €	2022 - 2023	Etudes préalables, AMO, travaux de restauration / aménagement / sécurisation, acquisition et pose d'équipements		
	Restauration de l'église	ST GERMAIN	600 000 €	A définir	2022 - 2023			
	Sécurisation du toit et réhabilitation de la nef de l'église	ST-GINEYS-EN-COIRON	80 000 €	A définir	2023			
	Sensibilisation des habitants au Site Patrimonial Remarquable de Largentière	CCVLD			2022			
	Adopte une terrasse	PNR des Monts d'Ardèche + CCVL + Largentière			2021-2023			
	Schéma d'interprétation de l'ENS	CCMA	10 000 €		2021-2022			
	Valorisation des tourbières	CCMA			2022			
	Rénovation de la toiture de l'Eglise	ASTET	28 633 €	8 312 €	2021-2022			
	Réfection de l'intérieur de l'Eglise	ASTET	62 137 €	18 641 €	2021-2022			
	Remplacement du joug de la cloche de l'Eglise et la réfection de la charpente	CELLIER-DU-LUC	69 451 €	27 780 €	2021-2022			
6.6 Qualifier et diversifier l'offre de logements à l'année	Rénovation ancienne poste pour créer 1 logement	ST-PIERRE-DE-COLOMBIER	150 000 €		2022			
	Création de 3 logements en rénovant un bâtiment vacant de centre-bourg	PONT DE LABEAUME	561 100 €		2023			
	Rénovation énergétique des logements publics et privés dans le cadre de l'OPAH-RU, du PLH , du PCAET de la CCBA et du SPPEH	CCBA, SPPEH, Bricobus	2 157 500 €	Aides financières auprès des communes (PLH2) : 72 000€ - Aides financières auprès des bailleurs sociaux (PLH2) : 180 000€ - Future OPAH-RU : 872 000€ - Adhésion au SPPEH : 28 500€ / an - Aides financières PCAET : 900 000€ - Bricobus / ARA : 16 000€ / an (+ avance subvention Leader par la CCBA	OPAH-RU 2016/2022, nouvelle étude pré-opérationnelle juin 2021/juin 2022 PLH2 / mise en place des règlements d'aides dont PCAET 2022/2027 SPPEH 2021/2023 Bricobus 2018/2021 (suite dépend des cofinancements acquis)			
	Mise en œuvre d'une nouvelle OPAH en lien avec l'ORT "PVD"	CCBC	A définir	A définir	2022-2025	Etudes préalables, AMO, animation (temps agent), travaux de rénovation / construction / aménagement		
	Reconversion de l'ancienne mairie en logements locatifs (4 à 5) couplée à la création d'un réseau de chaleur intégrant un immeuble adjacent	MIRABEL	700 000 €	280 000 €	2023			
	Lancement d'un projet d'habitat participatif groupé en extension du bâti existant et en cohérence avec le SPR	ST LAURENT SOUS COIRON	A définir	A définir	2022 pour les études préalables et 2023 pour la phase "travaux"			
	Réalisation d'un écoquartier sur l'espace des Combettes en lien avec le programme "Petites Villes de Demain"	VILLENEUVE DE BERG	A définir	A définir	2022 à 2023 pour les études de programmation et 2024 - 2026 pour la phase "travaux"			
	Réhabilitation de l'ancienne Mairie en 5 logements	LE BEAGE	400 000 €	160 000 €	2021-2022			
	Création d'un appartement dans l'ancienne école de la Chavade	ASTET	à définir		2023			

Réfection de biens en appartements communaux (maison Message et ancien atelier de découpe)	LACHAPELLE GRAILLOUSE	à définir		2023		
Réfection et création de logements	LAVEYRUNE	à définir		2023		
OPAH	CCVL	3 344 367 €		2017-2023 puis prolongation jusqu'en 2026	le montant indiqué est pour la période 2017-2023	projet inscrit dans l'ORT

46 287 891 €

Axe 7 – Transition hydrique et adaptation aux changements climatiques

7.1 Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	Amélioration rendements réseaux AEP Vieux Mayres	MAYRES	120 000 €	2022	études, AMO travaux de réfection réseaux AEP installation équipements DECI	sur la base du PPI établi dans le cadre de l'étude Eau/assainissement
	Amélioration rendements réseaux	LA SOUCHE	112 000 €	2022		
	Amélioration rendements réseaux AEP Quartier des Sausses (phase 2)	JAUJAC	155 250 €	2022		
	Travaux d'amélioration et de sécurisation de la ressource en eau potable	Communes ASV	5 000 000 €	2023/2026		
	étude assainissement Vieux Mayres	MAYRES	25 000 €	2022		
	travaux d'assainissement centre bourg, place du temple	BURZET	365 000 €	2022		
	travaux d'assainissement camping et 3 maisons / prox Ardèche	BARNAS	50 000 €	2022		
	Amélioration réseaux EU de l'Antenne des Sausses (phase 2)	JAUJAC	160 000 €	2022		
	Travaux d'amélioration du réseau et lutte contre la pollution	Communes ASV	1 060 000 €	2023/2026		
	réalisation du Schéma d'assainissement et d'eau potable	FONS	45 000 €	2022		
7.2 Améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau	renouvellement de la consuite AEP route de Largentière	FONS	124 000 €	2023/2024	Etude suivie éventuellement de travaux Selon Schéma AEP	sur la base du PPI établi dans le cadre de l'étude Eau/assainissement
	Extension du réseau assainissement Route de Largentière	FONS	134 000 €	2023/2024		
	Installation d'un dégrilleur automatique / STEP	FONS		2023/2024		
	Remplacement d'une des stations d'épuration en fin de vie, par installation d'assainissement nouvelle génération, avec raccordement de quartier (10 logements / 30 personnes)	LABASTIDE SUR BESORGUES	200 000 €	2025/2026		
	Rénover les réseaux d'assainissement d'un hameau	LAVIOILLE	Entre 480 000 et 750 000€	2023/2024		
	Etat des lieux des réseaux existants des eaux pluviales	ST DIDIER SOUS AUBENAS		2021/2025		
	Sécuriser les infrastructures d'assainissement	AILHON	37 056 €	11 117 €		
	Mise aux normes et créations de PEI	LENTILLERES	5 000 €	2022		
			70 000 €	2023/2024		
	Mise en norme des réseaux enterrés d'eau potable	JUVINAS			Création de îts d'épandage supplémentaires pour améliorer la qualité des rejets misé aux normes Créations Les conduites d'eau potables sont en PVC ce qui n'est plus la norme en vigueur aujourd'hui. Une étude est menée pour déterminer les priorités	action emblématique
	Rénovation réseau eaux potables et pluviales	MEZILHAC	400 000 €	2022		
	Interconnexion des réseaux "AEP" entre le syndicat "Olivier de Serres", le syndicat du Fay et la CC DRAGA commune	Syndicat Olivier de Serres	A définir	A définir		
	Réhabilitation du réseau d'assainissement, notamment pluvial, de la commune	LUSSAS	600 000 €	A définir		
	Modernisation de 1,8 km de canalisation du réseau d'AEP de la commune	SAINT PONS	180 000 €	A définir		
	Modernisation des réseaux d'assainissement, notamment pluvial, de la commune - tranche 3 du SDA	VILLENEUVE DE BERG	A définir	A définir		
	Renforcement des réseaux d'AEP et d'assainissement collectif de la commune	SCEAUTRES	18 000 €	5 400 €		
	Etude préalable à la prise de compétence eau-ass	CCMA	50 000 €			
	Etude sur la gestion de la ressource en eau	CCMA	50 000 €			
	Mise en conformité station d'épuration	COUCOURON	140 000 €	42 000 €		
7.3 Gérer les déchets et préserver la biodiversité	Renforcement et sécurisation du réseau AEP du hameau des Anninas (Commune de St Laurent-les-bains)	SIVOM CANTON STEDL	147 785 €	44 336 €	2021 pour les études complémentaires et 2023 - 2024 pour la phase "travaux" Etudes préalables, AMO, travaux de réfection, pose de nouvelles conduites	sur la base du PPI établi dans le cadre de l'étude Eau/assainissement
	Travaux réseaux humide en lien avec l'aménagement de la traversée du bourg du village	SAINT MARTIAL	470 000 €	94 000 €		
	Rénovation réseau d'eau potable	LE-LAC-D'ISSARLES	à définir			
	Installation de toilettes sèches	BORNE	à définir			
	Réfection Conduite eau La Palisse	CROS-DE-GEORAND	à définir			
	Renforcement réseau par création d'un réservoir supplémentaire	LACHAMP-RAPHAEL	à définir			
	Réalisation de l'assainissement collectif du village	MAZAN-L'ABBAYE	à définir			

7.1 Renforcer les réseaux d'eau	Périmètre de protection du captage d'eau	SAGNES-ET-GOUDOULET	à définir		2023	
	Construction d'un réseau AEP dans un hameau desservant 8 habitations, permanentes et secondaires	SAGNES-ET-GOUDOULET	à définir		2023	
	Rénovation réseau d'eau potable village de Laval d'Aurelle, pompage dans la Borne pour eau potable à St Laurent	ST-LAURENT-LES-BAINS	à définir		2023	
	Réfection des réseaux	LACHAPELLE GRAILLOUSE	à définir		2023	
	Schéma assainissement collectif pour création réseau eaux pluviales	COUCOURON	à définir		2023	
	Travaux de renouvellement de l'interconnexion entre l'UDI du chef lieu et Malesvilles	LESPERON	103 163 €	20 633 €	2021-2022	
	Remplacement des conduites de distribution d'eau potable fuyardes du Bourg du Beige	SIVOM HAUTE VALLEE DE LA LOIRE	433 202 €	129 961 €	2021-2022	
	Construction d'une nouvelle tranche réseau AEP	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE	à définir			
	création d'un réseau d'eau pluviale	CHASSIERS	149 048 €	à définir	2022	travaux
	Equipement DECI - Piste et réserve d'eau	LALEVADE	150 000 €		2022	
7.2 Renforcer les équipements de DECI	équipement DECI	Communes ASV	à définir		202/2026	
	Création de réserves d'eau pour les cultures, l'élevage et les équipements DFCI	ST MICHEL DE BOULOGNE			2022-2025	Lancement des études en 202, Coût estimé entre 60 000 € et 120 000 €
	Mise en place de poteaux incendie dans les quartiers et remplacement de poteaux incendie obsolètes	SAINT SERNIN	25 000 €	10 000 €	2021/2026	2 poteaux par an
	Changement d'1 à 2 équipements DECI par an	UCEL	3 000 €		2022	
	Renforcement et mise en conformité des équipements de DECI	BERZEME	180 000 €	A définir	2024	
	Mise en place de poteaux et citerne "DECI"	SAINT-PONS	30 000 €	A définir	2023 - 2024	Acquisition et installation d'équipements
	Mise en place de citerne "DECI"	SCEAUTRES	A définir	A définir	2023	
	Renforcement et mise en conformité des équipements de DECI	VILLENEUVE DE BERG	A définir	A définir	2022	
	DFCI à Laval d'Aurelle	ST-LAURENT-LES-BAINS	à définir		2023	
7.3 Mieux prendre en compte les changements climatiques dans les projets d'aménagement et de développement	Pose d'une réserve d'eau anti-incendie	LA ROCHELLE	14 561 €	14 553 €	2021-2022	
	Création d'un éco-quartier en greffe du village	CHIROLS	388 000 €		2022 / 2026	
	Création d'un bâtiment exemplaire permettant d'élargir l'offre de logements collectifs de la commune	FABRAS	300 000 €		2023	
	Aménagements paysagers / désartificialisation autour salle polyvalente pumptrack...	LALEVADE	540 370 €		2022/2024	
	Réaliser des équipements pour une exploitation durable de la forêt	CCBA	120 000 €		2023-2026	Etudes de faisabilité création d'équipements / réalisation des équipements
	Préserver la qualité de notre air : développer un réseau de capteur de pollen	CCBA	6 000 €		2021	phase expérimentale
			2500€/capteur +2850€ abonnement +175€ par capteur		2023	phase long terme
	Achat de matériel pour aller au zero phytosanitaire	AUBENAS	17 500 €	7 000 €	2021	Achat d'aérateur-defeuteur et regarisseur
	Rénovation parvis de l'Eglise / Lutte contre l'artificialisation des sols	ST ETIENNE DE FONTBELLON	64 522 €	19 357 €	2021	Travaux, Changement de revêtement pour favoriser les écoulements des eaux pluviales
	Aménagement d'un parcours de l'eau sur les barrages, Barrage de Rompuide, restaurer la continuité écologique à la montaison au droit de cet ouvrage	VALS LES BAINS	233 600 €		2022/2023	Travaux
7.4 Améliorer la sécurité et la qualité de l'eau	Restructuration des Parcs comprenant adaptation des végétaux et mise en place d'un arrosage raisonné	VALS LES BAINS	1 592 810 €		2021	Etudes en cours, dépôt du dossier au stade APD fin 2021
	Réhabilitation "pelouse synthétique 100% recyclable" du terrain de football de Villeneuve-de-Berg et reconstruction du bâtiment de services attenant (dans le cadre du programme "Petites villes de demain")	CCBC	1 120 000 €	448 000 €	2022 pour les études préalables et 2023 pour les travaux	Maîtrise d'œuvre, dépôse du revêtement et des équipements existants, renouvellement de la plateforme, fourniture et mise en place du sol sportif, installation des nouveaux équipements, remplacement des projecteurs, démolition et reconstruction du bâtiment de services
	Installation d'une ombrrière-pergola sur les terrasses du bâtiment Pole enfance jeunesse et végétalisation de l'ensemble du site	CCVLD	40 000 €	14 000 €	2022	MO, travaux, plantations
			15 228 867 €			

Annexe 4 Socle d'indicateurs de suivi de la transition écologique

Objectifs	Eléments de définitions :	Suggestions de questions évaluatives	<u>Exemples de quantification possible / indicateurs (non exhaustifs)</u>	Résultat auto-évaluation
1/ Lutte contre le changement climatique	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la lutte contre le changement climatique quand elle contribue à stabiliser les concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en évitant ou réduisant les émissions de GES et / ou en améliorant l'absorption de GES par l'un des moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° produire stocker ou utiliser des énergies renouvelables ° amélioration de l'efficacité énergétique, ° développer une mobilité propre ou sans incidence sur le climat ° participer à l'utilisation de matières renouvelables ° développer des processus de captage et de stockage du CO2 ° mettre en place des infrastructures nécessaires à la décarbonation des systèmes énergétiques ° Produire des combustibles propres et efficaces à partir de sources renouvelables ou neutre en carbone <p>Une action est considérée comme ayant un impact négatif quand elle génère notamment des émissions importantes de gaz à effet de serre</p>	<p>Q1 : L'action émet des GES sur le territoire ? si non → +1 ; si oui passer à la question 2</p> <p>Q2 : L'action contribue-t-elle à réduire les émissions de GES du territoire ? Si oui → +1 ; si non → 0, -1 → passer à la question 3</p> <p>Q3 : Si l'action ne contribue pas à réduire les GES, a-t-elle un impact neutre (0) ou significatif négatif (-1) sur l'atteinte des objectifs du territoire (PCAET ou document stratégique existant sur le territoire s'il n'y a pas de PCAET) ?</p>	<p>° Bilan des émissions en GES liées à l'action (TeqCO2 / an)</p> <p><i>Suggestion : cet indicateur peut être rapporté au coût total de l'action .</i></p>	

2/ Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels quand elle comprend des solutions d'adaptation qui réduisent sensiblement le risque d'incidences négatives du climat actuel et de son évolution attendue sur la population, la nature ou les biens sans accroître le risque pour un territoire limitrophe.</p> <p>L'action est considérée comme ayant une incidence négative lorsqu'elle augmente le risque d'impacts négatifs sur un territoire donné.</p> <p>Exemples : mesures sur le retrait du trait de côte.</p>	<p>Proposition 1 / Votre action contribue-t-elle à améliorer la prévention des risques naturels et à contribuer à l'adaptation au changement climatique du territoire ?</p> <p>Proposition 2/ : Compte tenu de la violence des événements climatiques, votre action a t-elle intégré les facteurs de risque naturels notamment concernant la présence de cours d'eau, montagnes, zones très urbanisées, espaces forestiers ? oui (+1), peut -être (0), non (-1)</p>	° Evolution des dommages liés aux risques naturels	
--	---	---	--	--

3/ Gestion de la ressource en eau	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif sur la gestion de la ressource en eau quand elle permet d'assurer le bon état des masses d'eau (surface, souterraines) ou à prévenir le détérioration des masses d'eau lorsqu'elles étaient déjà en bon état :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° protéger l'environnement du rejets d'eaux urbaines résiduées ou d'eaux industrielles usées ° Faire en sorte que l'eau ne contienne ni micro-organisme ou parasites potentiellement dangereux pour la santé humaine ° améliorer la gestion et l'efficacité de la gestion de l'eau en favorisant une utilisation durable (réutilisation, diminution du rejet des polluants ...). ° protéger, préserver ou restauration des milieux marins. <p>Une action est considérée comme négative si elle contribue à une dégradation de l'état des masses d'eaux et des eaux marines.</p>	L'action a-t-elle un impact positif sur la qualité de l'eau au niveau local et/ou sur la réduction de sa consommation ? oui (+1), peut-être (0), non (-1)	° Evolution des prélèvements en eau liés à l'action (m3).	
4/ Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire et à la prévention des risques technologiques quand :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° elle utilise des ressources durables et naturelles dans le cadre de la production ° Elle limite la consommation d'énergie dans le processus de production ° augmente la durabilité, réparabilité ou réutilisabilité des produits en particulier dans le cadre d'activités de conception et de fabrication. ° Prévient ou réduit la production de déchets ° limite ou diminue l'utilisation de substances dangereuses ou extrêmement préoccupantes. ° contribue à la création et au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une inefficacité significative de l'utilisation des matières ou si elle entraîne une augmentation notable de la production, incinération ou élimination des déchets.</p>	Votre action contribue-t-elle aux nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire ? oui (+1), peut-être (0), non (-1)	° Evolution du tonnage de déchets non résiduels recyclés ou valorisés	

<p>5/ Lutte contre les pollutions</p>	<p>Une action est considérée comme ayant un impact positif à la lutte contre les pollutions lorsqu'elle contribue de manière substantielle à la protection de l'environnement contre la pollution:</p> <ul style="list-style-type: none"> ° en prévenant ou, lorsque cela s'avère impossible, en réduisant les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol, <u>autres que les gaz à effet de serre</u> ° en améliorant les niveaux de qualité de l'air, de l'eau ou des sols dans les zones, tout en réduisant au minimum toute incidence négative sur la santé humaine et l'environnement ° en prévenant ou réduisant au minimum toute incidence négative de la production, de l'utilisation ou de l'élimination de substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement; d) en nettoyant les dépôts sauvages de déchets et autres formes de pollution; ou e) en facilitant l'une des activités énumérées aux points a) à d) du présent paragraphe, conformément à l'article 16. <p>Une action est considérée comme négative quand elle conduit à une augmentation significative des émissions de polluants, l'air, l'eau et le sol par rapport à la situation antérieure au lancement de l'action.</p>	<p>Q1 : L'action est-elle émettrice de pollution : si non → +1 si oui : Q2</p> <p>Q2 : L'action contribue-t-elle à réduire la pollution du territoire ? oui → +1 si non → 0, -1 → voir Q3</p> <p>Q3 : Si l'action ne contribue pas à réduire la pollution, a-t-elle un impact neutre (0) ou significatif négatif (-1) sur l'atteinte des objectifs du SRADDET ou autre document programmatique local en la matière ?</p>	<p>° Part des transports en commun et en mode doux dans les déplacements domicile-travail liées à l'action.</p> <p>° Evolution de la surface agricole utile liée à des démarches de labellisation environnementale.</p>	
--	--	--	---	--

<p>6/ Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles</p>	<p>Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état, par le fait de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ° conserver la nature et la biodiversité, y compris par la mise en place d'un état favorable de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces, ° utiliser et gérer les terres de manière durable, notamment par une protection suffisante de la biodiversité des sols, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'assainissement des sites contaminés et la lutte contre l'artificialisation des sols. ° mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, notamment celles qui contribuent à renforcer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des sols et des autres écosystèmes, ° gérer les forêts de façon durable, y compris par des pratiques et l'utilisation des forêts et des terrains boisés qui contribuent à améliorer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des écosystèmes, <p>Une action est considérée comme négative quand elle est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience des éco-systèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces.</p>	<p>L'action contribue-t-elle à la préservation, à travers la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles, de la biodiversité oui (+1), peut-être (0), non (-1)</p>	<p>° Evolution des surfaces artificialisées ou renaturées dues à l'action</p>	
---	--	---	---	--

7/ Impact sociétal	<p>Une action est considérée comme ayant un impact sociétal positif quand elle agit sur les leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° elle permet le maintien et la création d'emplois et l'accès à la formation dans des filières de production durables (filières vertes, économie circulaire, ESS, économie de la fonctionnalité, sans risque de verrouillage technologique à long terme ...). ° elle renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité ...) . elle contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités...) <p>Une action est considérée comme négative quand elle va à l'encontre des orientations des politiques de cohésion sociale et territoriales menées localement. Cela peut s'apparenter par exemple à la suppression nette d'emplois locaux, à la suppression de services publics locaux ou de réseaux de transports en commun accessibles au plus grand monde.</p>	<p>L'action a-t-elle des conséquences positives en matière de cohésion sociale, d'attractivité et de bien-être sur le territoire ?</p> <p>oui → +1 / si non → 0, -1</p>	<p>° Nombre d'emplois créés dans les filières de production durables, l'économie sociale et solidaire et les activités innovantes pour un développement durable</p> <p>° Créations de services publics sur le territoire, de lieux culturels et de loisirs</p>	
-------------------------------	---	---	---	--

Signification des notes : +1 = impact positif 0 = Impact neutre -1 = impact négatif				
--	--	--	--	--

Numéro : 21RAD1198

Intitulé du projet : COT - Contrat d'Objectifs territorial CRTE Centre Sud Ardèche

Montant aide maximum : 350 000,00 euros

Convention de financement

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement

ayant son siège social : **20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01**

inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° **385 290 309**

représentée par **Monsieur Arnaud LEROY**

agissant en qualité de **Président Directeur Général**

désignée ci-après par "l'ADEME"

d'une part,

Et

CC DU BASSIN D'AUBENAS, Communauté de communes

16 RTE DE LA MANUFACTURE ROYALE

07200 UCEL

N° SIRET : 20007324500017

Représentant : Max Tourvieilhe

agissant en qualité de Président

ci-après désigné(e) par « **le Bénéficiaire** »

d'autre part,

Vu les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n°14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les Règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le Bénéficiaire en date du 06/10/2021,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-6 du 23 octobre 2014 modifiée relative au système d'aides aux contrats d'objectifs,

Vu l'avis favorable de la Commission régionale des aides en date du 09/11/2021,

Vu le contrat de Plan 2021 - 2027 entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente Convention de financement a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au Bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante : COT - Contrat d'Objectifs territorial CRTE Centre Sud Ardèche

2.1 Contexte

Afin de contribuer à la mise en œuvre des ambitions en terme de développement durable, la CCBA souhaite concrétiser avec l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur les deux programmes Cit'ergie et Économie Circulaire. Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) de plus de 20 000 habitants et aux groupements d'EPCI inscrits dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). La CCBA est signataire du CRTE Centre-sud Ardèche avec les communautés de communes du Val de Ligne, Ardèche des Sources et Volcans, Montagne d'Ardèche et de Berg et Coiron. A ce titre, le périmètre du COT sera le même que celui du CRTE. L'ADEME ne souhaitant contractualiser qu'avec un seul EPCI, il a été décidé lors du comité de pilotage (COPIL) du CRTE du 7 septembre dernier, réunissant les 5 présidents des EPCI, de désigner la CCBA comme porteur du projet COT. Pour ce faire, une convention de partenariat entre les 5 EPCI est établie sur la période 2021-2025. Elle détermine les conditions administratives, financières et de gouvernance du COT.

2.2 Description

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) concerne les EPCI de plus de 20 000 habitants et les groupements d'EPCI inscrits dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le COT a pour objectif d'accompagner les EPCI dans leur transition écologique. Les 5 EPCI mentionnés ci-dessous sont signataires du CRTE Centre-Sud Ardèche :

- CC Bassin d'Aubenas
- CC Berg et Coiron
- CC Val de Ligne
- CC Ardèche Source et Volcans
- CC Montagne d'Ardèche

Tenant compte de l'avancement différencié de chacun des 5 EPCI, le COT permet de soutenir leur progression en matière d'approche « climat – énergie » comme d'économie circulaire.

Le COT se décompose en 2 phases :

Phase I : Cette phase se déroule sur une période d'un an à 18 mois maximum. Au cours de cette phase 2 audits par EPCI seront diligentés par l'ADEME : un audit climat / air / énergie et un audit sur l'économie circulaire. A l'issue, un nombre de points sera attribué par EPCI et des objectifs seront définis. Des actions conjointes et individuelles seront également déterminées. De même qu'une gouvernance sera mise en place. Les premiers plans d'actions seront établis. C'est l'atteinte de ces objectifs qui conditionnera le montant des aides perçues lors de la seconde phase.

Phase II : Cette deuxième phase constitue la phase d'actions et se déroule sur 3 années.

2.3 Objectifs et résultats attendus

Suite aux 2 audits initiaux sur les 2 référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire, des objectifs de progression seront fixés pour chaque EPCI. Le taux d'atteinte de ces objectifs par EPCI conditionnera le paiement de la part variable de la phase 2 du COT.

L'annexe technique détaille le projet et ses attendus.

ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 48 mois à compter de la date de notification de la présente Convention de financement.

Conformément à l'article 2-1-2-2 des Règles générales, afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le Bénéficiaire devra remettre à l'ADEME les documents indiqués ci-après.

Un Rapport d'avancement à remettre 18 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- l'audit du référentiel TE-CAE Cit'ergie comme indiqué au point 8.1 de l'annexe technique.

Un Rapport d'avancement à remettre 18 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- l'audit référentiel ECi comme indiqué au point 8.1 de l'annexe technique.

Un Rapport d'avancement à remettre 18 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- le rapport de fin de la phase 1 dont le contenu est détaillé au point 8.1 de l'annexe technique.

Un Rapport d'avancement à remettre 28 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- le premier rapport de la phase 2 comme indiqué au point 8.2 de l'annexe technique.

Un Rapport d'avancement à remettre 38 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- le second rapport de la phase 2 comme indiqué au point 8.2 de l'annexe technique.

Un Rapport final à remettre 48 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- le rapport accompagné de l'attestation de performances.

Un Rapport final à remettre 48 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- le rapport d'audit final du référentiel TE-CAE Cit'ergie.

Un Rapport final à remettre 48 mois à partir de la date de notification du contrat contenant :

- le rapport d'audit final du référentiel ECi.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le coût total de l'opération est estimé à 401 100,00 euros.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

La subvention attribuée d'un montant maximum de 350 000,00 euros est calculée comme indiqué ci-après.

Pour la part forfaitaire phase 1

Une aide maximum de 75 000,00 euros, basée sur :
les éléments décrits en annexe technique phase 1.

Pour la part variable phase 2 - référentiel Cit'ergie

Une aide maximum de 100 000,00 euros, basée sur :
les éléments décrits en annexe technique phase 2.

Pour la part variable phase 2 - référentiel ECi

Une aide maximum de 100 000,00 euros, basée sur :
les éléments décrits en annexe technique phase 2.

Pour la part variable régionale

Une aide maximum de 75 000,00 euros, basée sur :
les éléments décrits en annexe technique phase 2.

Au regard des informations portées à la connaissance de l'ADEME par le(s) Bénéficiaire(s) à la date de notification, le cumul des aides publiques autorisé par la réglementation applicable (nationale ou communautaire) est respecté. Les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME rappellent les obligations d'information de l'ADEME en cas d'obtention de nouveaux financements.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait du non assujettissement du Bénéficiaire à la TVA.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé au Bénéficiaire par l'ADEME selon les modalités ci-dessous.

N°	Echéance	% du montant de l'aide	Montant maximum du versement	Justificatif(s) à fournir
1	intermédiaire Phase 1 versement 25 % sur présentation de l'audit ECi	-	18 750,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - une attestation d'atteinte des objectifs de résultats tels qu'indiqués en annexe du contrat - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3

N°	Echéance	% du montant de l'aide	Montant maximum du versement	Justificatif(s) à fournir
2	intermédiaire Phase 1 part forfaitaire	-	37 500,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
3	intermédiaire Phase 1 versement 25 % sur présentation de l'audit Climat-Air-Energie	-	18 750,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - une attestation d'atteinte des objectifs de résultats tels qu'indiqués en annexe du contrat - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
4	intermédiaire Versement 15% de la part variable	-	30 000,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
5	intermédiaire 15 % part variable additionnelle hors objectifs régionaux + 50% part régionale	-	67 500,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
6	solde Solde sur atteinte des objectifs fixés	-	177 500,00 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - une attestation d'atteinte des objectifs de résultats tels qu'indiqués en annexe du contrat - le rapport final mentionné à l'article 3 - le rapport final mentionné à l'article 3 - le rapport final mentionné à l'article 3

Le montant du solde de l'aide pourra être revu au prorata de l'atteinte des objectifs ou de la réalisation des performances attendues de l'opération indiqués sur l'attestation à fournir au regard de l'engagement initial.

Les versements seront effectués conformément aux conditions prévues à l'article 12-2 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du Bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME

Les Règles générales, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente Convention de financement. Le Bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

ARTICLE 9 – PUBLICATION DES DONNÉES ESSENTIELLES

L'ADEME est tenue d'une obligation de publier les données considérées comme essentielles dans le cadre de la présente Convention de financement et conformément à l'arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mise à disposition des données essentielles des conventions de subvention.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à garantir l'ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d'auteur, qu'il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l'image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

Conformément à l'article 2 des Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, le Bénéficiaire s'engage à associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation, ...) et à mentionner dans tous les supports de communication l'ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

Pour les investissements, le Bénéficiaire s'engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l'opération, portant le logo de l'ADEME et mentionnant son soutien financier.

ARTICLE 11 – PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives de la Convention de financement sont les suivantes :

- les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME susvisées
- la présente Convention de financement
- 2 annexes suivantes :
 - o Annexe technique.pdf
 - o Annexe financiere.pdf

A Angers,

Pour le(s) “ Bénéficiaire(s) ”

Max Tourvieilhe

Signé par Max Tourvieilhe
✓ Signed and certified by **yousign** 

Pour “ l'ADEME ”

Signé électroniquement par : Joëlle
COLOSIO
Date de signature : 03/12/2021
Qualité : Adjoint DET - Dir Exécutive
des Territoires

BILAN ECOLOGIQUE CRTE CENTRE SUD ARDECHE

État des lieux écologique du territoire		CC de l'Ardèche des Sources et Volcans	CC Berg et Coiron	CC du Bassin d'Aubenas	CC Montagne d'Ardèche	CC Val de Ligne
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélo	En projet entrée de territoire Absence de parkings vélos sécurisés	0 km et aucun parc à vélo	Environ 15 km de voies douces/voies vertes 5 box vélos sécurisés (de 2 places) sur aires de co-voltiure, maison de la mobilité (avec Toutenbus) et pépinière d'entreprise l'Espéridou	non	1.255 km de voie verte à Uzer (près de 4 km en projet entre Uzer et Largentière) - 14 points stationnement vélo sur l'ensemble de l'intercommunalité
	Existence de pôle(s) multimodal(aux)	en projets à Lalevade gare et à Thueyts entrée de bourg	Néant	Une gare routière avec Maison de la Mobilité (dont location de VAE moyenne et longue durée)	non	1 parking sud Largentière
	Existence de zone(s) à faible émission	Néant	Néant	Non	non	non
	Existence de voies réservées au covoiturage	Néant	Néant	6 aires de co-voltiure (St Privat, St Sernin, Lachapelle, Labégude, St Didier, Lavilledieu, Aubenas ancienne Gare SNCF, cette dernière équipée de box vélo fermée avec portion de voie douce à rlier à celle de St Etienne de Fontbellon)	non	non
	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	Absence de données Dans le parc des collectivités : 02 Dans le parc privé : ??	Non connu	Parc public: - Toutenbus: 3 véhicules électriques en autopartage) sur 4 - CCBA VL 2 véhicules hybrides et 1 électrique - 2 BOM à système de compactage électrique Aubenas 18VL électriques sur 57, Labégude 1/4, Lavilledieu 1, St Etienne de Fontbellon 1 et Vals les Bains 1 benette électrique	0	
	Automobile	Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	5 bornes de recharges réparties dans toutes les vallées du territoire (Mayres, Thueyts, Meyras, Montpezat, Jaujac) +Un projet privé du supermarché de Lalevade	1 à VdB + 1 à St-Germain	22 bornes de recharges électriques sont ouvertes au public sur la CCBA. Elles sont implantées sur 11 communes: -Lalbenque -Antraigues -Aubenas -Lachapelle-sous-Aubenas -Mézilhac -Saint-Didier-sous-Aubenas -Saint-Étienne-de-Fontbellon -Uzel -Vals-les-Bains -Vesseaux -Vinezac	20 (2 points de recharges sur 10 communes)
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	Aucun ?	Non connu	Tou'enbus 1 véhicule GNV sur 22	0	
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	0	100% (Région AURA)	11 communes / 28 soit 31 000 hbts sur 40 000		1
Energie	Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	Emission de 41 TeqCO2 par an soit 4.2 TeqCO2 par habitant en 2015 (39 teqCO2 en 2016). Secteurs habitat et transports = principaux émetteurs de GES	47 kteqCO2 / an, soit 6,1 teqCO2 / hab. (ORCAE 2017)	Emission totale de gaz à effet de serre de la CCAB: 280 368 tCO2 émis en 2017 Emission de gaz à effet de serre par habitant: 6,8 tCO2/an	15,45 teqCO2/hab	17 kteqCO2 soit 2.77 teqCO2 par hab. (ORCAE, 2018)
	Consommations énergétiques du territoire (toute énergie incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	Consommation de 217 Gwh/an (données 2015), soit 22,4Gwh pour 1000hab (contre 25 pour le département de l'Ardèche et 28,3 pour RARA) 43% des conso par le secteur résidentiel et 41% par le secteur des transports routiers 56% des énergies consommées proviennent des produits pétroliers, 17% bois-énergie (sur-représentation bois-énergie - singularité territoriale)	158 GWh / an, soit 20,6 MWh / hab. (ORCAE 2017), représentant une facture énergétique brute de 17 M€ (2 219 € / hab.)	Consommation annuelle en énergie finale du territoire (2017): 987 GWh/an dont transport 252 (GWh/an)	1.4832	102 GWR (ORCAE, 2018)
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation...)	Hydroélectricité = 65% de la production des énergies renouvelables (dont bois-bûche30%), 120MW et production de 377GWh annuelle dont 138MW centrale EDF de Montpezat et 30 micro ou mini-centrales entre 50KW et 3,6MW (357KW en moyenne), 39% des consommations du territoire (dont seulement 17% relèvent de l'électricité) sont comblées par la seule part des productions des micro/minicentrales hydroélectriques Photovoltaïque : 0,6GWh annuelle – 536MW pour 113 installations auxquelles s'ajoutent les nouvelles installations photovoltaïques en toiture sur des bâtiments publics : 628 MWh/an Solaire thermique = 1322m² de capteurs, 0,7GWh/an Eolien : néant	26,56 GWh / an dont 3,86 de production électrique solaire PV, 18,3 de production de chaleur "bois énergie" et 4,4 de pompe à chaleur (ORCAE 2017)	Production annuelle (en 2017) en MWh/an: Solaire thermique: 1 600 Bois énergie: 36 595 Poêles cheminées Chaudières (estimation) : 76 459 Géothermie: 2 537 Aérothermie/pompes à chaleur: 9 774 Biogaz: 219 Biomasse (production de chaleur industrie) 3 433 Hydroélectricité: 2 591 Photovoltaïque: 9 397 Eolien: 1 662	170,42GWh	37 233 MWh (ORCAE, 2018)
	Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	Absence de données	Non connu	Il n'y a pas de projet d'autoconsommation collective sur le territoire		

Énergie et climat	Rénovation énergétique	Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	Absence de données	Non connu	en attente données Geokit demandées à la DREAL le 12/04		
		Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	Absence de données	Non connu	en attente données Geokit demandées à la DREAL le 12/05		
		Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	Absence de données	4 (Lussas)	46 copropriétés jugées comme potentiellement fragiles (PLH)		0
		Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	Absence de données	10	67		11
	État des systèmes de chauffage	Nombre estimé de chaudières à fioul	Absence de données	Non connu	3 958 maisons + 489 logements collectifs (PCAET)		719 pour les résidences principales (INSEE, 2016)
		Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poèles, et chaudières à bois installés avant 2002)	Absence de données	Non connu	3 751 maisons chauffées au bois (PCAET)		
		Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Réseaux de chaleurs : 7 chaudières automatiques au bois déchiqueté (4 équipements publics : communes de Burzet / Pont-de-Labeaume / Montpezat-sous-Bauzon / PNR ; et 3 équipements privés : Saint-Pierre-de-Colombier / Jaujac / Mayres) et 2 chaudières automatiques au bois granulé (PNR et APATPH Thueyts)	Oui (Lussas)	Réseau de chaleur bois - Aubenas (97% de bois et 3% de gaz)	oui	0
		Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	Gaz de ville (collège et hôpital)	Voir Communes	Chaudière bois		
Traitement des déchets / Economie circulaire	Tonnage de déchets produits par le territoire	En 2016 : 2422 tonnes de déchets des ordures ménagères résiduelles collectés (2519t en 2009) , 256,5t de collecte sélective (195t en 2009)	1 720 t de déchets ménagers +189 t issus du tri sélectif (bac jaunes) en 2020	OM : 10393 T et emballage 948 T	1292,44	Ordures Ménagères : 1359,52 tonnes Emballages Ménagers Recyclables (poubelle jaune) : 190,92 tonnes	
	Etat des équipements de tri au regard des normes	OK	Non connu	Conformes		Respect des normes	
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective, et pour logements collectifs	Non (pas organisé collectivement)	Néant	Aucune donnée	non	Composteurs : - collège de Largentière (2) - composteurs collectifs sur Commune de Largentière (2) et sur la commune d'Uzer (1) - Restaurants : Rocher (1) et Sanilhac (1) - Campings à Joannas (2), Uzer (1) et Chassier (1) - IME bethanie (2)	
	Taux de tri sélectif par filière	Absence de données	Non connu	Aucune donnée	6,33% pour les emballages ménagers	Emballages Ménagers Recyclables (poubelle jaune) : 70%	
Agriculture et alimentation locale	Existence d'un projet alimentaire territorial	Néant (en réflexion dans les années à venir...)	Non	En cours d'élaboration - dépôt de la candidature le 14/04/2021	non	En cours d'élaboration - dépôt de la candidature le 14/04/2021	
	Nombre d'exploitations agricoles	116 dont 88 exploitations professionnelles sur le territoire parmi lesquelles 65 ont leur siège d'exploitation située sur le territoire (en 2016). SAU moyenne de 30ha en 2010.	195 (RGA 2014)	413 en 2010 Déclarés PAC 2019: 138 (non exhaustif)	280	149 en 2010 Déclarés PAC 2019: 28 (non exhaustif)	
	Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	Plus de 60% des producteurs de la communauté de commune transforment une partie de leurs productions. 43 exploitations professionnelles ont recours à la vente directe soit 48,3% des exploitations professionnelles du territoire	23 producteurs en circuits-courts / vente directe + 3 marchés de producteurs	89 entreprises vendent au moins 1 produit en circuit court 1 AMAP (Aubenas)	63 / 7 marchés hebdo/ 1 magasin de producteur/ 1 panier Drive	22 entreprises vendent au moins 1 produit en circuit court 1 AMAP (Largentière) 7 marchés dont 2 exclusivement de producteurs	
	Surface agricole utile du territoire	En 2016, 14% de la surface totale de la communauté de communes est à vocation agricole (3795 ha) et 9,1% sont exploités par des professionnels (SAU = 2459 hectares).	10 674 ha (RGA 2014)	5466 ha	31483ha (44%)	532 ha	
	Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	25% des exploitation agri en 2016 produisent en agriculture biologique (sur seulement 158ha soit 6,45% de la SAU)	Non connu	15 exploitations HVE à l'échelle du département 1590 ha en AB sur la CC et 94 exploitants sur les déclarés PAC 2019 (non exhaustif)	51 exploitations bio	15 exploitations HVE à l'échelle du département 79 ha en AB sur la CC et 13 exploitants sur les déclarés PAC 2019 (non exhaustif)	
	Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	Absence de données	22 650 kg de produits phytosanitaires achetés en 2017 par des acquéreurs localisés sur Berg-et-Corion	29000 kg consommés en 2017	inconnu	13510 kg consommés en 2017	
Eau	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages...	Sur la surface de la Ccd - ZNIEFF de type I (16) : 6917 hectares en tout sur le territoire, soit 26% de la surface de la Ccd - ZNIEFF de type II (6) : 13077 hectares en tout sur le territoire, soit 49% de la surface de la Ccd - ENS du massif du Tanargue : (surface =930,1ha) - Réserves biologiques intégrales : Grand Tanargue et Source de l'Ardèche (surface = 1944,9ha)	11 700 ha	49,3 % du territoire de la CCBA (16117 ha) est concerné par des zones environnementaux (Natura 2000) ZNIEFF, APPB, ZICO, ENS, zones humides) Source : Etat Initial Environnement - EVEN Conseil 2021 - 76 % du territoire dans le PNR des Monts d'Ardèche soit 24846 ha.	671 km2 (96%)	Zone de sauvegarde pour l'eau potable future (SAGE Ardèche) : une zone identifiée sur Laurac-Montéal d'une superficie de 1260 ha sur la communauté de communes Sites Natura 2000 : 651 ha Sites ENS : 145 ha Parcs naturels : 4300 ha ZNIEFF de type I : 1920 ha	
	Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie 1 ou II au titre de la continuité écologique)	Près de 400km de cours d'eau sur le territoire. Ardèche, Fontaillère, Lignon et Salindre en bon état écologique (non renseigné sur la Bourges), seule l'Ardèche à l'aval de sa confluence avec la Fontaillère est classée en liste 2 par l'arrêté de 2013 du Préfet coordinateur du bassin Rhône-Méditerranée	Non connu	Seule la rivière Ardèche est repertoriée en cours "en état moyen ou médiocre" (état écologique provisoire conforme au SDAGE 2016/2021)	85% tous (sauf Bassin versant de la Ribeyre et du lac d'Issarles)	Masses d'eau cours d'eau en bon état écologique (SDAGE RMC) : 50 % - la masse d'eau Ligne-Landes-Roubieu est considérée en état écologique moyen, notamment du fait des pollutions issues de la mine de Largentière ; la masse d'eau Blajoux (sur Sanilhac) est considérée en très bon état Tronçons de cours d'eau classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (sur un total de 170 km de cours d'eau) : - liste 1 : 65 % (110 km) - liste 2 : 0 % (0 km)	

Actions en matière de biodiversité	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	Fragmentation des habitats essentiellement dans les fonds de vallées (> infrastructures routières, espaces urbains, anciens seuils sur les cours d'eau, berges de l'Ardèche parfois maçonnées, barrière lumineuse d'éclairage nocturne) (cf TVB PLUi)	3 espaces de vigilance (2 sur St-Jean et 1 sur St-Germain + 1 espace à enjeu "SRADDET" (St-Germain) identifiés dans le projet de SCoT arrêté	13 corridors écologiques à préserver - 6 corridors écologiques à restaurer - 9 corridors écologiques à renforcer 107 obstacles à l'écoulement des cours d'eau . Sources : Etat Initial Environnement - EVEN Conseil 2021	le territoire apparaît préservé et fonctionnel avec de nombreux réservoirs de biodiversité. Cependant présence de nombreux obstacle à l'écoulement bâches, seuils) notamment sur le masmejean, et la loire	Trame bleue (continuité piscicole) : pas de seuil prioritaire au titre de la continuité écologique (le seuil de Goiron dans les gorges de la Ligne est sur la commune de Labaume
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	Garantie gestion durable ? En 2016, 4000ha de forêt (soit 21% de la surface forestière totale) font l'objet d'un contrat de gestion (CNF/DDT/deux experts forestiers). 9 Plans Simples de Gestion (PSG) sont agréés et en cours de validité pour 1192ha.	Non connu	En attente du retour des COFOR	Inconnue	
	Surfaces de haies	Pas concerné (cf TVB PLUi)	Non connu	Pas d'information à ce jour. A l'issue du PLUi, un certain nombre de haies seront identifiées et préservées au titre de l'art L151-23 du code de l'urbanisme,	Inconnue	
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	- Réseaux prioritaires = réserves biologiques = 1344,2ha Réseaux secondaires = N2000 + ZNIEFF1 + ENS, CEN et Corridors écologiques = 12001,4ha Trame bleue - Réseau principal = l'Ardèche et son espace de dévalaison, - Réseau secondaire = les principaux affluents de l'Ardèche - Réseau tertiaire = petits ruisseaux et ruisseaulets + zones humides + espaces de mobilité (SAGE)	Non	Pas d'atlas intercommunal de la biodiversité à ce jour. Travail en cours dans le cadre du PLUi et de l'état initial de l'environnement sur la base du SRADDET et du projet de SCOT	NON	
	Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI / NON / En cours)	Non	Non	Non	NON	
	Label « Terre saine » OUI / NON	non	Non	Non	NON	
	Etat d'avancement du PLUi	Arrêt du projet PLUi le 30/03/2021 – approbation fin 2021/début 2022 ?	Non prescrit	Prescrit le 07/03/2019 Diagnostic en cours	En cours	les communes ont jusqu'au 30 juin 2021 pour se prononcer
	Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	?? (PLUi par rapport au DUL ?) > 260ha déclassés de la constructibilité dans le PLUi par rapport aux documents d'urbanisme actuellement en vigueur -11 communes sur 16- > 2,3% du territoire classé en zone urbaine dans le PLUi (environ 612ha) > 54 ha disponibles pour être urbanisés (21,2ha en extension et 32,8ha en densification) > PLUi consommera ~2,6ha/an d'espaces naturels, agricoles et forestiers soit une division par 2,2 du rythme de la consommation des espaces NAF par rapport à la période 2002-2016	Non connu	Données non encore exploitable - Etude des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis en cours dans le cadre du PLUi.		pas d'information car pas de diagnostic PLUi
Lutte contre l'artificialisation des sols	Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées VS terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	Entre 2002 et 2016, 80,4ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été urbanisés Forte part de l'espace naturel et plus particulièrement forestier. Part faible de l'espace agricole, recul important des espaces de vergers	397 917 m2 d'espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2018	Données Prefecture (PAC) / Période 2002-2011 : Espaces urbains +10,4 % soit +272 ha Espaces agricoles = -4,5 % soit -197 ha Espaces naturels = -0,5 % soit -121 ha	0,001	idem
	Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	Plusieurs potentiels de mutation identifiés dans le cadre du PLUi (anciens EHPAD, moulinages, poulailler...) Cf étude gisements bâti (2018 avec EPORA) Projet de ZA en reconversion d'un espace anthropisé (carrière en fin de gisement) ~3ha	Non connu	Etude des potentiels en cours - donnée disponible fin 2021 / début 2022		idem
	Surfaces désartificialisées	néant	Néant	Pas de donnée disponible		idem
	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes OUI / NON	? Cf. tableau complet P242 – 244 RP tome 1 PLUi – état des STEP du territoire. Seule la station de Neyrac enregistre des rejets de mauvaise qualité et doit être remplacé (étude en cours par le SEBA)	Oui partiellement (SAGE "Ardèche et ses affluents")	Oui sauf LAVIOILLE	inconnu	OUI
Eau et assainissement	Taux de fuite des réseaux du territoire	Cf. analyse complète réalisée par l'ATE dans le cadre de l'étude de positionnement pour la prise de compétence eau/assainissement (2018-2019) - données par communes	24% (incluant les volumes de service non comptabilisés)	Aizac et genestelle 1 fuite/an Aubenas: rendement du réseau 85,9% Communes du SEBA: taux de fuite 25% Laviolle 11% et Mézilhac 11,8%	inconnu	0,25
	Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	95 captages dont 20 abandonnés, 73 actifs et 2 en projet. 64 captages sont publics et destinés à l'alimentation en eau potable. Parmi les captages actifs, 1 seul ne dispose pas de périmètre de protection.	10 points de prélèvement "Syndicat Olivier de Serres" à l'échelle de la CdC	18 captages prioritaires et 10 bénéficiant d'une protection	inconnu	captages prioritaires : 0 captages avec protection et plan d'action : 6 (incluant 19 points d'eau)
	Couverture du territoire par un SAGE OUI / NON / En cours d'élaboration	Oui 2 SAGE : Ardèche et Loire Amont (sur la frange nord ouest du territoire)	Oui partiellement (SAGE "Ardèche et ses affluents")	OUI	OUI (Sage Haut Allier, Sage Haut Bassin de la Loire; SAGE Ardèche)	OUI (SAGE du bassin versant de l'Ardèche)